



**Organisation des Nations Unies  
pour le développement industriel**

Distr. générale  
2 juillet 2008

Français  
Original: anglais

**Conseil du développement industriel**

Trente-cinquième session

Vienne, 2-4 décembre 2008

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur  
l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du  
programme de l'exercice biennal 2006-2007**

**Comité des programmes et des budgets**

Vingt-quatrième session

Vienne, 3 et 4 septembre 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur  
l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du  
programme de l'exercice biennal 2006-2007**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de  
l'Organisation des Nations Unies pour le développement  
industriel pour l'exercice biennal 2006-2007 terminé  
le 31 décembre 2007<sup>1</sup>**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
LETTRE D'ENVOI .....		4
I. INTRODUCTION .....	1-4	5
II. MANDAT RÉGISSANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES ET MÉTHODE DE VÉRIFICATION .....	5-6	5
III. GOUVERNANCE .....	7-13	6
A. Cadre de contrôle interne .....	7-9	6
B. Application des Normes comptables internationales du secteur public .....	10-13	9
IV. BIENS DURABLES .....	14-17	9
V. GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS .....	18-31	10
A. Introduction .....	18	10
B. Institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats .....	19-23	10

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

<sup>1</sup> Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



C.	Contrôle suivi des résultats .....	24-26	11
D.	Système de collecte de données sur la GAR .....	27-28	12
E.	La gestion axée sur les résultats dans les bureaux extérieurs .....	29-30	12
F.	Mise en place durable de la gestion axée sur les résultats .....	31	12
VI.	CONCLUSION .....	32	12
Annexes			
I.	SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LES RAPPORTS DE VÉRIFICATION EXTERNE ANTÉRIEURS .....		13
II.	OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....		15
III.	ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007 .....		16
	Rapport du Directeur général .....		16
	Comptes consolidés de l'exercice biennal 2006-2007 .....		19
	Certificat attestant l'exactitude des états financiers .....		19
État I	État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2006-2007 .....		21
État II	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2007 .....		23
État III	État consolidé des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 .....		25
État IV	Fonds général: État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 .....		26
Tableau 1	État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 .....		27
Tableau 1.1	Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité – État au 31 décembre 2007 (en euros) .....		33
Tableau 2	État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2007 .....		37
Tableau 3	Fonds général: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 .....		42
Tableau 4	Autres fonds du Siège – Service des bâtiments: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2006-2007 .....		43
IV.	NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS .....		44
Note 1	Objectifs et activités de l'ONUDI .....		44
Note 2	Résumé des principales conventions comptables .....		44
Note 3	Fonds général et Fonds de roulement .....		48
Note 4	Autres fonds du Siège .....		57
Note 5	Coopération technique .....		59
Annexe I	Activités de coopération technique exécutées par l'ONUDI .....		63
Tableau 1	État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2006-2007 (en milliers d'euros) .....		63

Tableau 1	État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2006-2007 (en milliers de dollars É.-U.) . . . . .	65
Tableau 1	État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2006-2007 (en milliers d'euros) . . . . .	66
Tableau 2	État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros) . . . . .	67
Tableau 2	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2007 (en milliers de dollars É.-U.) . . . . .	68
Tableau 2	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros) . . . . .	69
Tableau 3	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 – libellées en dollars É.-U. . . . .	70
Tableau 3	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 – libellées en euros . . . . .	72
Tableau 4	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 – libellées en dollars É.-U. . . . .	73
Tableau 4	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 – libellées en euros . . . . .	78
Tableau 5	État récapitulatif pour l'exercice biennal 2006-2007 des activités de coopération technique menées dans le cadre d'accords interorganisations (en dollars É.-U.) . . . . .	79
Annexe II	Fonds d'exploitation: PNUD et Fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD. . . . .	80
État I	Fonds pour l'environnement mondial . . . . .	81
État I	Fonds de la République de Corée pour la Région du Tumen. . . . .	82
Annexe III	Compte spécial pour le Service des bâtiments . . . . .	83

Le 26 juin 2008

Le/La Président(e) du Conseil du développement industriel  
ONU  
B.P. 300  
A-1400 Vienne  
(Autriche)

Madame/Monsieur,

**LETTRE D'ENVOI**

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du développement industriel, à sa trente-cinquième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa vingt-quatrième session, mon rapport et mon opinion sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que, conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, j'ai donné au Directeur général la possibilité de formuler des observations sur mon rapport et il m'a assuré qu'il n'avait aucune remarque d'importance à faire.

Veillez agréer, Madame la Présidente/Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire aux comptes,  
Vérificateur général des comptes  
de la République d'Afrique du Sud  
[Signé] Terence **Nombembe**

## I. INTRODUCTION

1. La vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) m'a été confiée pour l'exercice 2006-2007 en ma qualité de Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud, conformément aux dispositions de la résolution GC.11/Dec.16 que la Conférence générale a adoptée à sa onzième session ordinaire. C'est un grand honneur pour moi de présenter au Conseil du développement industriel à sa trente-cinquième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa vingt-quatrième session, mon rapport sur les principaux aspects de la vérification externe des comptes. Ceci marque la troisième et dernière année de mon mandat.

2. La vérification finale des états financiers pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007 a été menée à bien conformément aux dispositions du Règlement financier. Outre les visites au Siège de l'ONUDI, plusieurs bureaux extérieurs ont fait l'objet d'une vérification sur place. La vérification des états financiers a été complétée par diverses procédures à valeur ajoutée, et notamment par l'examen de questions concernant la gouvernance, l'application de la gestion axée sur les résultats et les biens durables. Le Secrétariat s'emploie activement à donner suite aux recommandations que j'ai formulées dans le cadre de la vérification des comptes, et l'état d'avancement de mes recommandations issues de la vérification des comptes de l'exercice 2004-2005 a été consigné à l'annexe I.

3. Mon rapport intérimaire, transmis au Conseil du développement industriel à sa trente-troisième session par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa vingt-troisième session sous les cotes IDB.33/8 et PBC.23/8, exposait la méthode de vérification envisagée et les résultats des opérations de vérification effectuées au cours de la première année de l'exercice. Par le présent rapport, j'entends appeler l'attention du Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, sur d'importantes questions découlant de la vérification externe des comptes de l'exercice 2006-2007 et l'informer de la suite donnée aux questions soulevées dans mon rapport intérimaire.

4. Il m'est agréable de pouvoir certifier que les documents comptables de l'ONUDI sont en général fiables et correctement tenus et que des contrôles internes adéquats ont été mis en place. Ces contrôles peuvent encore être améliorés, comme je l'indique dans quelques observations du présent rapport. J'exprime donc une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

## II. MANDAT RÉGISSANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES ET MÉTHODE DE VÉRIFICATION

5. La vérification des comptes a été effectuée conformément aux dispositions du chapitre XI du Règlement financier de l'Organisation et au mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes qui y figure en annexe, ainsi qu'aux normes internationales de vérification. Aux termes de ce mandat, le Commissaire aux comptes exprime une opinion et fait rapport sur les opérations financières et différentes autres questions qui y sont indiquées. Il lui est par ailleurs loisible d'améliorer la transparence pour aider l'Organisation à réaliser ses objectifs de façon économique, efficace et efficiente.

6. Par ailleurs, les comptes du service de restauration du Centre international de Vienne, distincts de ceux de l'ONUDI, ont également fait l'objet d'une vérification et le rapport correspondant a été communiqué au Directeur général, comme le veut le règlement de ce service. Si les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds pour l'environnement mondial sont vérifiés dans le cadre de ceux de l'Organisation, des dispositions spéciales ont été prises pour que l'opinion sur ces comptes soit exprimée séparément. En application de la disposition (IDB.24/Dec.7) selon laquelle le commissaire aux comptes doit faire rapport sur les comptes spéciaux, j'ai continué de vérifier ces comptes dans le cadre de mon examen des états financiers de l'exercice 2006-2007. L'opinion que je formulerai au sujet des états financiers de l'exercice biennal à l'étude portera donc également sur ces comptes spéciaux.

### III. GOUVERNANCE

#### A. Cadre de contrôle interne

7. Aux termes du Règlement financier, j'ai la faculté de formuler des observations sur l'économie, l'efficacité et la rentabilité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers intérieurs et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation. En outre, conformément au mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Organisation, je dois m'assurer que les contrôles intérieurs, y compris la vérification intérieure des comptes, sont adéquats eu égard à la mesure dans laquelle on s'y fie.

8. À cet égard, dans mon rapport intérimaire (PBC.23/8), j'avais conclu que le risque existait que le Bureau des services de contrôle interne ne puisse être en mesure de s'acquitter réellement de sa responsabilité concernant le cadre de contrôle interne de l'ONUDI, et cela, parce que les ressources budgétaires qui lui sont allouées n'ont pas augmenté en proportion avec l'accroissement des activités vérifiables, consultatives et d'inspection découlant du programme et du budget de l'Organisation.

9. J'ai poursuivi l'examen des activités du Bureau qui, considéré conjointement avec mes propres conclusions, m'a permis de constater qu'il existe un certain nombre de domaines où le cadre de contrôle interne de l'Organisation mériterait d'être renforcé, au Siège et dans les bureaux extérieurs. Ces domaines, qui sont examinés ci-après plus en détail dans les rubriques appropriées, nécessitent que des mesures correctives immédiates soient prises pour créer de nouvelles procédures, de nouveaux systèmes et contrôles, une supervision et une administration nouvelles ou améliorer l'existant. Dans ce contexte, la direction a indiqué que le cadre de contrôle serait examiné de nouveau en 2008-2009, en même temps que la gestion globale des risques.

a) **Décentralisation:** Comme le lui a demandé la Conférence générale, l'Organisation poursuit la mise en œuvre du processus de décentralisation vers les bureaux extérieurs, avec pour objectif ultime de renforcer l'efficacité de la coopération technique, d'améliorer les performances des bureaux extérieurs et de veiller à ce que la structure hors Siège soit d'un bon rapport coût/efficacité. Outre le redéploiement des ressources et des effectifs, la décentralisation a amplifié la délégation de pouvoirs, de fonctions et responsabilités essentielles vers les bureaux extérieurs, notamment en ce qui concerne le recrutement et les achats locaux liés aux projets. À cet égard, j'ai relevé des incohérences dans l'application et le respect de la conformité, qui pourraient rendre nécessaires une révision et une clarification des fonctions et responsabilités des acteurs clés des bureaux extérieurs et du Siège.

La Direction a reconnu qu'après l'adoption d'une nouvelle politique de mobilité sur le terrain au cours du présent exercice biennal le mouvement du personnel vers les bureaux extérieurs et le recrutement parallèle de nouveaux administrateurs créait un problème d'ajustement à l'Organisation au Siège et dans les bureaux extérieurs. Elle a estimé que la constitution récente d'un comité de coordination opérationnel permettrait de lever quelques-uns des goulets d'étranglement déjà identifiés et de régler les questions de délégation de responsabilités. En outre, une circulaire du Directeur général était en train d'être rédigée pour cerner de manière précise et rappeler les questions de gouvernance et de contrôle interne, notamment les fonctions et responsabilités essentielles des détenteurs des autorisations de dépenses, l'exécution de projets, l'harmonisation des fonctions et une démarcation claire des responsabilités respectives du Siège et des bureaux extérieurs. Par ailleurs, pour que les règles et procédures soient respectées, plusieurs formations axées sur la gestion des comptes d'avances temporaires, les règles et procédures relatives aux achats et à la gestion des ressources financières et humaines, et le logiciel Agresso, ont été organisées au Siège.

b) **Structure décentralisée:** La structure décentralisée de l'ONUDI comprend divers bureaux de représentants et de projets qui ont des méthodes de travail distinctes et suivent différentes approches dans l'exécution de leurs activités, ce qui donne lieu à des incohérences. Il est possible d'harmoniser leurs fonctions et procédures, et d'établir une démarcation claire des responsabilités respectives des unités du Siège, de ces bureaux et, surtout, des bureaux extérieurs et des bureaux de projet lorsqu'ils sont dans le même pays. Je pense que l'Organisation accroîtra ainsi son efficacité et fera en sorte que toutes ses ressources soient pleinement mises à profit.

La Direction a noté que les bureaux extérieurs de l'ONUDI, y compris les bureaux de projet, appliquaient les règles et règlements de l'Organisation, même si les bureaux de projet se référaient aussi fréquemment à des accords ou fonds d'affectation spécifiques. Les fonctions de ces bureaux devraient autant que possible être mieux harmonisées, mais cela pourrait ne pas toujours revêtir un intérêt pratique parce que les règles qui régissent leurs opérations sont différentes.

c) **Exécution et suivi des projets:** Les rôles des administrateurs de projets et des autres partenaires dans l'exécution des projets au niveau des bureaux extérieurs ne sont pas clairement définis. J'ai souvent constaté que les décisions concernant les achats, le recrutement et les affectations du personnel étaient incohérentes et n'étaient pas bien justifiées. Il est également apparu que certaines décisions seraient peut-être influencées par des partenaires externes, ce qui ne serait pas pour servir au mieux les intérêts de l'Organisation. J'ai donc recommandé que l'ONUDI réexamine ses dispositifs de gouvernance pour l'exécution des projets conformément aux pratiques admises à l'ONU.

La Direction a souligné que le nouveau manuel des achats avait clarifié les rôles des différents acteurs de tous les processus d'achat, au Siège comme dans les bureaux extérieurs, ainsi que les rôles des détenteurs des autorisations de dépenses et des représentants de l'ONUDI. En ce qui concerne le recrutement d'agents nationaux affectés aux projets, les règles ont été définies par diverses instructions du Directeur général. La Direction a réaffirmé que l'ONUDI avait la maîtrise totale des processus et qu'elle s'acquittait pleinement des responsabilités qui étaient les siennes dans toute activité conformément aux instructions en vigueur.

Pour ce qui est du suivi de l'exécution des projets, j'ai souvent constaté que les cadres de direction intermédiaires en poste au Siège, notamment les chefs d'unités et directeurs de services, limitaient généralement leur responsabilité de supervision des projets au suivi des aspects de fond, sans aucun intérêt ou avec un intérêt limité pour le suivi des aspects administratifs ou de gestion. Aussi les Lignes directrices pour la coopération technique et les procédures internes devraient-elles préciser les rôles et les responsabilités de tous les acteurs des projets, y compris les dispositifs d'obligation redditionnelle.

La Direction a fait observer qu'elle avait examiné les prescriptions des normes fiduciaires du Fonds pour l'environnement mondial concernant le suivi des projets à risque, et qu'elle avait déjà procédé à une analyse des lacunes du suivi au cours du cycle de projet. Il est prévu de mener d'autres travaux en 2008 pour faire avancer cette initiative, notamment en ce qui concerne la gestion globale des risques. En outre, la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique est en train de définir de manière plus précise les responsabilités administratives et de gestion des cadres de direction intermédiaires comme les directeurs et les chefs d'unité, de manière à établir les niveaux de responsabilité appropriés au sein de la division. Le Service de la gestion des ressources humaines, qui doit également aider à définir clairement dans l'avenir les responsabilités des chefs d'unité, est sur le point de publier le mandat de ces derniers.

d) **Enregistrement et établissement des pièces justificatives de dépenses dans les bureaux extérieurs:** D'une manière générale, les bureaux extérieurs effectuent des dépenses par le système des bordereaux interservices administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou par les comptes d'avances temporaires, lorsque le bureau effectue un paiement à partir d'un compte bancaire local. Dans les deux cas de figure, les pièces justificatives sont conservées soit par le PNUD, soit par le bureau. Cette procédure ne permet pas au Siège de suivre facilement ce type d'opérations. J'ai donc recommandé que soit étudiée la possibilité d'adopter un système de transmission des pièces justificatives par voie électronique pour permettre aux unités organiques et administratives concernées du Siège de les examiner et de les vérifier plus facilement et de plus près.

La Direction a noté qu'avec l'instauration d'une décentralisation opérationnelle le suivi des dépenses des bureaux extérieurs était délégué aux détenteurs des autorisations de dépenses ou aux administrateurs de projets. Une responsabilité claire avait également été établie dans les bureaux extérieurs pour la gestion des comptes d'avances temporaires. En 2007, les Services financiers avaient introduit un système électronique développé en interne d'établissement de rapports sur les comptes d'avances temporaires. On procédait également de temps à autre à des contrôles aléatoires des pièces justificatives des dépenses. La possibilité de mettre en pratique un

système de transmission par voie électronique des pièces justificatives des dépenses effectuées par le biais des comptes d'avances temporaires pourrait être étudiée dans un premier temps pour ces comptes, et on pourrait par la suite étendre, si possible, ce système aux bordereaux interservices des bureaux extérieurs. Les ressources supplémentaires nécessaires devraient être prises en compte.

e) **Achats:** L'évaluation que j'ai faite des opérations d'achats décentralisées dans les bureaux extérieurs a fait ressortir un certain nombre de points faibles dus à un suivi inadéquat, au Siège comme dans les bureaux extérieurs: non-respect des règles, manuels et instructions administratives de l'ONUDI, processus d'achats inefficaces, inexistence de dispositifs d'obligation redditionnelle pour les cas de non-respect, absence dans certains cas de conditions de pleine et libre concurrence pour les articles achetés, articles acquis à des prix supérieurs aux prix du marché ou de concurrence, réalisation d'achats à des conditions autres que celles du marché, exécution limitée des prestations des fournisseurs, non-respect du fichier des fournisseurs, absence d'un système unique de numérotation des fournisseurs qui permettrait de faire des analyses statistiques et de signaler les lacunes, et non-divulgaration des opérations entre des parties ayant des liens privilégiés.

Consciente de la nécessité de développer les opérations décentralisées d'achat dans les bureaux extérieurs, la Direction a prévu que la publication récente, en 2008, du manuel des achats révisé servirait de base solide à l'action visant à augmenter l'efficacité, l'ouverture sur l'extérieur, la transparence et l'intégrité des procédures de passation de marchés et la responsabilité des fonctionnaires concernés. Dans cet ordre d'idées, un certain nombre de mesures ont déjà été adoptées ou étaient en cours d'adoption, dont notamment la délégation de pouvoirs en matière d'achats aux responsables des crédits alloués aux projets et aux représentants de l'ONUDI, qui s'occupaient des achats décentralisés dans les bureaux extérieurs; l'adoption de déclarations de conformité aux règles d'éthique et aux normes professionnelles en matière de passation de marchés en vigueur à l'ONUDI; la mise au point et l'exécution continue d'un programme général de formation pour améliorer leur connaissance des règles de passation des marchés; la publication de documents de référence pertinents sur un site Intranet de l'ONUDI pour permettre à l'ensemble des fonctionnaires de l'ONUDI, y compris ceux en poste dans les bureaux extérieurs, d'y accéder facilement; la mise au point actuelle d'un système informatisé de contrôle qui signalerait à la Direction les écarts pouvant être révélateurs de cas de non-observation des règles de passation de marchés; et le Comité de coordination opérationnelle, récemment créé, qui se pencherait aussi sur les questions de passation de marchés.

f) **Biens durables:** La gestion des biens durables dans les bureaux extérieurs, en ce qui concerne en particulier les inventaires de projet, appelle des mesures d'amélioration et correctives non négligeables. Le contrôle interne des inventaires de projets s'est révélé déficient, par suite notamment de la décentralisation des achats vers les bureaux extérieurs. Certains inventaires étaient incomplets et certains des articles qui y figuraient n'étaient pas faciles à identifier, ne portant pas de numéro unique d'inventaire. Toutefois, les procédures d'inscription au compte des profits et pertes et de cession de biens se sont considérablement améliorées depuis la création du Comité de contrôle du matériel de l'ONUDI. L'exercice d'un contrôle interne plus rigoureux sur la gestion des biens durables faciliterait aussi considérablement la transition sans heurts aux normes comptables internationales du secteur public, comme on le précisera ci-après.

La Direction a indiqué que les services d'appui opérationnel, avec le concours de hauts responsables, notamment de la Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège, continueront à s'employer à assurer l'observation intégrale des règles et procédures régissant la gestion des biens à l'ONUDI. Ce respect des règles et procédures a dû être pris en compte dans l'évaluation de la performance des bureaux extérieurs, puisqu'une amélioration générale de la gestion des biens à l'ONUDI ne pouvait résulter que de cet effort commun et concerté.

g) **Suivi des résultats:** Au niveau tant de l'Organisation que des fonctionnaires, j'ai pu constater à plusieurs reprises que l'exécution de projets de coopération technique était utilisée comme principal indicateur pour mesurer les résultats. Je n'ai cependant pas trouvé de signe d'évaluation des résultats au niveau des équipes ou des groupes, ce qui serait une incitation à bien travailler en équipe. Par ailleurs, j'ai noté que l'examen de projets portait essentiellement sur des questions de fond, telles que l'évaluation des produits, des aboutissements et de l'impact, l'analyse des résultats en matière de gestion et d'administration étant limitée ou inexistante. Cette



conception étroite de l'évaluation des résultats au niveau des projets n'offre aucune vue d'ensemble de leurs résultats et limite les possibilités de mesurer les gains d'efficacité. Ces conclusions semblent révélatrices d'un désalignement en ce qui concerne l'évaluation des résultats au niveau de l'Organisation, des projets et des fonctionnaires, et appelle une action corrective de la Direction.

La Direction a admis que, par le passé, l'exécution de projets de coopération technique avait servi d'indicateur pour mesurer la performance de l'Organisation, mais l'adoption progressive de la gestion axée sur les résultats avait déclenché une évolution très nette vers l'utilisation accrue de la réalisation d'objectifs comme critère d'évaluation et d'information sur les résultats obtenus à tous les niveaux. Le plan de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (GAR) pour 2008 en est une preuve. S'agissant de l'évaluation des résultats au niveau des projets, la Direction estimait elle aussi que les questions de gestion et d'administration pouvaient être examinées de manière plus détaillée lors des évaluations de projets et elle s'est engagée à assigner à ces questions une importance accrue. La Direction a également appelé l'attention sur la création récente, par la Commission consultative mixte de l'ONUDI, d'un groupe de travail chargé d'ajuster le système existant d'évaluation du comportement professionnel pour mieux tenir compte des principes de la gestion axée sur les résultats et d'harmoniser les pratiques suivies à l'échelle des divisions afin que les objectifs de résultat des différents fonctionnaires soient clairement formulés au regard des objectifs de résultat des divisions et des services. Dans cet ordre d'idées, le travail d'équipe serait aussi pris en considération.

## **B. Application des Normes comptables internationales du secteur public**

10. J'ai pris note que la Conférence générale, à sa douzième session, a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public par l'ONUDI (GC.12/Dec.14). Dans cette optique, l'Organisation s'est ainsi engagée à appliquer les Normes IPSAS, dans le cadre de l'adoption desdites normes à l'échelle du système des Nations Unies, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

11. J'estime que l'adoption des Normes IPSAS constitue une avancée importante vers l'amélioration de la qualité, de la cohérence et de la comparabilité de l'information financière à l'échelle du système des Nations Unies. Par ailleurs, l'adoption des Normes IPSAS est considérée comme essentielle pour la bonne gouvernance, la responsabilisation et la transparence.

12. J'ai suivi depuis lors les nouveaux faits survenus en la matière, et notamment l'approbation par la Conférence générale d'un nouveau programme propre à faciliter le passage en douceur aux Normes IPSAS (GC.12/Dec.16); la diffusion d'informations à l'échelle du Secrétariat; la participation à la structure centralisée mise en place à l'échelle du système sous les auspices du réseau Finances et budget; et les autres activités menées par le Groupe de travail des Normes IPSAS de l'ONUDI.

13. Il est d'une importance capitale pour l'Organisation de participer aux différentes réunions et de contribuer à la mise au point d'un mode d'interprétation et d'application cohérent des dispositions des Normes IPSAS par tous les organismes des Nations Unies. À cet égard, le Corps commun d'inspection des organismes des Nations Unies a inscrit dans son programme de travail de 2008 l'établissement d'un rapport portant sur le passage aux Normes IPSAS dans les organismes des Nations Unies, dans lequel il se propose d'évaluer l'état de préparation de ces organismes à l'application des Normes IPSAS. J'ai été informé que des membres de l'équipe du Corps commun d'inspection avaient, en privé, exprimé leur satisfaction devant les progrès faits vers l'application des Normes IPSAS par l'ONUDI.

## **IV. BIENS DURABLES**

14. Les biens durables de l'ONUDI, qui représentent un investissement considérable de ses ressources, font l'objet des notes 3.19 et 5.18 des états financiers. Le Règlement financier prévoit que le Commissaire aux comptes mentionne notamment dans son rapport tout vice du système régissant les fournitures et le matériel. Il exige également que je fasse rapport sur l'exactitude ou l'inexactitude des comptes relatifs aux fournitures et au matériel, d'après l'inventaire et l'examen des livres.

15. Dans mon rapport sur les comptes de l'Organisation de l'exercice biennal 2004-2005 (PBC.22/3), j'avais indiqué qu'il fallait faire de nouveaux efforts pour garantir la complétude et l'exactitude des comptes d'inventaire et faire en sorte que les biens durables fassent l'objet d'un inventaire physique complet. À ce propos, je suis heureux de noter que le manuel de gestion des biens de l'ONUDI a été officiellement publié et que des inventaires physiques ont été dressés conformément aux dispositions du manuel. En outre, les Services d'appui opérationnel ont établi l'inventaire physique complet des biens durables et des articles particuliers au deuxième semestre de 2007 eu égard aux biens qui avaient été déplacés au cours de l'opération de désamiantage et conformément aux mesures prises pour préparer l'application des Normes IPSAS.

16. Toutefois, comme on l'a déjà signalé par le passé, les comptes d'inventaire ne sont toujours pas systématiquement rapprochés du système comptable pour en garantir la complétude et l'exactitude. Faute d'interface entre le Grand livre Agresso et les modules immobilisations, ce rapprochement est considéré comme nécessaire. Afin de réduire les risques d'erreur matérielle dans les comptes d'inventaire, j'ai analysé les mesures de compensation adoptées par la Direction. Des travaux complémentaires dans ce sens sont nécessaires.

17. La Direction a noté que les Services d'appui opérationnel, agissant en coopération avec les Services financiers et les Services de gestion de l'information et des communications, continueront à travailler au rapprochement systématique des comptes d'inventaire avec le système comptable en poursuivant l'intégration des comptes Agresso et du module immobilisations. Ce rapprochement avait été effectué périodiquement pour les biens affectés à la coopération technique.

## **V. GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS**

### **A. Introduction**

18. À la suite de mon rapport intérimaire (PBC.23/8) sur la gestion axée sur les résultats (GAR) et conformément à la priorité que la Conférence générale a accordée à ce mode de gestion, l'Organisation a montré son attachement à l'adoption générale des principes de la GAR et à l'intégration totale de ses démarches et méthodes afin d'en mesurer la contribution particulière au développement. Le Directeur général a donc pris un certain nombre de mesures propres à faire avancer l'application de la GAR à l'échelle de l'ONUDI. À ce propos, je tiens à mettre l'accent sur certains faits récents et à insister sur quelques améliorations qui pourraient être utiles.

### **B. Institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats**

19. L'examen de la documentation officielle indique que l'ONUDI a jeté des bases rationnelles pour la mise en œuvre de la GAR. Par le passé, je me suis toutefois déclaré préoccupé par l'absence de cadre cohérent et de stratégie de mise en œuvre échelonnée devant régir l'institutionnalisation de la GAR. Dans cet ordre d'idées, je suis heureux de noter que le Directeur général a publié depuis lors un document directif sur la GAR concernant la création d'un comité directeur de la GAR chargé d'en piloter la mise en place; l'élaboration d'un cadre conceptuel et d'une stratégie de mise en œuvre de la GAR; la responsabilisation des gestionnaires; le rôle des points focaux; la formation à la GAR; l'information sur la GAR dans les projets de coopération technique; l'information sur la GAR dans les bureaux extérieurs; l'information sur la GAR dans le programme et les budgets 2006-2007; et la fixation de délais dans un calendrier de mise en œuvre.

20. Depuis lors, le Comité directeur de la GAR a mis au point un projet de plan de mise en œuvre prévoyant quelques points de repère pour la période biennale 2008-2009, plan qui repose sur l'auto-évaluation de la GAR et qui a été approuvé par le Conseil exécutif de l'ONUDI. Avec ce plan, le Comité directeur envisage d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de la GAR assortie de délais, de repères et d'un cadre conceptuel pour son futur développement à l'échelle de l'Organisation, qui doit être préparé sur la base d'une auto-évaluation.

21. J'ai déjà constaté par le passé que l'application effective de la GAR dépendait de l'engagement des hauts responsables. Ce principe a été officiellement reconnu dans le document directif de l'ONUDI qui attribue aux directeurs de service et aux chefs d'unité la responsabilité de l'action en faveur de l'adoption et de l'utilisation

réelle des principes et méthodes de la GAR. Pour obtenir cette responsabilisation, le degré d'adoption et d'adaptation des principes de la GAR dans leur domaine de compétence sera pris en compte lors de l'évaluation future du comportement professionnel des fonctionnaires concernés. La Direction a indiqué qu'il était prévu que les modalités de mise en pratique de ce principe seraient définies dans la stratégie de mise en œuvre de la GAR.

22. Comme indiqué dans mon rapport intérimaire, il importe que tous les fonctionnaires comprennent bien en quoi consiste la GAR et quelles sont ses incidences sur leur travail, et que la formation devienne un élément essentiel assurant le succès de la mise en œuvre de la GAR. À cet égard, je suis heureux de noter que le Directeur général souligne constamment la nécessité de dispenser une formation à la GAR à l'échelle de l'Organisation, ce qui doit être facilité par le service de la gestion des ressources humaines et le groupe de l'évaluation, agissant en concertation avec le Comité directeur de la GAR. À cette fin, le Comité, ayant analysé les besoins de formation de l'Organisation, recommandera, le cas échéant, d'autres actions de formation à la GAR dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de la GAR. Je voudrais féliciter les différents acteurs concernés pour la mise au point et l'exécution d'un vaste programme de formation au cours des derniers mois de 2007.

23. J'ai souligné par le passé qu'il fallait une stratégie de mise en œuvre de la GAR assortie de délais et recommandé que ces délais soient systématiquement reliés aux plans de travail à tous les niveaux. Le Directeur général a appuyé ce principe et décidé, dans son mémorandum sur la GAR, qu'une telle stratégie assortie de délais devait être rédigée par le Comité directeur de la GAR. J'ai vérifié que ce comité a présenté un projet de plan de mise en œuvre assorti de délais pour l'exercice biennal 2008-2009 pour concertation aux directeurs des services de l'ONUDI.

### **C. Contrôle du suivi des résultats**

24. J'ai indiqué par le passé que l'ONUDI devrait envisager d'adopter des mécanismes avancés de contrôle de la GAR pour améliorer encore la qualité du cadre de la GAR adopté dans le programme et les budgets de 2008-2009. À cet égard, j'ai été heureux de constater l'installation, le perfectionnement et l'adaptation d'un système électronique de communication des résultats qui a été mis à l'essai dans 40 projets pilotes ainsi que pour l'établissement des rapports des bureaux extérieurs. Disponible sur l'Intranet de l'Organisation, ce système constitue un mécanisme d'information sur les résultats et la performance qui rapproche ces résultats des aboutissements du programme et des budgets, regroupant les résultats en fonction des objectifs qui y sont énoncés.

25. La phase pilote a fourni sur les performances des informations intéressantes mais insuffisantes qui ne pouvaient être utilisées comme on l'avait initialement envisagé dans la première série de rapports concernant les bureaux extérieurs. S'agissant de l'information sur les projets, j'ai constaté que l'un des principaux points faibles tenait à ce que les administrateurs de projets ne rendaient pas compte dans le système de communication des résultats de l'état d'avancement des projets, comme ils auraient dû le faire. La Direction m'a informé que le plan de mise en œuvre de la GAR prévoyait maintenant des moyens de remédier à ces faiblesses.

26. Les plans de travail des bureaux extérieurs de 2008 ont été précisés en fonction du programme et des budgets de 2008-2009. L'intérêt fonctionnel du système de communication des résultats pour les bureaux extérieurs a aussi augmenté si bien que ces bureaux peuvent utiliser le système pour présenter leurs rapports de 2008. La Direction a noté que la restructuration du Secrétariat de l'ONUDI avait abouti à la création d'un nouveau service de la mobilisation des ressources et de l'assurance-qualité, qui s'attaquerait à la tâche ardue consistant à améliorer la qualité non seulement "à l'entrée" mais aussi "à la livraison" et à augmenter le respect des directives de l'ONUDI concernant la coopération technique. Le Directeur général a également décidé qu'un groupe de travail interservices sur un système d'assurance-qualité des activités de coopération technique serait créé comme le prévoyait le plan de mise en œuvre de la GAR.

#### **D. Système de collecte de données sur la GAR**

27. J'ai indiqué par le passé que l'ONUDI ne disposait d'aucun système de collecte de données qui garantisse l'intégrité des informations sur les résultats obtenus. Un tel système indiquerait normalement les sources des données et des pièces justificatives spécifiques relatives aux indicateurs de performance, définirait la méthode la plus efficace et efficiente de collecte des pièces justificatives et indiquerait la personne chargée de réunir la documentation prévue. La Direction a noté que la mise en place d'un tel système servant de moyen général de contrôle et de suivi des opérations à tous les niveaux et de toutes les activités de l'ONUDI demanderait beaucoup de ressources et pourrait être entravée par le manque de ressources.

28. La Direction a indiqué en outre que le programme de travail du Groupe de l'évaluation pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoyait, conformément au plan de mise en œuvre de la GAR, une initiative visant à améliorer encore la méthode d'évaluation d'impact utilisée par l'ONUDI. Une telle méthode adaptée aux thèmes et aux modes d'exécution de l'ONUDI était en cours d'élaboration. On comptait que cette initiative aiderait, dans le moyen terme, à asseoir sur une base factuelle plus solide la gestion axée sur les résultats dans les projets de coopération technique de l'ONUDI.

#### **E. La gestion axée sur les résultats dans les bureaux extérieurs**

29. L'ONUDI a introduit en 2007 des plans de travail axés sur les résultats pour les bureaux extérieurs dans le but d'améliorer l'efficacité et la transparence dans l'élaboration et la gestion des programmes, et la mesure des résultats. Les représentants de l'ONUDI et les chefs des opérations de l'ONUDI ont établi des rapports d'étape reposant sur ces plans de travail et ont introduit des informations sur les résultats obtenus dans le système de communication des résultats.

30. J'ai noté que les aboutissements prévus dans les plans de travail étaient liés à des produits, indicateurs de performance, activités prévues, délais et points focaux. Toutefois, il faut encore déterminer des repères afin de pouvoir classer les bureaux extérieurs selon leur performance dans les catégories de bureaux ayant atteint les résultats visés, de ceux ayant dépassé les résultats et de ceux restant en-deçà des objectifs prévus.

#### **F. Mise en place durable de la gestion axée sur les résultats**

31. Il ressort de l'examen auquel j'ai procédé, d'une part, que, tout en étant toujours en cours de mise en place, la gestion axée sur les résultats semble bien établie à l'ONUDI, incorporant nombre de bonnes pratiques, et, d'autre part, que des améliorations sont encore possibles. Je souscris à l'opinion de la Direction selon laquelle les principaux problèmes qui se posent en matière de gestion axée sur les résultats concernent notamment l'adaptation de la stratégie aux programmes et aux projets, l'amélioration des systèmes de gestion et leur application rigoureuse et le renforcement des connaissances et de l'expérience du personnel.

#### **VI. CONCLUSION**

32. À la fin de mon troisième mandat, je suis heureux de constater que l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques d'Afrique du Sud a bénéficié de la part de l'ONUDI d'une coopération et d'un soutien des plus complets qui m'ont facilité les vérifications et m'ont permis de me pencher activement sur les questions que je porte à l'attention de la Direction.

Le Commissaire aux comptes,  
Vérificateur général des comptes  
de la République d'Afrique du Sud  
[Signé] Terence **Nombembe**

Pretoria, Afrique du Sud  
Le 31 mai 2008

## ANNEXE I

## SUIITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LES RAPPORTS DE VÉRIFICATION EXTERNE ANTÉRIEURS

On trouvera dans le tableau ci-après les principales recommandations formulées dans mon rapport sur le compte de l'Organisation de l'exercice 2004-2005. Ces recommandations en sont à divers stades d'application. Les recommandations qui ne sont pas mentionnées ci-dessous ont été prises en compte et je tiens à en exprimer ma satisfaction.

<i>Recommandation</i>	<i>PBC.22/3 (référence)</i>	<i>Observations du Secrétariat</i>	<i>Observations du Commissaire aux comptes</i>
<p><b>Bureau des services de contrôle interne:</b> Aucune activité n'a été enregistrée depuis quelque temps sur la ligne directe mise en place en 1999 pour permettre aux fonctionnaires de soumettre des plaintes ou des informations concernant l'existence éventuelle d'activités frauduleuses, de gaspillages, d'abus ou d'autres irrégularités.</p>	par. 16	<p>La ligne directe accessible par courriel a été activée en 1999. Depuis lors, compte tenu du progrès technologique, un outil de signalement en ligne d'irrégularités a été mis au point et est prêt pour l'utilisation. La mise en service a toutefois été reportée, l'Organisation se demandant si elle doit ou non se doter d'un point unique où ses fonctionnaires peuvent présenter des plaintes, poser des questions d'éthique et signaler des irrégularités.</p>	<p>J'ai mis à l'essai l'outil de signalement en ligne d'irrégularités pour vérifier s'il est prêt pour l'utilisation. La ligne directe et l'outil de signalement doivent être maintenant institutionnalisés pour permettre la dénonciation effective d'abus.</p>
<p>Conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes, une évaluation indépendante externe de la qualité du Bureau doit avoir lieu au moins une fois tous les cinq ans.</p>	par. 18	<p>Il est à noter que le Bureau des services de contrôle interne a un double rôle – vérifier des activités qui peuvent être prévues et enquêter sur des activités qui ne peuvent être prévues. L'observation des normes de l'Institut des auditeurs internes, en ce qui concerne en particulier l'évaluation externe de la qualité, une fois tous les cinq ans, à laquelle se réfèrent les recommandations, ne concerne que les actions de vérification du Bureau des services de contrôle interne.</p> <p>L'évaluation externe de la qualité des activités de vérification demande de la part du Bureau un investissement important en temps s'il veut en tirer réellement parti. Les travaux préparatoires ont démarré et ont dû être suspendus, les activités d'enquête étant considérées comme prioritaires par rapport aux activités de vérification, eu égard à leur impact potentiel sur l'Organisation. La situation est encore aggravée par la situation très délicate du Bureau en matière de dotation en effectifs.</p> <p>Le Bureau des services de contrôle interne est résolu à observer les normes professionnelles, notamment celles définies par l'Institut des auditeurs internes, et fait de son mieux dans la limite des ressources dont il dispose.</p>	<p>Le fait que l'évaluation externe de la qualité aurait déjà dû avoir lieu est cause de préoccupation.</p>

<i>Recommandation</i>	<i>PBC.22/3 (référence)</i>	<i>Observations du Secrétariat</i>	<i>Observations du Commissaire aux comptes</i>
<b>Biens durables:</b> Le mode de gestion des biens durables dans les bureaux extérieurs appelle certaines améliorations.	par. 30	Le manuel de gestion des biens de l'ONUDI a été officiellement publié. En outre, le personnel des bureaux extérieurs a bénéficié d'une formation à la gestion appropriée des biens durables. Tous les bureaux extérieurs opérationnels ont présenté pour 2007 leurs inventaires vérifiés aux services d'appui aux opérations en décembre 2007, alors que les années précédentes ces inventaires n'auraient pas été reçus avant la fin du premier trimestre de l'année suivante.	La mesure dans laquelle le manuel a contribué à une meilleure gestion des biens dans les bureaux extérieurs doit encore être déterminée.
<b>Achats:</b> Les plans d'achats étaient incomplets et l'Organisation pourrait en faire un usage accru en tant qu'outil de gestion et de suivi.	par. 36	Les plans d'achats ont été définitivement arrêtés. Toutefois, la collecte, auprès de tous les utilisateurs, des éléments d'information nécessaires continue de poser des problèmes qui empêchent l'utilisation effective de ces plans comme outil de gestion et de suivi.	Les avantages pouvant découler d'une gestion et d'un suivi réels des achats doivent encore être mis à profit.
<b>Politique de l'environnement et stratégie de gestion de l'environnement:</b> L'ONUDI n'a pas réellement élaboré et mis en place une politique de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement.	Annexe 1	Il n'existe en la matière aucune politique définie à l'échelle du système des Nations Unies. L'ONUDI a toutefois participé récemment à une opération coordonnée à l'échelle du système par le Groupe de la gestion de l'environnement de l'Organisation des Nations Unies, à la suite de laquelle le Directeur général a approuvé une déclaration intitulée "Vers une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre". Cette déclaration oblige effectivement l'Organisation à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à étudier, du point de vue des incidences budgétaires, les modalités d'échanges compensés de carbone pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à la fin de 2009. Par la suite, l'ONUDI a créé une équipe du climat chargée en premier lieu de présenter au Conseil exécutif des propositions sur la manière d'honorer cet engagement. Compte tenu des propositions présentées par l'équipe, le Conseil a pris, en mars 2008, un certain nombre de décisions sur la mesure, la réduction et la compensation de son empreinte climatique, ainsi que sur la sensibilisation du public et du personnel.	La question restera à l'étude jusqu'au moment où l'Organisation aura officiellement élaboré et appliqué une politique d'ensemble de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement.
<b>Passif éventuel relatif aux prestations de fin de service et à l'assurance maladie après la cessation de service:</b> Aucun crédit n'a été ouvert pour couvrir le passif éventuel relatif aux prestations de fin de service. De même, le passif relatif aux prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service n'a pas été intégralement financé.	Annexe 1	On cherche à l'échelle du système une solution au problème posé par le passif non capitalisé. L'ONUDI participait à l'étude commune menée actuellement par les organismes des Nations Unies et a également prié le Corps commun d'inspection de rechercher un moyen de régler ce problème à l'échelle du système.	La question reste à l'étude. Aucun progrès n'a été fait.

## ANNEXE II

### OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur le Président/Madame la Présidente du Conseil du développement industriel

J'ai vérifié les états financiers ci-joints comprenant les états I à IV, les tableaux 1 à 4 et les notes explicatives de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Directeur général. Ma mission est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de la vérification que j'ai effectuée.

J'ai conduit ma vérification conformément aux Normes internationales de vérification des comptes. Ces normes exigent que je planifie et réalise une vérification des comptes afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comporte notamment un examen, par sondage, des pièces justificatives des montants et des données indiqués dans les états financiers. Elle comprend également une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par le Directeur général, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Je pense que ma vérification constitue une base raisonnable pour exprimer une opinion sur les états financiers.

J'estime que ces états financiers reflètent fidèlement, à tous égards, la situation financière de l'ONUDI au 31 décembre 2007 et les résultats des opérations et des mouvements de trésorerie effectués pendant l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, j'estime que les opérations financières de l'ONUDI que j'ai contrôlées dans le cadre de ma vérification sont conformes, à tous égards importants, au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

En vertu des dispositions du chapitre XI du Règlement financier, j'ai également établi un rapport complet sur la vérification des états financiers de l'ONUDI que j'ai réalisée.

Le Commissaire aux comptes,  
Vérificateur général des comptes  
de la République d'Afrique du Sud  
[Signé] Terence **Nombemde**

Pretoria, République d'Afrique du Sud  
Le 31 mai 2008

### ANNEXE III

## ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport financier pour l'exercice biennal 2006-2007 est établi et soumis conformément au chapitre X du Règlement financier. Il se fonde sur le programme et les budgets de ce même exercice, que la Conférence générale a adoptés à sa onzième session (décision GC.11/Dec.18), portant sur des dépenses de 154 009 900 euros en montant brut, à financer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 150 785 600 euros et sur d'autres recettes à hauteur de 3 224 300 euros.

L'exécution financière du programme et des budgets approuvés est subordonnée au montant effectif des ressources de trésorerie disponibles au cours de l'exercice biennal, y compris des dates de versement des contributions. Sont indiqués ci-après, en millions d'euros, le montant effectif des contributions reçues par l'Organisation et celui des contributions à recevoir conformément aux décisions de la Conférence générale, ainsi que les montants correspondants pour le précédent exercice biennal.

	2006-2007		2004-2005	
Contributions mises en recouvrement à recevoir	150,8	100,0 %	142,0	100,0 %
Contributions mises en recouvrement reçues	141,1	93,6 %	130,1	91,6 %
Déficit	9,7	6,4 %	11,9	8,4 %

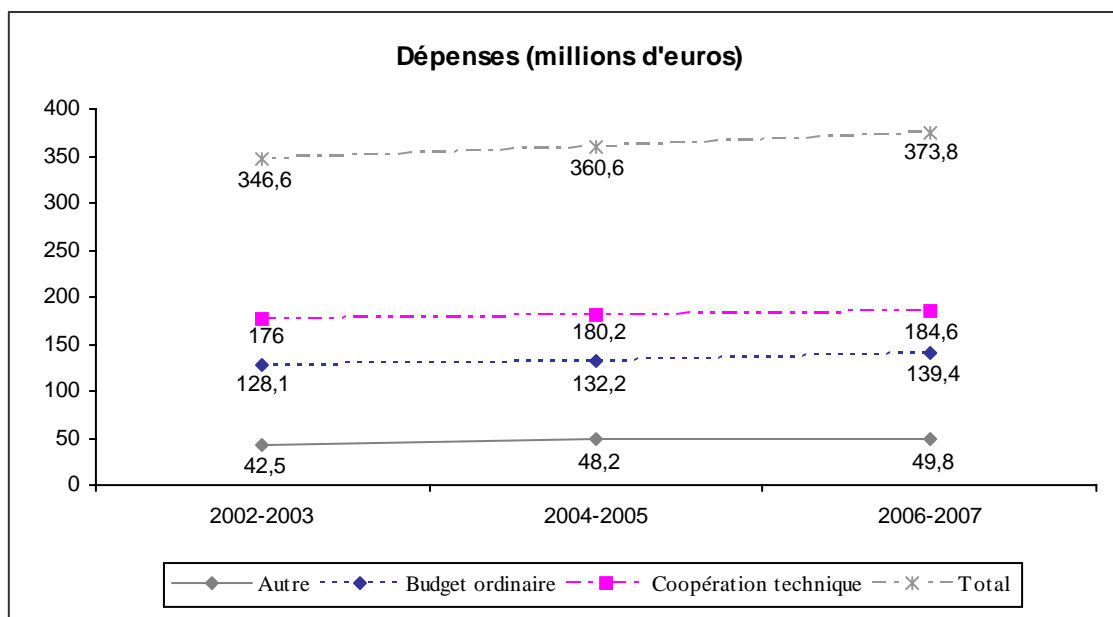
J'ai le plaisir d'annoncer que le taux de recouvrement des contributions pour l'exercice biennal 2006-2007, 93,6 %, est le plus élevé enregistré depuis 1986 et qu'il dépasse celui de l'exercice biennal 2002-2003 qui était de 93 %. Les contributions non acquittées accumulées en fin d'exercice ont légèrement baissé de 48,7 millions d'euros pour l'exercice précédent à 48,4 millions d'euros, à quoi s'ajoute un montant de 71,2 millions d'euros dû par d'anciens États Membres. Au cours de l'exercice, trois États Membres ont signé avec l'Organisation des plans de paiement dont deux sont opérationnels. Ainsi, de 42 en décembre 2005, le nombre des États Membres sans droit de vote a été ramené à 36 en décembre 2007, nombre le moins élevé enregistré à l'ONUDI depuis 1992. Je souhaiterais encourager vivement les États Membres qui ont des difficultés pour s'acquitter de leurs obligations à prendre contact avec le Secrétariat afin d'engager des négociations pour la conclusion d'un plan de paiement.

L'Organisation continue de présenter des résultats financiers solides, comme le montre l'augmentation de son solde global de trésorerie qui s'établit au 31 décembre 2007 à 286,5 millions d'euros contre 265 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent. Cette situation augure bien de sa stabilité financière.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les dépenses prévues au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007 se sont montées à 139,4 millions d'euros, soit une utilisation de 90,5 % du montant brut des dépenses approuvées (154 millions d'euros). Le montant effectif des recettes a atteint 0,9 million d'euros pour les contributions des États aux dépenses du réseau de bureaux extérieurs et 1,6 million d'euros pour les recettes accessoires, contre un montant prévu au budget de 1,7 million et de 1,5 million d'euros, respectivement. Après la prise en compte des recettes accessoires non prévues dans la décision GC.11/Dec.18, le montant total net des dépenses (138,1 millions d'euros) représente 91,6 % du montant net des crédits ouverts au budget ordinaire (150,8 millions d'euros). Le solde du montant net des crédits ouverts au 31 décembre 2007 s'élevait donc à 12,7 millions d'euros (voir état IV).



Figure I



Dans le budget opérationnel, le remboursement des dépenses d'appui aux programmes s'est élevé à 17,5 millions d'euros pendant la période considérée. Les dépenses ont atteint 16,5 millions d'euros, d'où un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 1 million d'euros. Le solde de clôture du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, autrement dit le montant de la réserve opérationnelle, y compris les économies sur l'annulation d'engagements se rapportant aux exercices précédents, était donc de 6,5 millions d'euros, alors que le solde d'ouverture se montait à 5,1 millions d'euros.

Le montant des dépenses prévues au budget ordinaire et au budget opérationnel était faible par rapport aux ressources de trésorerie disponibles, pour une large part en raison du taux élevé de vacance de postes constaté au cours de l'exercice. L'Organisation a certes déjà lancé en juin 2006 un plan de recrutement structuré, qu'il a appliqué de manière systématique en 2007, mais les incidences financières n'apparaîtront que graduellement. Le montant total des dépenses de fonctionnement était également plus faible que prévu, en raison principalement de la modicité, d'une part, des dépenses de personnel au Service des bâtiments et, d'autre part, des dépenses de traduction.

Les activités de coopération technique exécutées ont de nouveau atteint un montant impressionnant pendant l'exercice biennal, à savoir 231 millions de dollars É.-U., soit une augmentation de 19,3 millions de dollars ou de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent 2004-2005.

Comme le prévoit l'Acte constitutif, l'ONUDI compte trois organes directeurs: la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets. Les États Membres se réunissent une fois tous les deux ans à l'occasion de la Conférence générale, qui constitue l'organe directeur suprême de l'Organisation. La Conférence générale détermine les principes directeurs et les orientations générales, et approuve le budget et le programme de travail de l'ONUDI. En tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation, j'ai la responsabilité générale et le pouvoir de diriger ses travaux. L'introduction progressive de la gestion axée sur les résultats comme outil de gestion a permis à l'Organisation de faire en sorte que toutes ses activités contribuent à la réalisation de ses objectifs stratégiques et que les résultats des activités soient systématiquement évalués par rapport à des objectifs et à des indicateurs de performance. Les principes de la gestion axée sur les résultats ont été appliqués de manière systématique lors de la préparation du programme et des budgets 2006-2007, approuvés par les États Membres dans la décision GC.11/Dec.18. La création d'un comité directeur interorganisations de la gestion axée sur les résultats au cours de l'exercice a permis de produire un plan global d'auto-évaluation de base et d'application généralisée de la gestion axée sur les résultats à l'ONUDI.

En raison de la nouvelle politique de mobilité sur le terrain entrée en vigueur en avril 2006, le nombre de postes vacants d'administrateur recruté sur le plan international dans les bureaux extérieurs a été nettement réduit. En outre, dans le cadre de cette politique, le recrutement dans les bureaux extérieurs est devenu un processus compétitif rigoureux; les compétences de terrain nécessaires pour exécuter les projets de coopération technique ont été renforcées et on note plus de mobilité et de rotation entre le Siège et les missions hors siège.

Dans le cadre de la réforme de la gestion à l'échelle du système, le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), à sa session d'avril 2006, a fait sienne la recommandation du Comité de haut niveau sur la gestion tendant à ce que l'ensemble du système des Nations Unies adopte les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) d'ici à 2010. Ces normes représentent la meilleure pratique internationale pour la comptabilité du secteur public et des organisations à but non lucratif. Leur adoption est en outre considérée comme essentielle pour assurer la bonne gouvernance, la responsabilité et la transparence. La Conférence générale, à sa douzième session, a approuvé leur adoption par l'ONUDI (décision GC.12/Dec.14).

Au cours de l'exercice, le Règlement financier et les règles de gestion financière révisés ont été publiés (PBC.22/CRP.2 et UNIDO/DG/B.74/Rev.2), en tenant compte des divers amendements précédents au Règlement financier et des améliorations constatées dans les opérations financières de l'Organisation depuis la dernière révision faite en 1990. Lors de la révision, on s'est attaché à tenir compte des meilleures pratiques en vigueur à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies en matière de gestion et d'opérations financières, d'achats et de contrôle interne pour améliorer encore la gouvernance d'entreprise de l'Organisation, tout en précisant et en renforçant les pouvoirs, la responsabilité et l'obligation redditionnelle de toutes les personnes chargées de ses opérations.

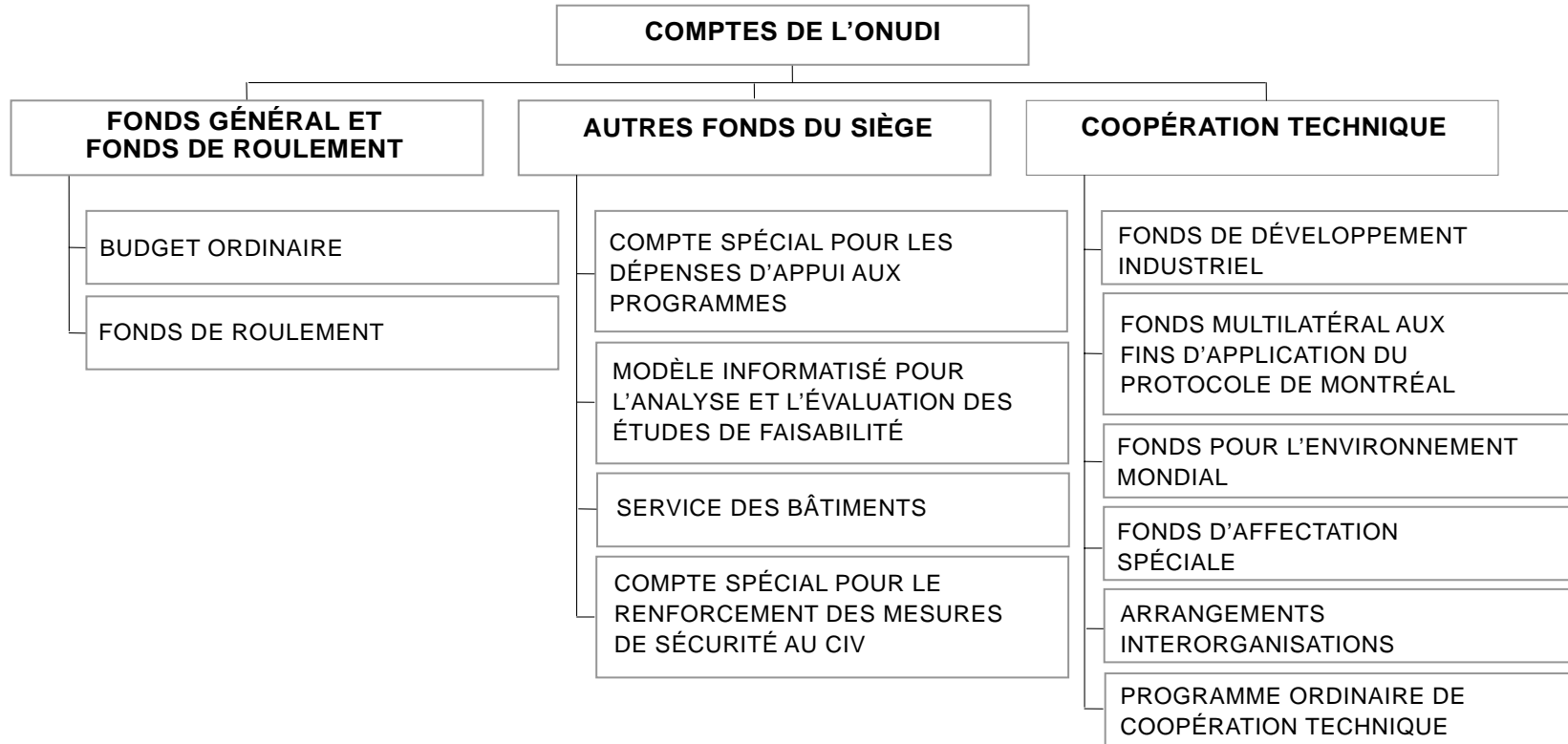
Répondant à l'appel du Secrétaire général de rendre l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies climatiquement neutre, le Directeur général, dans son intervention devant le Conseil du développement industriel le 25 juin 2007, a annoncé son intention de réduire l'impact climatique de l'ONUDI. En collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, l'ONUDI a approuvé, à la réunion du CCS tenue en octobre 2007, une déclaration intitulée "Vers une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre", s'engageant ainsi à prendre un certain nombre de mesures, notamment à évaluer ses émissions de gaz à effet de serre et à les réduire autant que possible.

L'éthique et l'obligation redditionnelle sont essentielles pour la crédibilité de l'ONUDI en tant qu'organisation impartiale exigeant de son personnel les plus hautes qualités d'intégrité. Elles constituent par ailleurs un aspect clef de la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies. Ce ne sont pas des valeurs facultatives, mais des principes primordiaux qui doivent guider notre manière d'agir, quel que soit l'endroit où nous intervenons. Elles exigent que nous accomplissions nos devoirs de manière transparente et objective, en respectant les règles et règlements de l'Organisation. L'ONUDI entend que son personnel, qui est soumis aux Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux adoptées par la Commission de la fonction publique internationale, fasse preuve d'une intégrité et d'un comportement exemplaires. L'Organisation examine actuellement l'évolution de la situation au sein du régime commun des Nations Unies concernant les déclarations de situation financière et les déclarations d'intérêts afin d'adopter une politique similaire.

Je souhaiterais saisir l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier les États Membres et les donateurs de leur soutien financier, ainsi que l'ensemble du personnel de l'ONUDI pour sa contribution à l'action de l'Organisation

Le Directeur général,  
[Signé] Kandeh K. Yumkella

**COMPTES CONSOLIDÉS  
DE L'EXERCICE BIENNAL  
2006-2007**



**ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007  
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

**Certificat attestant l'exactitude des états financiers**

**Responsabilité du Directeur général**

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers sur lesquels le Commissaire aux comptes est chargé d'exprimer une opinion.

Ces états ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et au chapitre X du Règlement financier de l'ONUDI et selon les conventions comptables appropriées, appliquées de manière systématique et étayées par des appréciations raisonnables et prudentes et les estimations les plus fiables de la direction.

L'Organisation dispose de systèmes de contrôle, de conventions et de procédures comptables internes pour gérer les risques, pour assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens et pour détecter d'éventuelles irrégularités.

Les systèmes de contrôle interne et les documents comptables ont été examinés par le Bureau des services de contrôle interne et par le Commissaire aux comptes lors de leurs vérifications respectives et la direction a examiné objectivement leurs recommandations pour améliorer encore le cadre de contrôle interne de l'Organisation.

Toutes les transactions importantes ont été dûment imputées sur les documents comptables et sont dûment reflétées dans les états financiers I à IV présentés ci-après. Ces états rendent compte avec une exactitude raisonnable de la situation financière de l'Organisation et des fonds qu'elle administre, des résultats de leurs opérations ainsi que de l'évolution de cette situation.

La Directrice des Services financiers,  
[Signé] Amita **Misra**

Le Directeur général,  
[Signé] Kandeh K. **Yumkella**

Date: 7 avril 2008

**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS**  
**pour l'exercice biennal 2006-2007**  
(en milliers d'euros)

Rubrique	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Éliminations Note 3.16	Total 2006-2007	Total 2004-2005
		Note		Note		Note			
<b>RECETTES</b>									
Contributions mises en recouvrement	150 785,6	3,1						150 785,6	142 000,0
Contributions supplémentaires								0,0	2 585,2
Contributions volontaires	945,0	3,2			173 162,4			174 107,4	233 169,2
<b>AUTRES RECETTES</b>									
Activités génératrices de produits	90,6	3,3	18 717,9					18 808,5	18 394,8
Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations					13 076,4			13 076,4	11 289,9
Activités financées conjointement			39 749,2				(5 570,2)	34 179,0	37 968,5
Recettes tirées de prestation de services			1 120,2				(294,4)	825,8	997,8
Intérêts créditeurs	1 464,6	3,4	2 010,1		5 320,9			8 795,6	4 134,8
Ajustements de change	(1 668,0)	3,5	(1 412,0)	4,5	274,7	5,3	80,8	(2 724,5)	(4 040,0)
Recettes accessoires	520,5	3,6	90,8		44,1		(4,1)	651,3	878,3
<b>TOTAL, RECETTES</b>	152 138,3		60 276,2	4,4	191 878,5		(5 787,9)	398 505,1	447 378,5
<b>DÉPENSES</b>									
Traitements et dépenses communes de personnel	97 683,4		28 491,2		57 593,0		8 150,4	191 918,0	181 781,6
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	27 327,8		27 036,8		55 679,8		(3 984,7)	106 059,7	112 847,9
Achats					41 112,7		573,0	41 685,7	36 867,9
Bourses					12 270,5		1 684,7	13 955,2	11 047,8
Programmation ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	14 428,0						(12 211,3)	2 216,7	429,3
Dépenses d'appui aux programmes			22,1		17 998,0			18 020,1	17 688,1
<b>TOTAL, DÉPENSES</b>	139 439,2		55 550,1	4,4	184 654,0		(5 787,9)	373 855,4	360 662,6

Rubrique	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Éliminations Note 3.16	Total 2006-2007	Total 2004-2005
	Note		Note		Note				
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	12 699,1		4 726,1		7 224,5			24 649,7	86 715,9
Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent	(324,5)	3,7	(85,7)					(410,2)	(121,5)
Économies découlant de l'annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent	2 967,8	3,8	556,6					3 524,4	4 631,0
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	(1 910,1)							(1 910,1)	(3 493,2)
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	13 432,3		5 197,0	4,4	7 224,5			25 853,8	87 732,2
Virements aux réserves	3 514,5	3,13	1 798,9		223,4	5,4		5 536,8	6 678,3
Virements provenant des réserves			(1 798,9)					(1 798,9)	(0,4)
Virements aux comptes alimentés par les donateurs					(274,7)			(274,7)	81,0
Montants à porter au crédit des États Membres	(9 057,0)	3,15						(9 057,0)	(4 301,4)
Virements provenant d'autres fonds ou vers d'autres fonds									
Conversion monétaire					(22 604,4)	5,5		(22 604,4)	5 080,7
Autres ajustements des réserves et soldes inutilisés					(107,2)	5,6		(107,2)	3 406,1
Réserves et soldes inutilisés au début de l'exercice biennal	26 173,6		23 650,4		174 464,5			224 288,5	125 612,0
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS À LA FIN DE L'EXERCICE BIENNAL</b>	34 063,4		28 847,4		158 926,1			221 836,9	224 288,5

**ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS**  
**au 31 décembre 2007**  
(en milliers d'euros)

Rubrique	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Total 2006-2007	Total 2004-2005
		Note		Note		Note		
<b>ACTIF</b>								
Dépôts à vue et à terme	49 963,4		25 181,4		211 367,0	5,14	286 511,8	264 977,2
<b>Comptes débiteurs</b>								
Contributions mises en recouvrement à recevoir des États Membres	119 743,2	Tab. 1					119 743,2	119 935,1
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	(109 976,2)	Tab. 1					(109 976,2)	(108 066,1)
Montant net des contributions mises en recouvrement à recevoir	9 767,0						9 767,0	11 869,0
Contributions volontaires à recevoir								15 868,9
Autres contributions à recevoir	6,2	Tab. 2			5 913,5		5 919,7	352,1
Soldes des comptes interfonds			1 163,5		1 617,1		2 780,6	4 951,0
Divers	4 020,4	3,9	11 604,0	4,6	1 792,7	5,8	17 417,1	17 648,7
Autres éléments d'actif	558,1	3,10			3 976,0	5,9	4 534,1	7 826,6
<b>TOTAL, ACTIF</b>	<b>64 315,1</b>		<b>37 948,9</b>		<b>224 666,3</b>		<b>326 930,3</b>	<b>323 493,5</b>
<b>PASSIF</b>								
Versements ou contributions reçus par anticipation	2 730,6	3,11	430,5		3 043,3	5,10	6 204,4	9 345,5
Engagements non réglés	11 774,0		6 883,1		33 212,2		51 869,3	55 412,7
Comptes créditeurs: soldes des comptes interfonds	2 780,6						2 780,6	4 951,0
Autres comptes créditeurs	12 966,5	3,12	1 787,9		29 484,7	5,11	44 239,1	29 495,8
<b>TOTAL, PASSIF</b>	<b>30 251,7</b>		<b>9 101,5</b>		<b>65 740,2</b>		<b>105 093,4</b>	<b>99 205,0</b>

Rubrique	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Total 2006-2007	Total 2004-2005
		Note		Note		Note		
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>								
Réserves opérationnelles			3 030,0	4,7	377,3	5,12	3 407,3	5 293,6
Autres réserves	19 788,2	3,13			2 114,5	5,4	21 902,7	18 592,5
Soldes relatifs aux projets financés par des donateurs					213 563,9		213 563,9	208 114,2
Soldes de la conversion monétaire					(62 449,4)	5,5	(62 449,4)	(40 358,5)
Fonds de roulement	7 423,1	3,14					7 423,1	7 423,0
Excédent (déficit)	6 852,1	3,15	25 817,4		5 319,8	5,13	37 989,3	25 223,7
<b>TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	34 063,4		28 847,4		158 926,1		221 836,9	224 288,5
<b>TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	64 315,1		37 948,9		224 666,3		326 930,3	323 493,5



**ÉTAT CONSOLIDÉ**  
**des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2006-2007**  
**au 31 décembre 2007**  
(en milliers d'euros)

	Total 2006-2007	Total 2004-2005
<b>Exploitation</b>		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (État I)	24 649,7	86 715,9
(Augmentation) diminution, contributions à recevoir	191,9	(5 957,3)
(Augmentation) diminution, contributions volontaires à recevoir	15 868,9	362,8
(Augmentation) diminution, autres contributions à recevoir	(5 567,6)	568,8
(Augmentation) diminution, autres comptes débiteurs	231,6	(6 654,5)
(Augmentation) diminution, autres éléments d'actif	3 292,5	160,7
Augmentation (diminution), contributions ou versements reçus par anticipation	(3 141,1)	(5 890,2)
Augmentation (diminution), engagements non réglés	(3 543,4)	9 899,1
Augmentation (diminution), comptes créditeurs	14 743,3	(2 298,9)
À déduire: Intérêts créditeurs	8 795,6	
Ajustements de change	<u>(2 724,5)</u>	<u>94,8</u>
<b>Trésorerie, exploitation (montant net)</b>	<b>40 654,7</b>	<b>76 811,6</b>
<b>Placements et financements</b>		
Augmentation (diminution), emprunts	0,0	(1 602,0)
À ajouter: Intérêts créditeurs	8 795,6	
Ajustements de change	<u>(2 724,5)</u>	<u>94,8</u>
<b>Trésorerie, placements et financements (montant net)</b>	<b>6 071,1</b>	<b>(1 507,2)</b>
<b>Autres opérations</b>		
Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées sur ces engagements	3 524,4	4 631,0
Virements aux réserves (provenant des réserves) et autres ajustements	(19 248,4)	15 245,7
Montants à porter au crédit des États Membres et ajustements au titre d'exercices précédents	<u>(9 467,2)</u>	<u>(4 422,9)</u>
<b>Trésorerie, autres opérations (montant net)</b>	<b>(25 191,2)</b>	<b>15 453,8</b>
<b>Augmentation (diminution) du solde de trésorerie (montant net)</b>	<b>21 534,6</b>	<b>90 758,2</b>
Solde en début de période	<u>264 977,2</u>	<u>174 219,0</u>
<b>Solde en fin de période (État II)</b>	<b><u>286 511,8</u></b>	<b><u>264 977,2</u></b>

**FONDS GÉNÉRAL**  
**État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007**  
(en milliers d'euros)

<u>Grand Programme</u>	<u>Montant initial des crédits ouverts</u>	<u>Décaissements en 2006-2007</u>	<u>Engagements non réglés au 31/12/07</u>	<u>Total, dépenses</u>	<u>Solde des crédits ouverts</u>
Organes directeurs	4 554,1	3 636,2	646,9	4 283,1	271,0
Direction générale	12 666,8	10 810,8	755,6	11 566,4	1 100,4
Énergie et environnement	19 835,9	17 500,8	1 074,7	18 575,5	1 260,4
Renforcement des capacités commerciales	20 980,8	19 875,1	859,1	20 734,2	246,6
Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	18 635,0	14 452,1	551,9	15 004,0	3 631,0
Programmes transversaux	30 904,1	24 525,1	2 285,6	26 810,7	4 093,4
Administration	26 568,3	23 374,5	1 883,2	25 257,7	1 310,6
Coûts indirects	19 864,9	15 746,2	1 461,4	17 207,6	2 657,3
<b>TOTAL A</b>	<b>154 009,9</b>	<b>129 920,8</b>	<b>9 518,4</b>	<b>139 439,2</b>	<b>14 570,7</b>
	<b>Prévisions approuvées</b>	<b>Recettes effectives</b>	<b>Recettes à recevoir</b>	<b>Total, recettes</b>	<b>(Excédent) Déficit</b>
Programme régional	1 685,9	945,0		945,0	740,9
Recettes accessoires					
1) Prévues dans la décision GC.11/Dec.18	1 538,4	1 555,2	0,0	1 555,2	(16,8)
2) Non prévues dans la décision GC.11/Dec.18		(1 147,5)		(1 147,5)	1 147,5
<b>TOTAL B</b>	<b>3 224,3</b>	<b>1 352,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1 352,7</b>	<b>1 871,6</b>
<b>TOTAL A + B</b>	<b>150 785,6</b>	<b>128 568,1</b>	<b>9 518,4</b>	<b>138 086,5</b>	<b>12 699,1</b>

Tableau 1

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE  
pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 (en euros)**

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouverts en 2006-2007						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2006	2007	Total	2006	2007	Total			
Afghanistan	0,003	53 941	4 524	20 243	20 242	40 485	-	-	-	13 456	4 524	17 980
Afrique du Sud	0,425	-	640 838	-	-	-	320 419	320 419	640 838	-	-	-
Albanie	0,007	-	10 554	-	-	-	-	10 554	10 554	-	-	-
Algérie	0,111	69 306	167 372	69 306	-	69 306	83 686	83 686	167 372	-	-	-
Allemagne	12,605	-	19 006 524	-	-	-	9 503 262	9 503 262	19 006 524	-	-	-
Angola	0,001	-	1 508	-	-	-	754	754	1 508	-	-	-
Arabie saoudite	1,038	-	1 565 154	-	-	-	782 577	782 477	1 565 054	-	100	100
Argentine	1,391	6 573 633	2 097 428	3 932	6 550	10 482	-	-	-	6 563 151	2 097 428	8 660 579
Arménie	0,003	912 691	4 524	2 004	2 016	4 020	-	-	-	908 671	4 524	913 195
Autriche	1,250	-	1 884 820	-	-	-	942 410	942 410	1 884 820	-	-	-
Azerbaïdjan	0,007	888 472	10 554	132 136	132 268	264 404	-	-	-	624 068	10 554	634 622
Bahamas	0,019	-	28 650	-	-	-	12 177	5 545	17 722	-	10 928	10 928
Bahreïn	0,044	35 475	66 346	-	-	-	-	-	-	35 475	66 346	101 821
Bangladesh	0,010	13 461	15 078	7 633	5 828	13 461	-	15 078	15 078	-	-	-
Barbade	0,015	-	22 618	-	-	-	11 309	596	11 905	-	10 713	10 713
Bélarus	0,026	-	39 204	-	-	-	19 602	19 602	39 204	-	-	-
Belgique	1,556	-	2 346 224	-	-	-	1 173 112	1 173 112	2 346 224	-	-	-
Belize	0,001	668	1 508	668	-	668	129	132	261	-	1 247	1 247
Bénin	0,003	4 005	4 524	4 005	-	4 005	386	2 403	2 789	-	1 735	1 735
Bhoutan	0,001	-	1 508	-	-	-	754	754	1 508	-	-	-
Bolivie	0,013	29 574	19 602	13 415	8 493	21 908	-	-	-	7 666	19 602	27 268
Bosnie-Herzégovine	0,004	-	6 032	-	-	-	3 016	3 016	6 032	-	-	-
Botswana	0,017	-	25 634	-	-	-	12 817	12 817	25 634	-	-	-
Brésil	2,216	21 379 555	3 341 408	10 043	1 752	11 795	-	-	-	21 367 760	3 341 408	24 709 168
Bulgarie	0,025	-	37 696	-	-	-	679	37 017	37 696	-	-	-
Burkina Faso	0,003	-	4 524	-	-	-	2 262	2 262	4 524	-	-	-
Burundi	0,001	67 781	1 508	6 518	37	6 555	-	-	-	61 226	1 508	62 734
Cambodge	0,003	5 978	4 524	5 978	-	5 978	2 262	2 262	4 524	-	-	-
Cameroun	0,012	14 719	18 094	14 719	-	14 719	9 047	9 047	18 094	-	-	-
Cap-Vert	0,001	97 528	1 508	-	-	-	-	-	-	97 528	1 508	99 036
Chili	0,324	396 314	490 054	365 933	30 381	396 314	-	42 268	42 268	-	447 786	447 786
Chine	2,987	130 450	4 503 964	130 450	-	130 450	2 251 982	2 251 982	4 503 964	-	-	-
Chypre	0,057	-	85 948	-	-	-	42 974	42 974	85 948	-	-	-
Colombie	0,226	87 485	340 776	87 485	-	87 485	170 388	170 388	340 776	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2006-2007						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2006	2007	Total	2006	2007	Total			
Comores	0,001	123 102	1 508			-			-	123 102	1 508	124 610
Congo	0,001	2 193	1 508	2 193		2 193	754	754	1 508	-	-	-
Costa Rica	0,044	129 440	66 346	6 595	7 573	14 168			-	115 272	66 346	181 618
Côte d'Ivoire	0,015	5 311	22 618		5 311	5 311		22 618	22 618	-	-	-
Croatie	0,054	-	81 424			-	40 712	40 712	81 424	-	-	-
Cuba	0,063	60 224	94 994	40 764	996	41 760			-	18 464	94 994	113 458
Danemark	1,045	-	1 575 710			-	787 855	787 855	1 575 710	-	-	-
Djibouti	0,001	86 196	1 508			-			-	86 196	1 508	87 704
Dominique	0,001	1 850	1 508	135	129	264			-	1 586	1 508	3 094
Égypte	0,175	-	263 874			-		263 874	263 874	-	-	-
El Salvador	0,032	194 796	48 252			-			-	194 796	48 252	243 048
Émirats arabes unis	0,342	-	515 686			-	257 843	257 843	515 686	-	-	-
Équateur	0,028	6 640	42 220	6 640		6 640	11 183	16 620	27 803	-	14 417	14 417
Érythrée	0,001	1 939	1 508	1 939		1 939	754	754	1 508	-	-	-
Espagne	3,667	-	5 529 306			-	2 764 653	2 764 653	5 529 306	-	-	-
Éthiopie	0,006	-	9 048			-	96	8 952	9 048	-	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,009	1 870	13 570	1 489	381	1 870		13 570	13 570	-	-	-
Fédération de Russie	1,601	-	2 414 078			-	1 207 039	1 207 039	2 414 078	-	-	-
Fidji	0,006	7 459	9 048	7 459		7 459	317	155	472	-	8 576	8 576
Finlande	0,776	-	1 170 096			-	585 048	585 048	1 170 096	-	-	-
France	8,775	-	13 231 436			-	6 615 718	6 615 718	13 231 436	-	-	-
Gabon	0,013	36 113	19 602	1 573	15 407	16 980			-	19 133	19 602	38 735
Gambie	0,001	75 497	1 508			-			-	75 497	1 508	77 005
Géorgie	0,004	1 609 041	6 032	16 114		16 114			-	1 592 927	6 032	1 598 959
Ghana	0,006	-	9 048			-	4 524	163	4 687	-	4 361	4 361
Grèce	0,771	-	1 162 556			-	581 278	581 278	1 162 556	-	-	-
Grenade	0,001	67 883	1 508		2 200	2 200			-	65 683	1 508	67 191
Guatemala	0,044	-	66 346			-	33 173	32 799	65 972	-	374	374
Guinée	0,004	4 938	6 032	219	4 719	4 938		6 032	6 032	-	-	-
Guinée-Bissau	0,001	118 201	1 508			-			-	118 201	1 508	119 709
Guinée équatoriale	0,003	68 035	4 524		67 860	67 860			-	175	4 524	4 699
Guyana	0,001	-	1 508			-	754	754	1 508	-	-	-
Haïti	0,004	-	6 032			-	39	5 993	6 032	-	-	-
Honduras	0,007	-	10 554			-	3 572	6 982	10 554	-	-	-
Hongrie	0,183	-	275 938			-	137 969	137 969	275 938	-	-	-
Inde	0,613	-	924 316			-	462 158	461 958	924 116	-	200	200
Indonésie	0,207	-	312 126			-	156 063	156 063	312 126	-	-	-
Iran (Rép. islamique d')	0,228	540 697	343 792	266 816	273 881	540 697		151 143	151 143	-	192 649	192 649

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2006-2007						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2006	2007	Total	2006	2007	Total			
Iraq	0,023	1 972 410	34 680	137 994	1 834 416	1 972 410		34 680	34 680	-	-	-
Irlande	0,509	-	767 498			-	383 749	383 749	767 498	-	-	-
Israël	0,680	-	1 025 342			-	512 671	512 671	1 025 342	-	-	-
Italie	7,109	-	10 717 840			-	5 358 920	5 358 920	10 717 840	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,192	-	289 508			-		144 754	144 754	-	144 754	144 754
Jamaïque	0,012	-	18 094			-	5 034	158	5 192	-	12 902	12 902
Japon	22,000	-	33 172 832			-	16 586 416	16 586 416	33 172 832	-	-	-
Jordanie	0,016	-	24 126			-	12 063	12 063	24 126	-	-	-
Kazakhstan	0,036	302 878	54 282	302 878		302 878	27 141	27 141	54 282	-	-	-
Kenya	0,013	-	19 602			-	9 444	9 895	19 339	-	263	263
Kirghizistan	0,001	377 142	1 508			-			-	377 142	1 508	378 650
Koweït	0,236	-	355 854			-	177 927	3 803	181 730	-	174 124	174 124
Lesotho	0,001	-	1 508			-	131	757	888	-	620	620
Liban	0,035	11 042	52 774		11 042	11 042		24 824	24 824	-	27 950	27 950
Libéria	0,001	88 778	1 508			-			-	88 778	1 508	90 286
Lituanie	0,035	167 660	52 774	111 597	56 063	167 660		52 774	52 774	-	-	-
Luxembourg	0,112	-	168 880			-	84 440	84 440	168 880	-	-	-
Madagascar	0,004	70	6 032	70		70	3 016	3 016	6 032	-	-	-
Malaisie	0,295	-	444 818			-	222 409	222 409	444 818	-	-	-
Malawi	0,001	-	1 508			-	754	754	1 508	-	-	-
Maldives	0,001	913	1 508	155	758	913		1 508	1 508	-	-	-
Mali	0,003	-	4 524			-	113	141	254	-	4 270	4 270
Malte	0,020	-	30 158			-	15 079	15 079	30 158	-	-	-
Maroc	0,068	-	102 534			-	51 267	51 267	102 534	-	-	-
Maurice	0,016	-	24 126			-	12 063	12 063	24 126	-	-	-
Mauritanie	0,001	115 395	1 508	37 195		37 195			-	78 200	1 508	79 708
Mexique	2,740	-	4 131 524			-	2 065 762	18 707	2 084 469	-	2 047 055	2 047 055
Moldova	0,001	876 787	1 508	137	88 502	88 639			-	788 148	1 508	789 656
Monaco	0,004	-	6 032			-	3 016	3 016	6 032	-	-	-
Mongolie	0,001	1 205	1 508	1 205		1 205	754	291	1 045	-	463	463
Mozambique	0,001	1 285	1 508	1 285		1 285	754	287	1 041	-	467	467
Myanmar	0,010	7 038	15 078	91	175	266			-	6 772	15 078	21 850
Namibie	0,009	-	13 570			-		13 570	13 570	-	-	-
Népal	0,006	7 715	9 048	240	155	395			-	7 320	9 048	16 368
Nicaragua	0,001	136 056	1 508			-			-	136 056	1 508	137 564
Niger	0,001	97 563	1 508			-			-	97 563	1 508	99 071
Nigéria	0,061	140 546	91 980	140 546		140 546	1 180	2 129	3 309	-	88 671	88 671
Norvège	0,988	-	1 489 762			-	744 881	744 881	1 489 762	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,322	-	485 530			-	242 765	242 765	485 530	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2006-2007						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2006	2007	Total	2006	2007	Total			
Oman	0,102	-	153 802			-	76 901	76 901	153 802	-	-	-
Ouganda	0,009	4 083	13 570	4 083		4 083	2 461	11 109	13 570	-	-	-
Ouzbékistan	0,020	480 649	30 158	16 732	15 079	31 811			-	448 838	30 158	478 996
Pakistan	0,080	1 002	120 628	1 002		1 002	60 314	1 992	62 306	-	58 322	58 322
Panama	0,028	9 524	42 220	9 524		9 524	7 038	247	7 285	-	34 935	34 935
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	16 800	6 032	663	139	802			-	15 998	6 032	22 030
Paraguay	0,017	71 671	25 634	40 304	31 367	71 671		993	993	-	24 641	24 641
Pays-Bas	2,459	-	3 707 818			-	1 853 909	1 853 909	3 707 818	-	-	-
Pérou	0,134	533 680	202 052	287 297	246 383	533 680		93 185	93 185	-	108 867	108 867
Philippines	0,138	60 662	208 084	60 662		60 662	21 150	143 875	165 025	-	43 059	43 059
Pologne	0,671	-	1 011 772			-	505 886	505 886	1 011 772	-	-	-
Portugal	0,684	-	1 031 374			-	515 687	515 687	1 031 374	-	-	-
Qatar	0,093	-	140 230			-		140 230	140 230	-	-	-
République arabe syrienne	0,055	-	82 932			-	41 466	41 466	82 932	-	-	-
République centrafricaine	0,001	112 891	1 508			-			-	112 891	1 508	114 399
République de Corée	2,613	1 868 272	3 940 028	1 868 272		1 868 272	1 664 134	2 275 894	3 940 028	-	-	-
République populaire démocratique de Corée	0,015	-	22 618			-	561	22 057	22 618	-	-	-
République démocratique du Congo	0,004	129 908	6 032	125		125			-	129 783	6 032	135 815
République démocratique populaire lao	0,001	-	1 508			-	754	754	1 508	-	-	-
République dominicaine	0,051	396 969	76 900			-			-	396 969	76 900	473 869
République tchèque	0,266	-	401 090			-	200 545	200 545	401 090	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,009	-	13 570			-	1 714	5 897	7 611	-	5 959	5 959
Roumanie	0,087	-	131 184			-	1 604	129 580	131 184	-	-	-
Royaume-Uni	8,916	-	13 444 044			-	6 722 022	6 722 022	13 444 044	-	-	-
Rwanda	0,001	1 940	1 508	1 940		1 940	754	754	1 508	-	-	-
Sainte-Lucie	0,003	1 870	4 524	1 870		1 870	2 262	2 262	4 524	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	1 269	1 508	1 269		1 269	754	287	1 041	-	467	467
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	112 361	1 508			-			-	112 361	1 508	113 869
Sao Tomé-et-Principe	0,001	123 102	1 508			-			-	123 102	1 508	124 610
Sénégal	0,007	-	10 554			-	5 277	447	5 724	-	4 830	4 830
Serbie	0,028	20 203	42 220	20 203		20 203	570	41 650	42 220	-	-	-
Seychelles	0,003	49 828	4 524		2	2			-	49 826	4 524	54 350
Sierra Leone	0,001	-	1 508			-	754	132	886	-	622	622
Slovaquie	0,074	-	111 582			-	55 791	55 791	111 582	-	-	-
Slovénie	0,119	114 666	179 434	114 666		114 666	89 717	89 717	179 434	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2006-2007						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2006	2007	Total	2006	2007	Total			
Somalie	0,001	136 069	1 508			-			-	136 069	1 508	137 577
Soudan	0,010	5 996	15 078		167	167			-	5 829	15 078	20 907
Sri Lanka	0,025	-	37 696			-	18 848	18 848	37 696	-	-	-
Suède	1,452	-	2 189 406			-	1 094 703	1 094 703	2 189 406	-	-	-
Suisse	1,742	-	2 626 684			-	1 313 342	1 313 342	2 626 684	-	-	-
Suriname	0,001	45 522	1 508	140	11	151			-	45 371	1 508	46 879
Swaziland	0,003	3 496	4 524	3 496		3 496	2 262	2 262	4 524	-	-	-
Tadjikistan	0,001	154 428	1 508	7 840	863	8 703			-	145 725	1 508	147 233
Tchad	0,001	86 196	1 508			-			-	86 196	1 508	87 704
Thaïlande	0,304	-	458 388			-	229 194	229 194	458 388	-	-	-
Timor-Leste	0,001	-	1 508			-		1 508	1 508	-	-	-
Togo	0,001	58 703	1 508	23	2 229	2 252			-	56 451	1 508	57 959
Tonga	0,001	668	1 508	155	513	668		1 438	1 438	-	70	70
Trinité-et-Tobago	0,032	15 760	48 252		15 760	15 760		48 252	48 252	-	-	-
Tunisie	0,047	2 673	70 870	2 673		2 673	28 300	35 161	63 461	-	7 409	7 409
Turkménistan	0,007	161 358	10 554			-			-	161 358	10 554	171 912
Turquie	0,541	-	815 750			-	407 875	407 875	815 750	-	-	-
Ukraine	0,057	4 860 095	85 948	1 014 993	1 014 993	2 029 986			-	2 830 109	85 948	2 916 057
Uruguay	0,070	308 715	105 550	231 288	77 427	308 715		52 930	52 930	-	52 620	52 620
Vanuatu	0,001	79 757	1 508			-			-	79 757	1 508	81 265
Venezuela (République bolivarienne du)	0,249	207 746	375 456	207 746		207 746	187 728	181 926	369 654	-	5 802	5 802
Viet Nam	0,031	16 031	46 744		16 031	16 031		46 744	46 744	-	-	-
Yémen	0,009	1 189	13 570	1 189		1 189	6 785	506	7 291	-	6 279	6 279
Zambie	0,003	59 544	4 524	9 421	50 123	59 544		155	155	-	4 369	4 369
Zimbabwe	0,010	8 031	15 078	8 031		8 031	7 539	551	8 090	-	6 988	6 988
Total partiel:	100	48 530 271	150 785 600	5 875 404	4 048 222	9 923 626	70 647 856	70 499 708	141 147 564	38 606 645	9 638 036	48 244 681
ANCIENS ÉTATS MEMBRES:												
États-Unis d'Amérique		69 190 525	-	7 527	27 717	35 244	-	-	-	69 155 281	-	69 155 281
ex-Yougoslavie		2 081 599	-	-	-	-	-	-	-	2 081 599	-	2 081 599
Total partiel:		71 272 124	-	7 527	27 717	35 244	-	-	-	71 236 880	-	71 236 880
NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES:												
Comores		12 968	-	-	-	-	-	-	-	12 968	-	12 968
Djibouti		8 780	-	-	-	-	-	-	-	8 780	-	8 780
El Salvador		17 250	-	-	-	-	-	-	-	17 250	-	17 250
Libéria		18 613	-	-	-	-	-	-	-	18 613	-	18 613
Monténégro		0	1 508	-	-	-	-	1 508	1 508	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe		12 968	-	-	-	-	-	-	-	12 968	-	12 968

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2006-2007						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2006	2007	Total	2006	2007	Total			
Tchad		9 802	-			-				9 802	-	9 802
Turkménistan		52 332	-			-				52 332	-	52 332
Total partiel:		132 713	1 508	-			-	1 508	1 508	132 713	-	132 713
<b>TOTAL</b>		<b>119 935 108</b>	<b>150 787 108</b>	<b>5 882 931</b>	<b>4 075 939</b>	<b>9 958 870</b>	<b>70 647 856</b>	<b>70 501 216</b>	<b>141 149 072</b>	<b>109 976 238</b>	<b>9 638 036</b>	<b>119 614 274</b>
1986		44 138	-	-		-				44 138		44 138
1987		46 734	-	-		-				46 734		46 734
1988		73 639		918		918				72 721		72 721
1989		100 229		8 750		8 750				91 479		91 479
1990		505 895		9 828		9 828				496 067		496 067
1991		743 575		117 743		117 743				625 832		625 832
1992		902 679		56 193	119 162	175 355				727 324		727 324
1993		1 042 723		4 372	210 010	214 382				828 341		828 341
1994		7 800 102		36 243	258 637	294 880				7 505 222		7 505 222
1995		36 651 858		133 687	336 008	469 695				36 182 163		36 182 163
1996		34 166 085		669 038	206 211	875 249				33 290 836		33 290 836
1997		4 900 629		388 638	1 233 141	1 621 779				3 278 850		3 278 850
1998		3 692 255		370	168 287	168 657				3 523 598		3 523 598
1999		4 279 447		180 730	168 923	349 653				3 929 794		3 929 794
2000		2 895 226		60 007	35 489	95 496				2 799 730		2 799 730
2001		2 984 234		149 015	35 489	184 504				2 799 730		2 799 730
2002		3 463 054		239 453	102 619	342 072				3 120 982	-	3 120 982
2003		3 773 565		229 385	157 119	386 504				3 387 061	-	3 387 061
2004		4 613 981		715 221	310 570	1 025 791				3 588 190	-	3 588 190
2005		7 255 060		2 883 340	734 274	3 617 614				3 637 446		3 637 446
2006			75 393 554			-	70 647 856	1 392 851	72 040 707		3 352 847	3 352 847
2007			75 393 554			-		69 108 365	69 108 365		6 285 189	6 285 189
<b>TOTAL</b>		<b>119 935 108</b>	<b>150 787 108</b>	<b>5 882 931</b>	<b>4 075 939</b>	<b>9 958 870</b>	<b>70 647 856</b>	<b>70 501 216</b>	<b>141 149 072</b>	<b>109 976 238</b>	<b>9 638 036</b>	<b>119 614 274</b>
Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité (GC.11/Dec.15) – voir tableau 1.1 pour les détails												
		2 585 160		2 437 382	18 865	2 456 247				128 913		128 913
<b>TOTAL</b>		<b>122 520 268</b>	<b>150 787 108</b>	<b>8 320 313</b>	<b>4 094 804</b>	<b>12 415 117</b>	<b>70 647 856</b>	<b>70 501 216</b>	<b>141 149 072</b>	<b>110 105 151</b>	<b>9 638 036</b>	<b>119 743 187</b>



Tableau 1.1

**PRÉVISIONS ADDITIONNELLES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005  
CONCERNANT LE RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ  
(Décision GC.11/Dec.15)**

État au 31 décembre 2007 (en euros)

Barème des quotes-parts 2004 %	États Membres	Contributions dues	Montants crédités	Montants non acquittés
0,00100	Afghanistan	26	26	-
0,58001	Afrique du Sud	14 994	14 994	-
0,00426	Albanie	110	110	-
0,09951	Algérie	2 572	2 572	-
13,88754	Allemagne	359 015	359 015	-
0,00284	Angola	73	73	-
0,78756	Arabie saoudite	20 360	20 360	-
1,37752	Argentine	35 611		35 611
0,00284	Arménie	73		73
1,34625	Autriche	34 802	34 802	-
0,00569	Azerbaïdjan	147	147	-
0,01706	Bahamas	441	441	-
0,02559	Bahreïn	662		662
0,01000	Bangladesh	259	259	-
0,01279	Barbade	331	331	-
0,02701	Bélarus	698	698	-
1,60498	Belgique	41 491	41 491	-
0,00100	Belize	26	26	-
0,00284	Bénin	73	73	-
0,00100	Bhoutan	26	26	-
0,01137	Bolivie	294	294	-
0,00569	Bosnie-Herzégovine	147	147	-
0,01422	Botswana	368	368	-
3,39761	Brésil	87 833		87 833
0,01848	Bulgarie	478	478	-
0,00284	Burkina Faso	73	73	-
0,00100	Burundi	26		26
0,00284	Cambodge	73	73	-
0,01279	Cameroun	331	331	-
0,00100	Cap-Vert	26		26
0,30138	Chili	7 791	7 791	-
2,17788	Chine	56 301	56 301	-
0,05402	Chypre	1 397	1 397	-
0,28574	Colombie	7 387	7 387	-
0,00100	Comores	26		26
0,00100	Congo	26	26	-
0,02843	Costa Rica	735		735
0,01279	Côte d'Ivoire	331	331	-
0,05544	Croatie	1 433	1 433	-
0,04265	Cuba	1 103	1 103	-
1,06477	Danemark	27 526	27 526	-
0,00100	Djibouti	26		26

Barème des quotes-parts 2004 %	États Membres	Contributions dues	Montants crédités	Montants non acquittés
0,00100	Dominique	26		26
0,11515	Égypte	2 977	2 977	-
0,02559	El Salvador	662		662
0,28716	Émirats arabes unis	7 424	7 424	-
0,03554	Équateur	919	919	-
0,00100	Érythrée	26	26	-
3,58064	Espagne	92 565	92 565	-
0,00569	Éthiopie	147	147	-
0,00853	ex-République yougoslave de Macédoine	221	221	-
1,70591	Fédération de Russie	44 100	44 100	-
0,00569	Fidji	147	147	-
0,74207	Finlande	19 184	19 184	-
9,19202	France	237 628	237 628	-
0,01990	Gabon	514		514
0,00100	Gambie	26		26
0,00711	Géorgie	184		184
0,00711	Ghana	184	184	-
0,76624	Grèce	19 809	19 809	-
0,00100	Grenade	26		26
0,03838	Guatemala	992	992	-
0,00426	Guinée	110	110	-
0,00100	Guinée équatoriale	26	26	-
0,00100	Guinée-Bissau	26		26
0,00100	Guyana	26	26	-
0,00284	Haïti	73	73	-
0,00711	Honduras	184	184	-
0,17059	Hongrie	4 410	4 410	-
0,48476	Inde	12 532	12 532	-
0,28432	Indonésie	7 350	7 350	-
0,38667	Iran (République islamique d')	9 996	9 996	-
0,19334	Iraq	4 998	4 998	-
0,41795	Irlande	10 805	10 805	-
0,58996	Israël	15 251	15 251	-
7,20001	Italie	186 131	186 131	-
0,09525	Jamahiriya arabe libyenne	2 462	2 462	-
0,00569	Jamaïque	147	147	-
22,00000	Japon	568 735	568 735	-
0,01137	Jordanie	294	294	-
0,03980	Kazakhstan	1 029	1 029	-
0,01137	Kenya	294	294	-
0,00100	Kirghizistan	26		26
0,20897	Koweït	5 402	5 402	-
0,00100	Lesotho	26	26	-
0,01706	Liban	441	441	-
0,00100	Libéria	26		26
0,02417	Lituanie	625	625	-
0,11373	Luxembourg	2 940	2 940	-
0,00426	Madagascar	110	110	-
0,33407	Malaisie	8 636	8 636	-

Barème des quotes-parts 2004 %	États Membres	Contributions dues	Montants crédités	Montants non acquittés
0,00284	Malawi	73	73	-
0,00100	Maldives	26	26	-
0,00284	Mali	73	73	-
0,02132	Malte	551	551	-
0,06255	Maroc	1 617	1 617	-
0,01564	Maurice	404	404	-
0,00100	Mauritanie	26		26
1,54385	Mexique	39 911	39 911	-
0,00284	Moldova	73		73
0,00569	Monaco	147	147	-
0,00100	Mongolie	26	26	-
0,00100	Mozambique	26	26	-
0,01000	Myanmar	259	259	-
0,00995	Namibie	257	257	-
0,00569	Népal	147		147
0,00100	Nicaragua	26		26
0,00100	Niger	26		26
0,09667	Nigéria	2 499	2 499	-
0,91835	Norvège	23 741	23 741	-
0,34260	Nouvelle-Zélande	8 857	8 857	-
0,08672	Oman	2 242	2 242	-
0,00711	Ouganda	184	184	-
0,01564	Ouzbékistan	404		404
0,08672	Pakistan	2 242	2 242	-
0,02559	Panama	662	662	-
0,00853	Papouasie-Nouvelle-Guinée	221		221
0,02275	Paraguay	588	588	-
2,47073	Pays-Bas	63 872	63 872	-
0,16775	Pérou	4 337	4 337	-
0,14216	Philippines	3 675	3 675	-
0,53736	Pologne	13 892	13 892	-
0,65678	Portugal	16 979	16 979	-
0,04833	Qatar	1 249	1 249	-
0,11373	République arabe syrienne	2 940	2 940	-
0,00100	République centrafricaine	26		26
2,63137	République de Corée	68 025	68 025	-
0,00569	République démocratique du Congo	147		147
0,00100	République démocratique populaire lao	26	26	-
0,03270	République dominicaine	845		845
0,01279	République populaire démocratique de Corée	331	331	-
0,28858	République tchèque	7 460	7 460	-
0,00569	République-Unie de Tanzanie	147	147	-
0,08245	Roumanie	2 131	2 131	-
7,86994	Royaume-Uni	203 450	203 450	-
0,00100	Rwanda	26	26	-
0,00284	Sainte-Lucie	73	73	-
0,00100	Saint-Kitts-et-Nevis	26	26	-
0,00100	Saint-Vincent-et-les Grenadines	26		26
0,00100	Sao Tomé-et-Principe	26		26

Barème des quotes-parts 2004 %	États Membres	Contributions dues	Montants crédités	Montants non acquittés
0,00711	Sénégal	184	184	-
0,02843	Serbie	735	735	-
0,00284	Seychelles	73		73
0,00100	Sierra Leone	26	26	-
0,06113	Slovaquie	1 580	1 580	-
0,11515	Slovénie	2 977	2 977	-
0,00100	Somalie	26		26
0,00853	Soudan	221	221	-
0,02275	Sri Lanka	588	588	-
1,45962	Suède	37 734	37 734	-
1,81111	Suisse	46 820	46 820	-
0,00284	Suriname	73		73
0,00284	Swaziland	73	73	-
0,00100	Tadjikistan	26		26
0,00100	Tchad	26		26
0,41795	Thaïlande	10 805	10 805	-
0,00100	Timor-Leste	26	26	-
0,00100	Togo	26		26
0,00100	Tonga	26	26	-
0,02275	Trinité-et-Tobago	588	588	-
0,04265	Tunisie	1 103	1 103	-
0,00426	Turkménistan	110		110
0,62550	Turquie	16 170	16 170	-
0,07534	Ukraine	1 948	1 948	-
0,11373	Uruguay	2 940	2 940	-
0,00100	Vanuatu	26		26
0,29569	Venezuela (République bolivarienne du)	7 644	7 644	-
0,02275	Viet Nam	588	588	-
0,00853	Yémen	221	221	-
0,00284	Zambie	73	73	-
0,01137	Zimbabwe	294	294	-
100,00	<b>TOTAL</b>	<b>2 585 160</b>	<b>2 456 247</b>	<b>128 913</b>

Tableau 2

**ÉTAT DES AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT**  
**au 31 décembre 2007**  
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouverts de 1986 à 2006	Ajustements opérés en 2007	Montants recouverts en 2007	Montants non acquittés
Afghanistan	0,003	223	223	-	-	-
Afrique du Sud	0,425	31 548	31 548	-	-	-
Albanie	0,007	520	520	-	-	-
Algérie	0,111	8 240	8 240	-	-	-
Allemagne	12,605	935 673	935 673	-	-	-
Angola	0,001	74	74	-	-	-
Arabie saoudite	1,038	77 052	77 052	-	-	-
Argentine	1,391	103 254	103 254	-	-	-
Arménie	0,003	223	223	-	-	-
Autriche	1,25	92 788	92 788	-	-	-
Azerbaïdjan	0,007	520	520	-	-	-
Bahamas	0,019	1 410	1 410	-	-	-
Bahreïn	0,044	3 266	2 773	434	-	59
Bangladesh	0,01	742	742	-	-	-
Barbade	0,015	1 113	1 113	-	-	-
Bélarus	0,026	1 930	1 930	-	-	-
Belgique	1,556	115 503	115 503	-	-	-
Belize	0,001	74	74	-	-	-
Bénin	0,003	223	223	-	-	-
Bhoutan	0,001	74	74	-	-	-
Bolivie	0,013	965	965	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,004	297	297	-	-	-
Botswana	0,017	1 262	1 262	-	-	-
Brésil	2,216	164 494	164 494	-	-	-
Bulgarie	0,025	1 856	1 856	-	-	-
Burkina Faso	0,003	223	223	-	-	-
Burundi	0,001	74	74	-	-	-
Cambodge	0,003	223	223	-	-	-
Cameroun	0,012	891	891	-	-	-
Cap-Vert	0,001	74	74	-	-	-
Chili	0,324	24 051	24 051	-	-	-
Chine	2,987	221 726	221 726	-	-	-
Chypre	0,057	4 231	4 231	-	-	-
Colombie	0,226	16 776	16 776	-	-	-
Comores	0,001	74	74	-	-	-
Congo	0,001	74	74	-	-	-
Costa Rica	0,044	3 266	3 266	-	-	-
Côte d'Ivoire	0,015	1 113	1 113	-	-	-
Croatie	0,054	4 008	4 008	-	-	-
Cuba	0,063	4 677	4 677	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2006	Ajustements opérés en 2007	Montants recouvrés en 2007	Montants non acquittés
Danemark	1,045	77 571	77 571	-	-	-
Djibouti	0,001	74	74	-	-	-
Dominique	0,001	74	74	-	-	-
Égypte	0,175	12 990	12 113	877	-	-
El Salvador	0,032	2 375	153	-	-	2 222
Émirats arabes unis	0,342	25 387	25 387	-	-	-
Équateur	0,028	2 078	2 078	-	-	-
Érythrée	0,001	74	74	-	-	-
Espagne	3,667	272 203	272 203	-	-	-
Éthiopie	0,006	445	445	-	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,009	668	668	-	-	-
Fédération de Russie	1,601	118 843	118 843	-	-	-
Fidji	0,006	445	445	-	-	-
Finlande	0,776	57 603	57 603	-	-	-
France	8,775	651 371	651 371	-	-	-
Gabon	0,013	965	965	-	-	-
Gambie	0,001	74	74	-	-	-
Géorgie	0,004	297	297	-	-	-
Ghana	0,006	445	445	-	-	-
Grèce	0,771	57 232	57 232	-	-	-
Grenade	0,001	74	74	-	-	-
Guatemala	0,044	3 266	3 266	-	-	-
Guinée	0,004	297	297	-	-	-
Guinée-Bissau	0,001	74	74	-	-	-
Guinée équatoriale	0,003	223	74	-	149	-
Guyana	0,001	74	74	-	-	-
Haïti	0,004	297	297	-	-	-
Honduras	0,007	520	520	-	-	-
Hongrie	0,183	13 584	13 584	-	-	-
Inde	0,613	45 503	45 503	-	-	-
Indonésie	0,207	15 366	15 366	-	-	-
Iran (République islamique d')	0,228	16 925	16 925	-	-	-
Iraq	0,023	1 707	1 707	-	-	-
Irlande	0,509	37 783	37 783	-	-	-
Israël	0,68	50 477	50 477	-	-	-
Italie	7,109	527 704	527 704	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,192	14 252	12 295	1 957	-	-
Jamaïque	0,012	891	891	-	-	-
Japon	22	1 633 067	1 633 067	-	-	-
Jordanie	0,016	1 188	1 188	-	-	-
Kazakhstan	0,036	2 672	2 672	-	-	-
Kenya	0,013	965	965	-	-	-
Kirghizistan	0,001	74	74	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2006	Ajustements opérés en 2007	Montants recouvrés en 2007	Montants non acquittés
Koweït	0,236	17 518	17 518	-	-	-
Lesotho	0,001	74	74	-	-	-
Liban	0,035	2 598	1 266	210	1 122	-
Libéria	0,001	74	74	-	-	-
Lituanie	0,035	2 598	2 598	-	-	-
Luxembourg	0,112	8 314	8 314	-	-	-
Madagascar	0,004	297	297	-	-	-
Malaisie	0,295	21 898	21 898	-	-	-
Malawi	0,001	74	74	-	-	-
Maldives	0,001	74	74	-	-	-
Mali	0,003	223	223	-	-	-
Malte	0,02	1 485	1 485	-	-	-
Maroc	0,068	5 048	5 048	-	-	-
Maurice	0,016	1 188	1 188	-	-	-
Mauritanie	0,001	74	74	-	-	-
Mexique	2,74	203 391	203 391	-	-	-
Moldova	0,001	74	74	-	-	-
Monaco	0,004	297	297	-	-	-
Mongolie	0,001	74	74	-	-	-
Mozambique	0,001	74	74	-	-	-
Myanmar	0,01	742	742	-	-	-
Namibie	0,009	668	668	-	-	-
Népal	0,006	445	445	-	-	-
Nicaragua	0,001	74	74	-	-	-
Niger	0,001	74	74	-	-	-
Nigéria	0,061	4 528	4 528	-	-	-
Norvège	0,988	73 340	73 340	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,322	23 902	23 902	-	-	-
Oman	0,102	7 571	7 571	-	-	-
Ouganda	0,009	668	668	-	-	-
Ouzbékistan	0,02	1 485	1 485	-	-	-
Pakistan	0,08	5 938	5 938	-	-	-
Panama	0,028	2 078	2 078	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	297	297	-	-	-
Paraguay	0,017	1 262	1 262	-	-	-
Pays-Bas	2,459	182 533	182 533	-	-	-
Pérou	0,134	9 947	9 947	-	-	-
Philippines	0,138	10 244	10 244	-	-	-
Pologne	0,671	49 809	49 809	-	-	-
Portugal	0,684	50 774	50 774	-	-	-
Qatar	0,093	6 903	5 250	-	1 653	-
République arabe syrienne	0,055	4 083	4 083	-	-	-
République centrafricaine	0,001	74	74	-	-	-
République de Corée	2,613	193 964	193 964	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2006	Ajustements opérés en 2007	Montants recouvrés en 2007	Montants non acquittés
République démocratique du Congo	0,004	297	297	-	-	-
République démocratique populaire lao	0,001	74	74	-	-	-
République dominicaine	0,051	3 786	325	-	-	3 461
République populaire démocratique de Corée	0,015	1 113	1 113	-	-	-
République tchèque	0,266	19 745	19 745	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,009	668	668	-	-	-
Roumanie	0,087	6 458	6 458	-	-	-
Royaume-Uni	8,916	661 838	661 838	-	-	-
Rwanda	0,001	74	74	-	-	-
Sainte-Lucie	0,003	223	223	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	74	74	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	74	74	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	0,001	74	74	-	-	-
Sénégal	0,007	520	520	-	-	-
Serbie	0,028	2 078	2 078	-	-	-
Seychelles	0,003	223	214	9	-	-
Sierra Leone	0,001	74	74	-	-	-
Slovaquie	0,074	5 493	5 493	-	-	-
Slovénie	0,119	8 833	8 833	-	-	-
Somalie	0,001	74	74	-	-	-
Soudan	0,01	742	742	-	-	-
Sri Lanka	0,025	1 856	1 856	-	-	-
Suède	1,452	107 783	107 783	-	-	-
Suisse	1,742	129 310	129 310	-	-	-
Suriname	0,001	74	74	-	-	-
Swaziland	0,003	223	223	-	-	-
Tadjikistan	0,001	74	74	-	-	-
Tchad	0,001	74	74	-	-	-
Thaïlande	0,304	22 566	22 566	-	-	-
Timor-Leste	0,001	74	74	-	-	-
Togo	0,001	74	74	-	-	-
Tonga	0,001	74	74	-	-	-
Trinité-et-Tobago	0,032	2 375	2 375	-	-	-
Tunisie	0,047	3 489	3 489	-	-	-
Turkménistan	0,007	520	56	-	-	464
Turquie	0,541	40 159	40 159	-	-	-
Ukraine	0,057	4 231	4 231	-	-	-
Uruguay	0,07	5 196	5 196	-	-	-
Vanuatu	0,001	74	74	-	-	-
Venezuela (République bolivarienne du)	0,249	18 483	18 483	-	-	-
Viet Nam	0,031	2 301	2 276	25	-	-
Yémen	0,009	668	668	-	-	-



États Membres	Barème des quotes- parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2006	Ajustements opérés en 2007	Montants recouvrés en 2007	Montants non acquittés
Zambie	0,003	223	223	-	-	-
Zimbabwe	0,01	742	742	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>100</b>	<b>7 423 030</b>	<b>7 410 388</b>	<b>3 512</b>	<b>2 924</b>	<b>6 206</b>
<i>Nouvel État Membre</i>						
Monténégro	0,001	74			74	-
<b>TOTAL</b>	<b>100,001</b>	<b>7 423 104</b>	<b>7 410 388</b>	<b>3 512</b>	<b>2 998</b>	<b>6 206</b>

**FONDS GÉNÉRAL**  
**État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007**  
(en milliers d'euros)

<u>Principal objet de dépense</u>	<u>Montant des crédits ouverts</u>	<u>Décaissements en 2006-2007</u>	<u>Engagements non réglés au 31/12/07</u>	<u>Total dépenses</u>	<u>Solde des crédits ouverts</u>
Traitements et dépenses communes de personnel	104 050,1	90 532,5	4 342,6	94 875,1	9 175,0
Voyages autorisés	2 847,7	2 472,4	335,9	2 808,3	39,4
Dépenses de fonctionnement	26 932,1	18 869,9	3 710,2	22 580,1	4 352,0
Technologies de l'information et de la communication	5 600,2	3 618,0	1 129,7	4 747,7	852,5
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	14 579,8	14 428,0	0,0	14 428,0	151,8
<b>TOTAL A</b>	<b>154 009,9</b>	<b>129 920,8</b>	<b>9 518,4</b>	<b>139 439,2</b>	<b>14 570,7</b>
	<u>Prévisions approuvées</u>	<u>Recettes effectives</u>	<u>Recettes à recevoir</u>	<u>Total recettes</u>	<u>Excédent Déficit</u>
Programme régional	1 685,9	945,0	0,0	945,0	740,9
Recettes accessoires					
1) Prévues dans la décision GC.11/Dec.18	1 538,4	1 555,2	0,0	1 555,2	(16,8)
2) Non prévues dans la décision GC.11/Dec.18		(1 147,5)	0,0	(1 147,5)	1 147,5
<b>TOTAL B</b>	<b>3 224,3</b>	<b>1 352,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1 352,7</b>	<b>1 871,6</b>
<b>TOTAL A + B</b>	<b>150 785,6</b>	<b>128 568,1</b>	<b>9 518,4</b>	<b>138 086,5</b>	<b>12 699,1</b>

**AUTRES FONDS DU SIÈGE  
SERVICE DES BÂTIMENTS**  
**État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2006-2007**  
(en milliers d'euros)

<u>Principal objet de dépense</u>	<u>Montant des crédits ouverts</u>	<u>Décaissements en 2006-2007</u>	<u>Engagements non réglés au 31/12/07</u>	<u>Total dépenses</u>	<u>Solde des crédits ouverts</u>
Dépenses de personnel	15 817,2	12 353,9	83,4	12 437,3	3 379,9
Voyages autorisés	14,8	8,9	1,9	10,8	4,0
Dépenses de fonctionnement	41 331,7	19 296,6	6 122,9	25 419,5	15 912,2
Technologies de l'information et de la communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL A</b>	<b>57 163,7</b>	<b>31 659,4</b>	<b>6 208,2</b>	<b>37 867,6</b>	<b>19 296,1</b>
	<u>Prévisions approuvées</u>	<u>Recettes effectives</u>	<u>Recettes à recevoir</u>	<u>Total recettes</u>	<u>Excédent Déficit</u>
<u>Recettes</u>					
Gestion commune des bâtiments	55 236,7	38 947,2	802,0	39 749,2	15 487,5
Gestion conjointe des bâtiments	1 927,0	946,1	174,1	1 120,2	806,8
<b>TOTAL B</b>	<b>57 163,7</b>	<b>39 893,3</b>	<b>976,1</b>	<b>40 869,4</b>	<b>16 294,3</b>
<u>Recettes accessoires</u>					
Non prévues dans la décision GC.1/Dec.18	0,0	1 189,6	109,6	1 299,2	(1 299,2)
<b>TOTAL C</b>	<b>0,0</b>	<b>1 189,6</b>	<b>109,6</b>	<b>1 299,2</b>	<b>(1 299,2)</b>
<b>TOTAL A + B + C</b>	<b>0,0</b>	<b>(9 423,5)</b>	<b>5 122,5</b>	<b>(4 301,0)</b>	<b>4 301,00</b>
<b><u>Solde cumulatif – Compte spécial pour le Service des bâtiments</u></b>					
Excédent des recettes sur les dépenses (2006-2007) (comme ci-dessus)					4 301,00
Économies découlant de l'annulation d'engagements					87,30
Ajustements opérés au cours de l'exercice précédent					4,50
Solde disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 2006					15 587,00
Solde cumulatif au 31 décembre 2007					<b>19 979,80</b>

## Annexe IV

### NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

#### Note 1: Objectifs et activités de l'ONUDI

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des personnes et de favoriser la prospérité dans le monde en proposant des solutions sur mesure pour le développement industriel durable des pays en développement et des pays à économie en transition.

L'ONUDI axe ses activités de coopération technique sur trois domaines thématiques prioritaires: réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales, environnement et énergie. Elle mène en outre un certain nombre d'activités transversales, en particulier pour promouvoir la coopération Sud-Sud en vue du développement industriel, coordonner les activités liées à la sécurité humaine, s'occuper en priorité des groupes les plus vulnérables de la société et fournir des services de recherche et de statistique. En menant ses activités, l'ONUDI s'emploie à établir des partenariats avec d'autres organismes de développement ayant des mandats et des compétences complémentaires, dans les secteurs public et privé, en vue d'optimiser l'impact de ses interventions sur le développement.

L'avantage comparatif clef de l'ONUDI est sa faculté unique de proposer des ensembles complets et intégrés de services, combinant ses activités opérationnelles avec sa fonction d'analyse, sa fonction normative et sa fonction de forum. Ces services sont les suivants: analyse des tendances industrielles actuelles ou nouvelles; mesure de la performance industrielle; conseils en matière de politique fondés sur les meilleures pratiques internationales; transfert et mise à niveau de techniques de fabrication écologiquement rationnelles; et promotion des investissements industriels. L'ONUDI se consacre en priorité aux pays à faible revenu, en particulier les pays d'Afrique, et à la création de liens entre l'agriculture et l'industrie. Elle s'engage à maintenir des normes d'excellence pour l'exécution de ces programmes.

#### Note 2: Résumé des principales conventions comptables

##### Mode de présentation

2.1 Les comptes de l'ONUDI sont tenus conformément au chapitre X du Règlement financier, adopté par la Conférence générale, aux règles de gestion financière formulées en application dudit Règlement, aux instructions administratives ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés. L'Organisation suit les Normes comptables du système des Nations Unies approuvées par le Comité de haut niveau sur la gestion au nom du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) à sa septième session et appelées de ses vœux par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216. Les états financiers, dont les présentes notes font partie intégrante, sont présentés conformément à ces normes.

2.2 Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres n'ont pas été ajustés pour tenir compte des effets de l'évolution des prix des biens et des services.

2.3 Conformément à l'article 10.5 du Règlement financier, les états financiers sont présentés en euros. Toutefois, les comptes et la comptabilité peuvent être libellés dans toute autre monnaie si le Directeur général le juge nécessaire. Ainsi, les comptes des activités de coopération technique sont tenus en euros et en dollars, selon la monnaie dans laquelle les fonds ont été reçus du donateur ou, dans certains cas, selon la monnaie dans laquelle le projet est exécuté.

2.4 Les comptes de l'ONUDI sont tenus selon la méthode de la "comptabilité par fonds". Des fonds séparés à des fins générales ou spéciales peuvent être établis par la Conférence générale ou le Directeur

général. Chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte, ayant une comptabilité propre à partie double dont les comptes s'équilibrent.

2.5 L'exercice budgétaire de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

2.6 Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagements, sauf dans les cas expressément indiqués ci-dessous.

### **Conversion monétaire**

2.7 Les transactions effectuées dans d'autres monnaies sont comptabilisées en euros pour tous les fonds et en dollars pour les activités de coopération technique extrabudgétaires libellées en dollars par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date réputée de la transaction. Les éléments de l'actif et du passif, ainsi que les réserves et les soldes inutilisés dans d'autres monnaies sont convertis par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'établissement de l'état.

2.8 Les gains et pertes de change découlant de transactions et de la réévaluation des éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sous "autres recettes" dans l'État I, sous réserve de la note 2.9 iii) ci-dessous.

2.9 Pour l'établissement des états financiers consolidés de l'Organisation, les comptes des activités de coopération technique tenus en dollars sont convertis en euros conformément aux pratiques comptables généralement acceptées, à savoir:

- i) Le montant des recettes, des dépenses, des variations des réserves et des soldes inutilisés non libellés en euros est indiqué dans son équivalent en euros à la date réputée de la transaction par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette date;
- ii) Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les réserves et les soldes inutilisés au 31 décembre 2007 non libellés en euros sont convertis en équivalents euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette même date;
- iii) Tous les gains ou pertes de change sont considérés comme un élément des réserves et des fonds inutilisés dans les États I et II, où ils figurent dans un compte séparé appelé "conversion monétaire".

### **Comptabilisation des recettes**

2.10 Les contributions au budget ordinaire sont comptabilisées comme des recettes sur la base des contributions des États Membres mises en recouvrement qui ont été approuvées par la Conférence générale pour l'exercice budgétaire.

2.11 Les contributions volontaires d'États et d'autres donateurs au budget ordinaire et aux activités de coopération technique sont comptabilisées comme des recettes dès réception des espèces ou quasi-espèces correspondantes.

2.12 Les contributions en nature reçues ne sont pas comptabilisées mais leur valeur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Lorsque cela est nécessaire, les montants sont estimés localement sur la base d'une juste valeur commerciale dans des conditions de pleine concurrence, et les montants en devises étrangères sont convertis par application du taux de change opérationnel moyen annuel de l'ONU.

2.13 Les fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations représentant des recettes du PNUD et les fonds d'affectation spéciale du PNUD sont les mêmes que ceux indiqués pour les dépenses totales

conformément aux procédures du PNUD, selon lesquelles les allocations doivent être ajustées pour correspondre aux dépenses effectives.

2.14 Les recettes provenant d'activités génératrices de produits, à savoir les publications destinées à la vente et le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR), sont comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse. De plus, pour le COMFAR, les recettes sont comptabilisées dès confirmation de la réception des fonds dans un lieu hors Siège (par exemple bureaux de pays du PNUD).

2.15 Les recettes tirées de l'exploitation des services communs dans le cadre du Service des bâtiments sont comptabilisées au moment de l'émission des factures aux organisations sises au CIV. En fin d'année, les recettes à recevoir pour les dépenses de personnel du Service des bâtiments sont enregistrées en attendant l'émission des factures.

2.16 Pour le budget ordinaire, le remboursement de dépenses imputées sur des exercices précédents, le produit de la vente de biens excédentaires, les ristournes accordées par les agents de voyage, les dépenses d'appui facturées à l'OTICE et d'autres soldes créditeurs divers sont comptabilisés sous "recettes accessoires".

### **Intérêts créditeurs**

2.17 Les intérêts créditeurs, y compris les intérêts courus sur des dépôts bancaires pour le budget ordinaire et le budget opérationnel, le compte spécial pour le Service des bâtiments, l'élément "contributions générales" du Fonds de développement industriel et le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, sont comptabilisés comme des recettes sur les comptes et fonds respectifs. Les intérêts provenant des activités du PNUD sont portés au crédit du compte fonds de fonctionnement administré avec cet organisme. Conformément à la décision GC.8/Dec.10 de la Conférence générale, les intérêts créditeurs dans le budget ordinaire sont limités aux prévisions figurant dans le programme et les budgets pour l'exercice, y compris les intérêts créditeurs sur les fonds de roulement.

2.18 Le montant total des intérêts créditeurs, y compris les intérêts courus sur les dépôts bancaires pour l'élément "contributions à des fins spéciales" du Fonds de développement industriel, le financement direct au titre du Fonds pour l'environnement mondial (net de frais de vérification), les fonds d'affectation spéciale et les ressources du Fonds pour l'environnement mondial versées par l'intermédiaire du PNUE (PNUE/FEM) pour les activités de coopération technique, sont comptabilisés dans les comptes créditeurs jusqu'à ce que le donateur donne des instructions concernant leur utilisation.

### **Dépenses**

2.19 Les dépenses comptabilisées dans les états financiers comprennent les décaissements et les engagements non réglés.

2.20 Les dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel et d'autres biens durables ainsi qu'aux améliorations locatives sont imputées sur les comptes de l'année d'achat et ne sont pas incluses dans l'actif de l'Organisation. Les stocks de ces biens durables sont tenus selon la méthode du coût historique et leur valeur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

2.21 Les décaissements effectués pendant l'exercice en cours pour des exercices à venir ne sont pas inscrits comme des dépenses de l'exercice en cours mais comme des charges comptabilisées d'avance, comme l'indique la note 2.25 ci-dessous.

2.22 Les versements à titre gracieux effectués conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 109.3.1 sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers du fonds concerné, comme le veut l'article 9.3 du Règlement financier.

## **Actif**

2.23 Les contributions mises en recouvrement à recevoir constituent des obligations juridiques dont sont redevables les États Membres. On trouvera le détail des contributions à recevoir dans un tableau accompagnant les états financiers. Une provision pour les contributions au budget ordinaire d'exercices précédents non acquittées est constituée à la fin de l'exercice en cours.

2.24 Les fonds en dépôt sur des comptes bancaires porteurs d'intérêts, les certificats de dépôt, les dépôts à terme et les comptes à vue apparaissent sous l'élément "dépôts à vue et à terme".

2.25 Les dépenses qui ne peuvent être imputées pendant l'exercice en cours et qui seront inscrites comme dépenses pendant un exercice ultérieur apparaissent sous "autres éléments d'actif" comme des charges comptabilisées d'avance. Aux fins de l'établissement du bilan uniquement, la fraction de l'avance versée aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est considérée comme se rapportant à l'année scolaire terminée à la date de l'établissement de l'état financier est également inscrite comme charge comptabilisée d'avance.

## **Passif et réserves**

2.26 Conformément à l'article 5.2 d) du Règlement financier, le solde inutilisé des crédits ouverts en fonction duquel les contributions futures ont été ajustées à la demande de certains États Membres et les contributions reçues par anticipation pour 2008 et les années à venir sont comptabilisés au passif jusqu'à ce qu'ils soient déduits des contributions pour les exercices à venir.

2.27 Pour le budget ordinaire, les engagements pris mais restant à régler au titre de l'exercice en cours apparaissent sous l'élément "engagements non réglés". Conformément à l'article 4.2 b) du Règlement financier, ces engagements restent valables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent. Il est mis fin aux engagements non réglés restants à l'expiration de ces 12 mois.

2.28 Pour toutes les activités de coopération technique, les engagements non réglés satisfaisant aux critères établis restent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile. Toutefois, conformément aux principes établis, ces engagements peuvent être reportés au-delà des 12 mois lorsqu'une obligation ferme de payer demeure et/ou jusqu'à la réalisation complète des activités dans le cadre des projets concernés.

2.29 Le Fonds général ne comprend aucune provision pour les prestations de fin de service, pour l'assurance maladie après la cessation de service ou pour le paiement éventuel d'indemnités dans les cas prévus à l'appendice D du Règlement du personnel, des crédits étant ouverts dans le budget pour régler ces engagements selon la méthode de la comptabilisation au décaissement. Toutefois, une provision est constituée afin de couvrir le paiement des primes de rapatriement et des indemnités visées à l'appendice D aux personnels rémunérés sur les ressources destinées à la coopération technique autres que les arrangements interorganisations et certains fonds d'affectation spéciale. Les montants correspondants sont calculés à raison, respectivement, de 8 % et de 1 % du traitement de base net (voir note 2.32).

## **Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées sur ces engagements**

2.30 L'annulation d'engagements non réglés au titre du budget ordinaire de l'exercice précédent ou les économies réalisées sur ces engagements sont portées au crédit des États Membres pendant l'exercice en cours conformément à l'article 4.2 c) du Règlement financier. L'annulation d'engagements de l'exercice antérieur se rapportant à toutes les activités de coopération technique ou les économies réalisées sur ces engagements sont portées au crédit des divers projets soit en déduction des dépenses de l'exercice en cours, soit comme des recettes accessoires pour les projets terminés. Pour le Service des bâtiments, l'annulation d'engagements de l'exercice antérieur ou les économies réalisées sur ces engagements sont créditées sur le compte spécial pendant l'exercice en cours.

### **Engagements et passif éventuel**

2.31 Les engagements approuvés pour les exercices ultérieurs qui sont nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation, conformément à la règle de gestion financière 109.2.2, sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers du fonds auquel ils sont imputés. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère continu et à d'autres contrats ou obligations juridiques à long terme.

2.32 Le passif éventuel pour les prestations de fin de service, pour l'assurance maladie après la cessation de service et pour tout litige en cours est indiqué dans les notes relatives aux états financiers (voir note 2.29).

### **Compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique**

2.33 Les crédits ouverts pour le Programme ordinaire de coopération technique sont gérés conformément au Règlement financier et à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale.

2.34 Les recettes accessoires provenant de remboursements pour des projets terminés et les pertes ou gains de change concernant le Programme sont portés au crédit du compte spécial.

2.35 Les critères de comptabilisation et de présentation des engagements non réglés au titre du Programme ordinaire de coopération technique pour l'exercice biennal en cours sont les mêmes que ceux retenus pour les activités de coopération technique. L'annulation d'engagements ou les économies réalisées sur des engagements sont portées au crédit des projets concernés dans le cadre du Programme et sont reportées sur le compte spécial pour l'exécution d'activités dans le cadre de ce programme.

### **Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes**

2.36 Les recettes provenant des dépenses d'appui aux programmes, calculées en fonction des dépenses des programmes dans le cadre des activités de coopération technique extrabudgétaires, sont comptabilisées avant l'engagement des dépenses ou les décaissements et sont portées au crédit du compte spécial pour financer le budget opérationnel.

2.37 Dans les états financiers de l'Organisation, le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes est présenté séparément des fonds interorganisations, dont il tire ses recettes.

2.38 Les engagements non réglés concernant le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes sont comptabilisés de la même manière que pour le budget ordinaire. L'annulation d'engagements ou les économies réalisées sur des engagements sont portées au crédit du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

## **Note 3: Fonds général et Fonds de roulement**

### **3.1 Contributions mises en recouvrement**

La Conférence générale a approuvé le financement d'un montant de 150 785 600 euros prévu au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007 (décision GC.11/Dec.18) à partir des contributions des États Membres mises en recouvrement. Conformément à l'article 5.5 c) du Règlement financier, les versements faits par un État Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement. Une provision complète d'un montant de 109 976 238 euros est constituée pour couvrir les contributions non acquittées des exercices biennaux précédents au 31 décembre 2007.



### 3.2 Contributions volontaires

Il s'agit des contributions des pays hôtes destinées à financer les dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs de l'ONUDI.

### 3.3 Activités génératrices de produits

Le produit brut de la vente de publications de l'ONUDI a été de 181 198 euros, dont la moitié (90 620 euros) est comptabilisée sous la rubrique "activités génératrices de produits". L'autre moitié a été virée au fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente (voir note 3.13 i)).

### 3.4 Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs d'un montant de 1 464 600 euros correspondent aux prévisions budgétaires figurant dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2006-2007. Conformément à la décision GC.8/Dec.10, les intérêts excédentaires sur les prévisions budgétaires sont mis en réserve en attendant leur distribution aux États Membres qui remplissent les conditions requises suivant la formule de la courbe en "S" pour les inciter à payer rapidement les contributions mises en recouvrement.

	<u>En milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Solde d'ouverture	345,3	233,8
À déduire: intérêts portés au crédit des États Membres	-	233,8
Intérêts excédentaires pour l'exercice	2 414,9	345,3
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 760,2</b>	<b>345,3</b>

### 3.5 Ajustements de change

Conformément à la décision GC.8/Dec.16 de la Conférence générale, un montant de 1 222 560 euros a été viré à la réserve pour fluctuation des taux de change (voir note 3.13 iii)). Ce montant correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et le coût en euros prévu au budget de ces montants en dollars pour l'exercice biennal 2006-2007. Les ressources nécessaires en dollars pour l'exercice 2006-2007 ont été calculées au taux de change moyen euro/dollar de l'ONU de 2004, à savoir 1 euro pour 1,2341 dollar (document GC.11/11) ou 1 dollar pour 0,8103 euro. Le montant de l'ajustement de change correspond à la différence entre le montant viré et les gains/pertes de change provenant des activités du budget ordinaire pour l'exercice, en particulier de la réévaluation des soldes bancaires non libellés en euros.

### 3.6 Recettes accessoires

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	42,1	57,2
Ristournes accordées par des agents de voyage	81,7	100,6
Dépenses d'appui <sup>a)</sup>	305,2	351,3
Vente de biens excédentaires	11,5	8,4
Autres recettes accessoires	80,0	102,7
<b>Total</b>	<b>520,5</b>	<b>620,2</b>

<sup>a)</sup> Dépenses d'appui facturées à l'OTICE au titre des activités du Service des bâtiments.

### 3.7 Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent

Les ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent sont les suivants:

	<b>en euros</b>
a) Charges pour l'exercice biennal 2000-2001 correspondant à un versement à un fonctionnaire de l'ONUDI, conformément à la décision du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT)	3 264
b) Charges pour les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005 correspondant à un versement à un ancien fonctionnaire, conformément à la décision du TAOIT	247 261
c) Correction d'une erreur entre le Service des bâtiments et le budget ordinaire	4 485
d) Diverses charges tardives des bureaux extérieurs pour l'exercice biennal 2004-2005	79 277
e) Charges et recouvrements tardifs pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005 relatifs aux activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	(9 799)
<b>Total</b>	<b>324 488</b>

### 3.8 Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées sur ces engagements

Conformément à l'article 4.2 c) du Règlement financier, l'annulation d'engagements non réglés au titre du budget ordinaire ou les économies réalisées sur ces engagements pour l'exercice biennal 2004-2005 ayant été portées au crédit des États Membres pendant l'exercice en cours ont atteint 2 967 832 euros.

### 3.9 Comptes débiteurs – Divers

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Avances de traitement	83,0	137,0
Avances sur les indemnités pour frais d'études	830,3	834,2
Avances pour frais de voyage	436,8	168,0
Sommes à recevoir des organisations sises au CIV	285,5	169,0
Contributions supplémentaires	-	2 585,2
Impôts sur le revenu prélevés par les États-Unis pouvant être recouverts <sup>a)</sup>	955,8	955,8
TVA	194,3	193,7
Intérêts courus	464,7	81,7
Autres divers <sup>b)</sup>	1 493,7	1 538,7
<b>Total partiel</b>	<b>4 744,1</b>	<b>6 663,3</b>
À déduire: Provision pour créances douteuses	(723,7)	(723,7)
<b>Total</b>	<b>4 020,4</b>	<b>5 939,6</b>

<sup>a)</sup> Somme réclamée par l'ONUDI au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'impôt sur le revenu remboursé de 1994 à 1996 à des fonctionnaires de l'Organisation au titre de l'accord sur le remboursement d'impôt. Le Gouvernement des États-Unis avait fait savoir à l'Organisation qu'il reconnaissait cette dette, mais aucun versement n'a été reçu durant l'exercice.

<sup>b)</sup> Comprend la somme réclamée par l'Organisation à l'Agence internationale de l'énergie atomique (644 453 dollars, soit 723 720 euros au taux de change opérationnel de l'ONU approuvé par la Conférence générale à sa neuvième session (décision GC.9/Dec.15)) au titre de l'accord de participation à l'indemnité versée au personnel du Service des bâtiments licencié lors de la réduction d'effectifs de 1995. Cette question n'est toujours pas réglée. Une provision a été constituée en vue d'une éventuelle annulation de la créance.

### 3.10 Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent les charges comptabilisées d'avance ci-dessous.

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Avances sur des engagements se rapportant à des exercices futurs	4,6	3,9
Avances sur les indemnités de frais d'études	553,5	556,2
Autres éléments accessoires	-	6,0
<b>Total</b>	<b>558,1</b>	<b>566,1</b>

### 3.11 Versements ou contributions reçus par anticipation

Le montant comprend les contributions mises en recouvrement reçues des États Membres (345 291 euros) à déduire des contributions pour 2008 et les avances reçues des organisations sises au CIV (2 385 345 euros) pour des programmes de travaux spéciaux réalisés par le Service des bâtiments au CIV.

### 3.12 Autres comptes créditeurs

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Soldes inutilisés dus aux États Membres	8 891,0	4 419,7
Intérêts dus aux États Membres dans le cadre du mécanisme d'incitation	2 760,2	345,3
Charges pour le remplacement des personnes en congé maternité	171,4	179,8
Montants dus à l'ONU	179,9	-
Engagements d'exercices précédents	153,8	99,8
Comptes créditeurs accessoires	392,9	568,8
Autres comptes de compensation	417,3	429,2
<b>Total</b>	<b>12 966,5</b>	<b>6 042,6</b>

### 3.13 Autres réserves

Le montant total des autres réserves s'élève à 19 788 282 euros, répartis comme suit:

#### i) Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente

Le fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente a été créé au cours de l'exercice 1998-1999, comme il ressort du document GC.7/21 et en application de la décision GC.7/Dec.16, pour planifier à plus long terme les activités en matière de publication, y compris la promotion, la commercialisation et l'impression de nouveaux tirages. La moitié des recettes tirées de la vente de publications y est versée, et la totalité des dépenses liées à la promotion, à la commercialisation et aux activités de publication y est imputée, comme décrit ci-dessous.

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Ventes	181,2	159,1
À déduire: virement à la rubrique "activités génératrices de produits"	90,6	79,5
À déduire: dépenses de promotion et autres	17,0	70,6
Excédent/(déficit) pour l'exercice	73,6	9,0
Solde d'ouverture	130,1	121,1
<b>Solde de clôture</b>	<b>203,7</b>	<b>130,1</b>

**ii) Réserve pour indemnités lors de la cessation de service**

En application du paragraphe e) de la décision GC.6/Dec.15, le montant de 9 546 732 dollars, correspondant au solde des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1992-1993, qui a été effectivement reçu par l'Organisation, a été viré en 1995 à une réserve pour indemnités lors de la cessation de service. Conformément à la décision GC.7/Dec.17, le montant de 13,9 millions de dollars a été viré du solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1994-1995 à la réserve afin de couvrir les dépenses liées à la réduction des effectifs découlant du programme et des budgets de l'exercice biennal 1998-1999. Contrairement à celle de l'exercice 1992-1993, l'allocation pour l'exercice 1994-1995 ne s'est pas accompagnée de liquidités correspondantes en raison de l'importance des arriérés pour cet exercice. Le montant cumulé des prélèvements effectués sur cette réserve (sur les deux montants qui y ont été virés) entre 1995 et 2001 est de 18 546 191 dollars. Le solde, soit 4 900 541 dollars, a été converti en euros le 1<sup>er</sup> janvier 2002 par application du taux de change approuvé par la Conférence générale (décision GC.9/Dec.15).

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Solde d'ouverture	5 499,3	5 499,3
À déduire: versements en cours d'exercice	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>5 499,3</b>	<b>5 499,3</b>

**iii) Réserve pour fluctuation des taux de change**

Dans sa décision GC.8/Dec.16, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à constituer une réserve, à l'égard de laquelle les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier ne s'appliqueraient pas. Cette réserve a été créée au cours de l'exercice biennal 2002-2003, afin de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change résultant de l'adoption de l'euro comme monnaie unique pour l'établissement du programme et des budgets, pour les ouvertures de crédit et les contributions, pour le recouvrement de ces dernières et des avances, et pour la monnaie de compte. Le montant qui a été viré à la réserve correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et les montants en dollars inscrits au budget (voir note 3.5).

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Solde d'ouverture	7 748,6	1 840,8
Virements en cours d'exercice	1 222,5	5 907,8
<b>Solde de clôture</b>	<b>8 971,1</b>	<b>7 748,6</b>

**iv) Compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique**

Conformément à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale, un compte spécial a été créé pour des crédits librement programmables au titre du Programme ordinaire de coopération technique, non assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier. Les fonds éventuels résultant de l'annulation d'engagements seraient conservés dans ce compte spécial pour l'exécution d'activités dans le cadre de ce programme (voir notes 2.33 à 2.35).

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Crédits provenant du budget ordinaire	9 047,8	8 657,8
Ajustement de change/recettes accessoires	76,7	1,0
Total recettes	9 124,5	8 658,8
Dépenses	(6 907,8)	(8 229,5)
Excédent pour l'exercice	2 216,7	429,3
Solde d'ouverture	2 897,4	2 468,1
<b>Solde de clôture</b>	<b>5 114,1</b>	<b>2 897,4</b>

**3.14 Fonds de roulement**

Par sa décision GC.2/Dec.27, la Conférence générale a créé le Fonds de roulement et l'a doté de 9 millions de dollars pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions et pour les dépenses imprévues et extraordinaires. Lors de sessions ultérieures, elle a progressivement ramené ce montant à 6 610 000 dollars. Avec l'adoption de la formule de versement des contributions en euros, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, celui-ci a été converti en euros conformément à la décision GC.9/Dec.15, ce qui a porté la dotation du Fonds à 7 423 030 euros. La Conférence générale a décidé (GC.11/Dec.14) de maintenir le Fonds au même niveau pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Fonds est alimenté par les contributions des États Membres selon le barème des quotes-parts approuvé par la Conférence générale.

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Solde d'ouverture	7 423,0	7 423,4
Ajustements en cours d'exercice	0,1	(0,4)
<b>Solde de clôture</b>	<b>7 423,1</b>	<b>7 423,0</b>

Au 31 décembre 2007, 6 206 euros restaient à verser. Conformément à la décision IDB.29/Dec.4 du Conseil, le montant de 176 256 euros prélevé sur le Fonds de roulement pour préfinancer les dépenses liées au renforcement des mesures de sécurité au CIV en 2004-2005 a été reconstitué pendant l'exercice grâce au recouvrement des contributions supplémentaires destinées au renforcement de ces mesures (voir note 4.3).

**3.15 Montants à porter au crédit des États Membres/excédents qui leur sont dus**

Les excédents dus aux États Membres sont des fonds pouvant être portés à leur crédit qui correspondent aux soldes non utilisés des crédits ouverts et aux contributions versées par les nouveaux États Membres. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 4.2 du Règlement financier, le solde non utilisé des crédits à expiration de l'exercice est reversé aux Membres à la fin de la première année civile suivant l'exercice, déduction faite des arriérés de contribution afférents à cet exercice, et porté à leur crédit au prorata de leur quote-part, conformément aux dispositions de l'alinéa c) de l'article 4.2 et de l'alinéa d) de l'article 5.2 du Règlement financier. Aux termes de l'alinéa c) de l'article 4.2 du Règlement financier, le reversement de sa

part du solde à un Membre ayant envers l'Organisation des obligations au titre du budget ordinaire encore non réglées doit être précédé du règlement desdites obligations.

À la date de l'arrêté des comptes, les excédents à reverser aux États Membres – représentant les contributions reçues après la fin d'un exercice biennal ainsi que les recettes provenant des nouveaux États Membres – sont mis en réserve à la rubrique "autres comptes créditeurs" (voir note 3.12) en attendant que les États Membres donnent des instructions.

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Solde inutilisé reporté	4 419,7	5 295,6
Contributions reçues en cours d'exercice	9 057,0	4 301,4
Montant déduit des contributions, conservé pour les activités de coopération technique ou reversé aux États Membres	(4 585,7)	(5 177,3)
<b>Solde inutilisé à reporter</b>	<b>8 891,0</b>	<b>4 419,7</b>

Le tableau suivant présente, exprimés en millions d'euros, les excédents à reverser aux États Membres.

	Excédents	Excédents ayant reçu une affectation ou déduits des contributions	Ajustements au titre de l'exercice biennal précédent	Excédents à répartir	Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions	Excédents à reverser aux États Membres	Observations
2006-2007	12,7					12,7	Provisoire
2004-2005	13,8		(0,2)	4,6	7,2	1,8	
2002-2003	10,2	2,3	(0,1)	0,6	6,5	0,7	
2000-2001	10,3	4,1		0,5	5,6	0,1	
1998-1999	14,3	6,0		0,7	7,5	0,1	
1996-1997 (GC.8/Res.4)	46,9	8,7		2,2	36,6	(0,6)	
1994-1995 (GC.7/Dec.17)	35,3	15,6			43,6	(23,9)	
1992-1993 (GC.6/Dec.15) (GC.8/Dec.10) (GC.8/Res.4)	16,5	14,6		0,3	1,6	0,0	
1990-1991	9,8				1,1	8,7	Maintenu – GC.5/Dec.14
1988-1989	7,3				0,1	7,2	Maintenu – GC.4/Dec.15
1986-1987 (GC4/Dec.15)	4,8	4,8				0,0	
<b>Total</b>	<b>181,9</b>	<b>56,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>8,9</b>	<b>109,8</b>	<b>6,8</b>	
Contributions des nouveaux États Membres	1,9	1,7		0,0	0,1	0,1	
<b>Total</b>	<b>183,8</b>	<b>57,8</b>	<b>(0,3)</b>	<b>8,9</b>	<b>109,9</b>	<b>6,9</b>	

### 3.16 Éliminations

Les éliminations portent sur deux éléments:

a) Les dépenses au titre du Service des bâtiments imputées à l'Organisation. Un montant de 5 864 572 euros est supprimé à la fois des frais de fonctionnement et services contractuels et des recettes pour éviter de comptabiliser deux fois la part de l'Organisation au titre du Service des bâtiments;

b) Le montant de 12 211 281 euros, qui représente des dépenses afférentes au Programme ordinaire de coopération technique et aux activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique, est ventilé entre ses différents éléments.

### 3.17 Contributions en nature

Des contributions en nature d'un montant estimé à 343 099 euros ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux bureaux extérieurs au cours de l'exercice.

### 3.18 Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice.

### 3.19 Matériel durable

Le tableau suivant se rapporte au matériel durable du Siège, au prix coûtant exprimé en millions d'euros, tel qu'il apparaît dans les inventaires cumulés de l'Organisation au 31 décembre 2007. La valeur minimale pour la comptabilisation de chaque élément de matériel durable est de 1 700 euros.

	<u>2006-2007</u>	<u>2004-2005</u>
Solde d'ouverture	8,6	12,6
À déduire: valeur des articles particuliers	-	(2,7)
Ajustements au solde d'ouverture	-	(0,7)
Solde d'ouverture ajusté	8,6	9,2
À ajouter: acquisitions en cours d'exercice	0,5	0,5
À déduire: liquidations en cours d'exercice	(0,8)	(1,1)
<b>Solde de clôture</b>	<b>8,3</b>	<b>8,6</b>

Au 31 décembre 2007, la valeur historique du matériel durable dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI s'établissait à 1,9 million d'euros. En outre, des articles particuliers d'une valeur unitaire de 600 euros au moins sont inscrits aux inventaires du Siège et des bureaux extérieurs, pour une valeur totale de 2,8 millions d'euros et 0,4 million d'euros, respectivement, au 31 décembre 2007.

### 3.20 Passif éventuel

#### i) Versement de primes de fin de service

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, le passif pour versement des primes de fin de service couvre l'indemnité de fin de service, la prime de rapatriement et le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés. Pour être plus près de la réalité, on y a également inclus le montant requis pour couvrir les frais de déménagement. Les montants au 31 décembre 2007 ont été calculés en fonction du barème des traitements et des indemnités visés dans le Statut et le Règlement du personnel, et compte tenu des frais effectifs moyens de déménagement des fonctionnaires ayant cessé leur service en 2007. Ces montants estimatifs se répartissent comme suit:

Budget ordinaire 19,1 millions d'euros

Budget opérationnel 4,6 millions d'euros

Les prestations dues postérieurement au départ à la retraite en sont exclues.

Aucun crédit n'a été ouvert à cet effet, si ce n'est au budget opérationnel, comme indiqué dans l'état II et la note 4.7 (réserve opérationnelle).

**ii) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

L'ONUDI est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un système de prévoyance par capitalisation à cotisations définies. L'ONUDI est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, et sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel, conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

**iii) Assurance maladie après la cessation de service**

Les fonctionnaires qui prennent leur retraite à 55 ans ou plus, comme prévu dans les statuts de la Caisse des pensions, et leurs conjoints, enfants à charge ou survivants peuvent bénéficier d'une assurance maladie après la cessation de service s'ils ont été affiliés pendant au moins dix ans à un régime d'assurance maladie du régime commun. C'est aussi le cas pour les fonctionnaires qui reçoivent une indemnisation en cas d'invalidité en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel. Les coûts de l'affiliation à ce régime sont supportés de façon conjointe par l'Organisation et les participants.

Pour l'exercice, la part de l'Organisation à ce régime s'est élevée à 4 046 077 euros. Les contributions au titre du Service des bâtiments ont été de 152 205 euros, partagées avec les autres organisations sises au CIV. Une évaluation actuarielle a été menée sur la base des mêmes hypothèses démographiques que celles retenues par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, afin de déterminer les charges à payer au titre des prestations de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2007. Selon cette évaluation, le montant des obligations non provisionnées atteignait, en décembre 2007, 71,9 millions d'euros (104,9 millions de dollars par application du taux de change de fin d'exercice). Une solution au problème des obligations non provisionnées est à l'étude à l'échelle du système des Nations Unies. L'organisme chargé de la question par le Comité de haut niveau sur la gestion, l'ONU, devrait présenter un nouveau rapport à l'Assemblée générale en 2008.

**iv) Recours**

Le passif éventuel en rapport avec des recours en instance concernant le personnel s'élève, au 31 décembre 2007, à 1 150 834 euros.

**v) Réparations et remplacements importants au Centre international de Vienne**

Selon un nouvel accord conclu entre les organisations sises au CIV et la République d'Autriche en 2002, les dépenses pour réparations et remplacements imprévus, qui ne sont pas comprises dans le plan d'investissement convenu, devront être partagées à parts égales entre l'Autriche et lesdites organisations. Auparavant, ces dépenses étaient intégralement supportées par l'Autriche. Aucune provision n'a été constituée à cette fin dans les états financiers.



**Note 4: Autres fonds du Siège****4.1 Les fonds visés par cette rubrique concernent:**

- i) Le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes;
- ii) Le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR);
- iii) Le Service des bâtiments;
- iv) Le compte spécial pour le renforcement des mesures de sécurité au CIV.

**4.2 Service des bâtiments**

La Conférence générale a décidé que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, le Service des bâtiments ferait l'objet d'un grand programme distinct et autonome dans le programme et les budgets de l'ONUDI (décision GC.9/Dec.17). Toutes les dépenses de ce service sont compensées par les recettes, c'est-à-dire les contributions reçues des autres organisations sises au CIV et de l'ONUDI. Par conséquent, au titre du Fonds général, seule figure la part de l'ONUDI (voir IDB.24/3-PBC.17/3). Compte tenu de ce qui précède, les comptes du Service des bâtiments figurent depuis l'exercice biennal 2002-2003 sous la rubrique "autres fonds du Siège". Les opérations du Service des bâtiments se subdivisent en deux composantes:

- i) Dépenses de personnel: elles continuent d'être régies par les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier;
- ii) Compte spécial pour le Service des bâtiments (pour les dépenses autres que de personnel): à sa neuvième session, la Conférence générale a créé (décision GC.9/Dec.14), à compter de janvier 2002, un compte spécial pour le Service des bâtiments (pour les dépenses autres que de personnel), qui n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier; de la sorte, les excédents budgétaires éventuels n'auront pas à être reversés aux États Membres. Chaque organisation sise au CIV (AIEA, ONUDI, ONUV et OTICE) est tenue de contribuer à ce compte.

Une analyse complémentaire des opérations du Service des bâtiments figure au tableau 4 et l'analyse des opérations du compte spécial à l'annexe III. L'excédent du compte spécial pour le Service des bâtiments, soit 19 979 868 euros, n'entre pas dans le solde inutilisé des crédits ouverts dû aux États Membres en fin d'exercice mais est utilisé pour des activités prévues devant être exécutées sur plusieurs années; il comprend un montant de 9 294 325 euros dû par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

**4.3 Compte spécial pour le renforcement des mesures de sécurité au CIV**

À sa onzième session, la Conférence générale a créé, à compter de l'exercice biennal 2004-2005, un compte spécial aux fins de financer la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité au CIV (décision GC.11/Dec.15). Ce compte n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier. Dans l'attente de la publication d'avis de mise en recouvrement de contributions supplémentaires à l'attention des États Membres en 2006, le Conseil a accepté que le montant de 176 256 euros soit provisoirement prélevé sur le Fonds de roulement pour les dépenses de sécurité au titre de l'exercice biennal 2004-2005 (décision IDB.29/Dec.4). Suivant les évaluations de 2006, les ressources du Fonds de roulement ont été reconstituées pendant l'année. Compte tenu de son objet et de sa durée spécifiques, ce compte spécial figure à la rubrique "autres fonds du Siège" dans les états financiers.

#### 4.4 Recettes et dépenses et variations des soldes inutilisés

Le tableau suivant indique les recettes et les dépenses pour l'exercice biennal au titre des fonds visés à cette rubrique:

	<sup>a)</sup> Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité	Service des bâtiments	Compte spécial pour le renforcement des mesures de sécurité	Total
	(en milliers d'euros)				
Recettes	17 503,4	604,3	42 168,5		60 276,2
Dépenses	16 511,9	192,2	37 867,6	978,4	55 550,1
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	991,5	412,1	4 300,9	(978,4)	4 726,1
Annulation d'engagements de dépenses d'exercices antérieurs	379,1 <sup>b)</sup>		91,8		470,9
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	1 370,6	412,1	4 392,7	(978,4)	5 197,0
Solde d'ouverture	5 160,4	494,0	15 587,1	2 408,9	23 650,4
Solde de clôture	6 531,0	906,1	19 979,8*	1 430,5	28 847,4

\* Concerne le compte spécial (voir annexe III).

<sup>a)</sup> Le remboursement des dépenses d'appui aux programmes est calculé en pourcentage des ressources affectées. En janvier 2006, le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a fait passer à 1,7 million de dollars le montant forfaitaire qu'il verse chaque année pour couvrir les dépenses d'appui liées à l'exécution de son programme et de ses projets; ce montant est comptabilisé comme recette de l'année en cours. Le Fonds règle également pour chacun de ses projets, au titre des dépenses d'appui, un montant réduit qui, comme c'est le cas pour la plupart des autres activités de coopération technique, correspond à un pourcentage des ressources affectées aux programmes.

<sup>b)</sup> Suite à une décision du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, un montant de 73 435 euros (107 048 dollars) est crédité sur le compte spécial pour couvrir diverses dépenses précédemment imputées sur le Fonds multilatéral.

#### 4.5 Ajustement de change

La différence de change de 1 411 992 euros résulte essentiellement de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme en dollars au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

#### 4.6 Autres comptes débiteurs

Les autres comptes débiteurs comprennent:

	<b>En milliers d'euros</b>	
	<b>2006-2007</b>	<b>2004-2005</b>
Intérêts courus	175,3	98,6
Montant à recevoir des organisations sises au CIV au titre du Service des bâtiments	9 294,3	7 280,0
Comptes débiteurs	410,3	448,9
TVA Autriche	478,7	682,3
Taxe sur l'énergie et ELWOG, Autriche <sup>a)</sup>	957,4	737,6
Recettes à recevoir	981,2	982,4
Divers	132,1	323,8
Total partiel	<u>12 429,3</u>	<u>10 553,6</u>
À déduire: provision pour créances douteuses	(825,3)	(537,0)
<b>Total</b>	<b><u>11 604,0</u></b>	<b><u>10 016,6</u></b>

<sup>a)</sup> Au compte spécial pour le Service des bâtiments figure, au titre des comptes débiteurs, un montant correspondant à une demande de remboursement, par les autorités autrichiennes, de coûts non recouvrables, de la surtaxe relative à l'énergie renouvelable et du KWK-Zuschlag. Une provision a été pleinement constituée à hauteur du montant à recevoir.

#### 4.7 Réserve opérationnelle

Conformément à la conclusion 1989/4 du Comité des programmes et des budgets, une réserve opérationnelle de 5 504 190 dollars a été constituée au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil, cette réserve a été ramenée à 4 300 000 dollars (4 828 900 euros). Par la décision IDB.30/Dec.2, elle a été ramenée à 3 030 000 euros pour l'exercice biennal 2006-2007. Elle vise principalement à protéger des déficits imprévus des recettes perçues en remboursement des dépenses d'exécution et d'appui ou du fait d'ajustements de change et d'ajustements au titre de l'inflation, et à permettre de s'acquitter d'obligations statutaires en cas de cessation soudaine d'activités opérationnelles inscrites au budget.

	<b>en milliers d'euros</b>	
	<b>2006-2007</b>	<b>2004-2005</b>
Solde d'ouverture	5 160,4	3 133,1
Excédent (déficit) pour l'exercice	1 370,6	2 027,3
<b>Solde de clôture</b>	<b>6 531,0</b>	<b>5 160,4</b>

#### 4.8 Contributions en nature

Des contributions en nature d'un montant estimé à 39 672 euros ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux projets de l'ONUDI.

### Note 5: Coopération technique

#### 5.1 Activités de coopération technique

Les activités de coopération technique présentées sous cette rubrique comprennent les activités exécutées par l'ONUDI au moyen de ressources provenant du Fonds de développement industriel, de fonds d'affectation spéciale, du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, du Fonds pour l'environnement mondial et d'arrangements interorganisations conclus avec le PNUD et le PNUE. Ces activités sont régies par divers accords bilatéraux et multilatéraux signés par le ou les donateurs et l'ONUDI.

#### 5.2 Comptabilisation des activités de coopération technique

Une majorité de contributions volontaires sont reçues en dollars et sont des fonds dont on peut librement disposer pour financer l'exécution de projets presque exclusivement dans cette monnaie. À compter de l'exercice biennal 2004-2005, la gestion en euros de programmes de coopération technique a permis la programmation de projets en euros. On a donc mis en place une comptabilisation et des rapports séparés pour les projets de coopération technique en dollars d'une part et ceux en euros d'autre part. C'est pourquoi les montants des tableaux 1 et 2 de l'annexe I sont exprimés à la fois en dollars et en euros pour les projets libellés en dollars, et en euros uniquement pour les projets libellés en euros. Ainsi, à partir de l'exercice biennal 2004-2005, les comptes relatifs aux projets en euros ne figurent plus dans les tableaux libellés en dollars.

Toutefois, pour présenter des états financiers consolidés (états I et II) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007, tous les comptes relatifs aux activités de coopération technique ont dû être convertis en euros. Les états récapitulatifs, aux tableaux 1 et 2 libellés en euros de l'annexe I, sont établis selon les modalités décrites à la note 2.9.

### 5.3 Ajustement de change

a) À l'annexe I, le tableau 1 libellé en dollars présente les fonds alloués aux projets pour lesquels les contributions sont reçues et programmées presque exclusivement en dollars des États-Unis. Tous les gains ou pertes de change résultant d'opérations et de la réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars des États-Unis sont indiqués au titre de l'ajustement de change sous la rubrique "recettes accessoires".

b) À l'annexe I, le tableau 1 libellé en euros présente les projets pour lesquels les fonds sont reçus et programmés presque exclusivement en euros. Tous les gains ou pertes de change résultant d'opérations et de la réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en euros sont indiqués au titre de l'ajustement de change sous la rubrique "recettes accessoires".

c) Le cas échéant, les gains ou pertes de change réalisés sont virés aux comptes alimentés par les donateurs.

### 5.4 Virements aux réserves

Ces virements représentent les montants imputés sur les projets au titre de la provision pour versements d'indemnités en application de l'Appendice D du Règlement du personnel. La réserve à la fin de l'exercice se décompose comme suit:

	en milliers d'euros				Total	
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Fonds d'affectation spéciale	2006-2007	2004-2005
	Solde d'ouverture	1 219,8	17,6	19,3	1 060,5	2 317,2
Virements en cours d'exercice	95,7	7,5	7,7	112,5	223,4	332,3
Ajustement de réévaluation	(222,2)	(3,9)	(4,2)	(195,8)	(426,1)	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 093,3</b>	<b>21,2</b>	<b>22,8</b>	<b>977,2</b>	<b>2 114,5</b>	<b>2 317,2</b>

### 5.5 Conversion monétaire

Les conversions monétaires représentent les différences de change découlant de la conversion en euros, par application du taux de change en vigueur à la date de clôture, d'éléments d'actif et de passif concernant des projets de coopération technique libellés en dollars aux seules fins de consolidation (voir note 2.9). Le solde cumulatif de la conversion monétaire au 31 décembre 2007 est le suivant:

	en milliers d'euros					Total	
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	2006-2007	2004-2005
	Solde d'ouverture	(16 214,1)	(10 959,4)	(3 103,4)	(10 142,7)	61,1	(40 358,5)
Ajustement pour retraitement de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	1 978,9
Solde ajusté	-	-	-	-	-	-	(45 439,2)
Ajustements en cours d'exercice	(5 524,9)	(7 181,1)	(210,2)	(8 861,6)	(313,1)	(22 090,9) <sup>a)</sup>	5 080,7
<b>Solde de clôture</b>	<b>(21 739,0)</b>	<b>(18 140,5)</b>	<b>(3 313,6)</b>	<b>(19 004,3)</b>	<b>(252,0)</b>	<b>(62 449,4)</b>	<b>(40 358,5)</b>

<sup>a)</sup> En outre, les ajustements de réévaluation d'un montant de 426 018 euros (note 5.4) et de 87 450 euros sur la réserve opérationnelle (note 5.12) représentent le total de la conversion monétaire indiqué dans l'état I.

## 5.6 Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés

Le montant de 107 166 euros comptabilisé sous la rubrique “autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés” représente les intérêts de l’année précédente, qui seront distribués au PNUE, sur les fonds mis à disposition pour des projets du Fonds pour l’environnement mondial.

## 5.7 Billets à ordre du Fonds multilatéral aux fins d’application du Protocole de Montréal

Des billets à ordre d’une valeur de 18 779 814 dollars (15 868 943 euros) au 31 décembre 2005 émis en faveur de l’ONUDI par le Fonds multilatéral aux fins d’application du Protocole de Montréal ont été encaissés pendant l’exercice biennal.

## 5.8 Autres comptes débiteurs

Les autres comptes débiteurs sont les suivants:

	en milliers d’euros					Total	
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l’environnement mondial	Fonds d’affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	2006-2007	2004-2005
	Avances de fonds à l’occasion de voyages	74,1	56,5	15,3	104,6	34,1	284,6
Intérêts courus	319,6	216,8	30,5	675,9	36,1	1 278,9	1 023,1
TVA	5,2	0,4	0,3	7,0	3,3	16,2	28,5
Autres	52,4			41,2	119,4	213,0	497,5
<b>Total</b>	<b>451,3</b>	<b>273,7</b>	<b>46,1</b>	<b>828,7</b>	<b>192,9</b>	<b>1 792,7</b>	<b>1 692,5</b>

## 5.9 Autres éléments d’actif

Les autres éléments d’actif sont les suivants:

	en milliers d’euros					Total	
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l’environnement mondial	Fonds d’affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	2006-2007	2004-2005
	Avances sur des engagements se rapportant à des exercices ultérieurs	5,2	4,4		102,5		112,1
Charges comptabilisées d’avance				1 710,2	100,0	1 810,2	980,8
Autres	0,6			4,8	2 048,3 <sup>a)</sup>	2 053,7	6 137,9
<b>Total</b>	<b>5,8</b>	<b>4,4</b>		<b>1 817,5</b>	<b>2 148,3</b>	<b>3 976,0</b>	<b>7 260,5</b>

<sup>a)</sup> Représente les bordereaux interservices des bureaux extérieurs non enregistrés au 31 décembre 2007, d’une valeur de 2 897 205 dollars (1 987 483 euros). Ce solde comprend 236 488 dollars (162 231 euros) correspondant à des bordereaux refusés en raison de l’insuffisance des renseignements et 911 648 dollars (625 390 euros) correspondant à des bordereaux en souffrance. Excepté un montant négligeable de dépenses simples relatives à des commissions, des frais de communications et des obligations éteintes, tous les décaissements effectués par le PNUD pour le compte de l’ONUDI sont couverts par des engagements de dépenses.

## 5.10 Versements ou contributions reçus par anticipation

Le montant de 4 436 365 dollars (3 043 344 euros) comprend les fonds inscrits aux comptes de compensation pour les activités du PNUD, comme indiqué à l’annexe II.

## 5.11 Autres comptes créditeurs

Au 31 décembre 2007, les montants inscrits à la rubrique “autres comptes créditeurs” étaient les suivants:

	en milliers d'euros						
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Total	
						2006-2007	2004-2005
Intérêts sur les fonds alimentés par les donateurs <sup>a)</sup>	5 793,9		725,3	9 052,5	360,0	15 931,7	9 079,2
Gains de change <sup>b)</sup>				2 191,5		2 191,5	2 699,5
Montant à payer au titre des prestations de fin de service	254,6	0,6		878,8	16,1	1 150,1	1 278,6
Obligations au titre d'exercices antérieurs <sup>c)</sup>	942,8	4 562,6	1 492,7	1 771,2	756,5	9 525,8	9 505,6
Autres	24,3	1,0	45,5	227,6	387,2	685,6	659,0
<b>Total</b>	<b>7 015,6</b>	<b>4 564,2</b>	<b>2 263,5</b>	<b>14 121,6</b>	<b>1 519,8</b>	<b>29 484,7</b>	<b>23 221,9</b>

<sup>a)</sup> L'affectation des intérêts provenant des placements de fonds, nets de frais bancaires, et des gains et pertes de changes est régie par des accords conclus avec les donateurs, aux termes desquels ces montants peuvent être soit restitués soit virés au compte d'autres projets, auquel cas ils figurent dans la rubrique “contributions volontaires”.

<sup>b)</sup> Le montant de 2 191 532 euros (3 194 653 dollars) au 31 décembre 2007 représente le solde des gains réalisés suite à la réévaluation des dépôts à vue ou à terme libellés en euros au titre des fonds d'affectation spéciale, avant l'introduction de la gestion en euros des projets de coopération technique pendant l'exercice biennal 2004-2005. Le solde reste à distribuer dans l'attente d'une décision quant à son affectation.

<sup>c)</sup> Les obligations au titre d'exercices antérieurs correspondent aux engagements non réglés avant 2007 car ils peuvent être reportés au-delà de 12 mois, lorsqu'une obligation ferme de payer demeure et/ou jusqu'à la réalisation complète des activités dans le cadre des projets concernés (voir note 2.28).

## 5.12 Réserves opérationnelles

Dans sa décision IDB.2/Dec.7, le Conseil du développement industriel a autorisé le gel de la réserve opérationnelle du Fonds de développement industriel à 550 000 dollars (377 300 euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2007). Cette réserve a pour objet de garantir la liquidité financière du Fonds et de compenser les fluctuations de trésorerie.

## 5.13 Excédent

Le montant de 5 319 853 euros représente l'excédent accumulé au titre de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel, soit 2 399 655 dollars (3 355 981 euros) de contributions en dollars et 1 963 872 euros de contributions en euros.

## 5.14 Dépôts à vue et à terme

L'équivalent de 1 446 075 dollars (992 008 euros) est détenu dans des monnaies classées non convertibles, réparti comme suit:

	en milliers de dollars	en milliers d'euros
Fonds de développement industriel	547,9	375,8
Fonds d'affectation spéciale	<u>898,2</u>	<u>616,2</u>
	<u>1 446,1</u>	<u>992,0</u>

### 5.15 Engagements prévisionnels

Des engagements représentant des obligations statutaires pour lesquelles des décaissements seront effectués lors d'exercices biennaux à venir ont été pris avant le 31 décembre 2007, comme indiqué ci-après.

	en milliers de dollars	en milliers d'euros
Fonds de développement industriel	2 938,8	2 061,6
Protocole de Montréal	1 799,2	1 310,4
Fonds pour l'environnement mondial	8 841,7	6 141,7
Fonds d'affectation spéciale	4 701,8	3 244,8
Programme ordinaire de coopération technique	335,1	228,7
Arrangements interorganisations	<u>423,3</u>	<u>294,5</u>
	<u>19 039,9</u>	<u>13 281,7</u>

### 5.16 Contributions en nature

Des contributions en nature estimées à 662 724 dollars (521 518 euros) ont été reçues des États Membres pour l'appui aux projets et d'autres estimées à 12 556 dollars (10 000 euros) l'ont été pour les voyages se rapportant aux projets.

### 5.17 Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice.

### 5.18 Matériel durable

L'ONUDI tient des inventaires des biens se rapportant aux activités de coopération technique jusqu'à leur transfert au partenaire du projet à l'achèvement de ce dernier. Selon ces inventaires cumulés, la valeur historique de ces biens durables totalisait 48,8 millions d'euros au 31 décembre 2007. La valeur minimale pour la comptabilisation de chaque élément de matériel durable est de 1 700 euros. En outre, un inventaire séparé est tenu pour les articles particuliers d'une valeur unitaire de 600 euros ou plus, dont la valeur totale atteignait 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Au cours de l'exercice biennal, du matériel durable d'une valeur de 5 520 euros a été déclaré volé et passé par profits et pertes.

Annexe I

Notes relatives aux états financiers – Annexe I

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONU DI**  
**Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves**  
**et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2006-2007**  
(en milliers d'euros)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Total partiel, Fonds extra-budgetaires	Total
<b>RECETTES</b>								
Contributions volontaires		36 374,7	33 277,1	6 281,7	91 313,3	5 915,6	173 162,4	173 162,4
<u>Autres recettes</u>								
– Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations						13 076,4	13 076,4	13 076,4
– Montants alloués provenant d'autres fonds	6 831,2							6 831,2
– Intérêts créditeurs		343,0	4 977,9				5 320,9	5 320,9
– Ajustements de change	80,8	124,0			150,7		274,7	355,5
– Recettes accessoires	(4,2)	(2,2)	46,3				44,1	39,9
<b>TOTAL RECETTES</b>	6 907,8	36 839,5	38 301,3	6 281,7	91 464,0	18 992,0	191 878,5	198 786,3
<b>DÉPENSES</b>								
Traitements et dépenses communes de personnel	4 388,3	19 141,0	3 134,3	1 481,1	28 329,0	5 507,6	57 593,0	61 981,3
Services contractuels	567,4	2 724,4	25 226,7	2 812,4	11 075,2	7 964,0	49 802,7	50 370,1
Dépenses de fonctionnement	371,6	1 393,6	959,4	78,8	2 737,8	707,5	5 877,1	6 248,7
Achats	573,0	4 940,8	21 973,8	77,6	12 983,1	1 137,4	41 112,7	41 685,7
Bourses	1 007,5	2 174,1	1 126,9	324,9	6 497,4	2 147,2	12 270,5	13 278,0
Dépenses d'appui au programme		3 601,8	6 834,9	534,7	5 916,1	1 110,5	17 998,0	17 998,0
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	6 907,8	33 975,7	59 256,0	5 309,5	67 538,6	18 574,2	184 654,0	191 561,8
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>		2 863,8	(20 954,7)	972,2	23 925,4	417,8	7 224,5	7 224,5
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>		2 863,8	(20 954,7)	972,2	23 925,4	417,8	7 224,5	7 224,5
Virements aux réserves		95,7	7,5	7,7	112,5		223,4	223,4
Virements provenant de réserves								
Virements aux comptes alimentés par les donateurs		(124,0)			(150,7)		(274,7)	(274,7)
Virements à d'autres fonds/provenant d'autres fonds								
Conversion monétaire		(5 834,6)	(7 185,0)	(214,4)	(9 057,3)	(313,1)	(22 604,4)	(22 604,4)
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés						(107,2)	(107,2)	(107,2)
Réserves et soldes inutilisés, début d'exercice		50 388,8	59 571,2	1 901,3	60 981,8	1 621,4	174 464,5	174 464,5
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN D'EXERCICE</b>		47 389,7	31 439,0	2 666,8	75 811,7	1 618,9	158 926,1	158 926,1



**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUUDI – en dollars É.-U.**  
**Tableau 1. État des recettes et des dépenses et variations des réserves**  
**et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2006-2007**  
(en milliers de dollars É.-U.)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements interorganisations	Total
<b>RECETTES</b>						
Contributions volontaires	23 342,7	45 204,2	8 845,3	66 560,4	7 775,2	151 727,8
<u>Autres recettes</u>						
– Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations					17 280,3	17 280,3
– Montants alloués provenant d'autres fonds						
– Intérêts créditeurs	292,3	6 620,1				6 912,4
– Ajustements de change	619,4	(60,3)	14,8	475,5	(11,8)	1 037,6
– Recettes accessoires	0,1	67,4				67,5
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>24 254,5</b>	<b>51 831,4</b>	<b>8 860,1</b>	<b>67 035,9</b>	<b>25 043,7</b>	<b>177 025,6</b>
<b>DÉPENSES</b>						
Traitements et dépenses communes	10 436,4	4 137,5	1 938,4	20 027,1	7 244,1	43 783,5
Services contractuels	1 583,5	32 066,3	3 908,3	9 573,0	10 435,9	57 567,0
Dépenses de fonctionnement	818,0	1 307,0	107,1	2 451,2	935,1	5 618,4
Achats	4 068,9	28 814,9	107,3	10 087,6	1 570,5	44 649,2
Bourses	1 343,0	1 486,9	434,7	4 662,3	2 826,5	10 753,4
Dépenses d'appui au programme	2 222,9	8 698,0	737,5	4 830,4	1 469,2	17 958,0
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>20 472,7</b>	<b>76 510,6</b>	<b>7 233,3</b>	<b>51 631,6</b>	<b>24 481,3</b>	<b>180 329,5</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<b>3 781,8</b>	<b>(24 679,2)</b>	<b>1 626,8</b>	<b>15 404,3</b>	<b>562,4</b>	<b>(3 303,9)</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<b>3 781,8</b>	<b>(24 679,2)</b>	<b>1 626,8</b>	<b>15 404,3</b>	<b>562,4</b>	<b>(3 303,9)</b>
Virements aux réserves	51,0	10,1	10,3	57,5		128,9
Virements provenant de réserves						
Virements aux comptes alimentés par les donateurs	(619,4)			(475,5)	11,8	(1 083,1)
Virements à d'autres fonds/ provenant d'autres fonds						
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés					(133,2)	(133,2)
Réserves et soldes inutilisés, début d'exercice	32 510,4	70 498,5	2 250,3	49 375,2	1 918,8	156 553,2
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN D'EXERCICE</b>	<b>35 723,8</b>	<b>45 829,4</b>	<b>3 887,4</b>	<b>64 361,5</b>	<b>2 359,8</b>	<b>152 161,9</b>

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUDI – en euros**  
**Tableau 1. État des recettes et des dépenses et variations des réserves**  
**et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2006-2007**  
(en milliers d'euros)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Fonds d'affectation spéciale	Total partiel, Fonds extrabudgétaires	Total
<b>RECETTES</b>					
Contributions volontaires		18 312,5	40 730,2	59 042,7	59 042,7
<u>Autres recettes</u>					
– Montants alloués provenant d'autres fonds	6 831,2				6 831,2
– Intérêts créditeurs		130,0		130,0	130,0
– Ajustements de change	80,8	124,0	150,7	274,7	355,5
– Recettes accessoires	(4,2)	(2,3)		(2,3)	(6,5)
<b>TOTAL RECETTES</b>	6 907,8	18 564,2	40 880,9	59 445,1	66 352,9
<b>DÉPENSES</b>					
Traitements et dépenses communes de personnel	4 388,3	11 240,3	13 121,0	24 361,3	28 749,6
Services contractuels	567,4	1 518,7	3 804,7	5 323,4	5 890,8
Dépenses de fonctionnement	371,6	783,3	893,9	1 677,2	2 048,8
Achats	573,0	1 892,6	5 307,3	7 199,9	7 772,9
Bourses	1 007,5	1 171,9	3 006,3	4 178,2	5 185,7
Dépenses d'appui au programme		1 925,7	2 266,5	4 192,2	4 192,2
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	6 907,8	18 532,5	28 399,7	46 932,2	53 840,0
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>		31,7	12 481,2	12 512,9	12 512,9
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>		31,7	12 481,2	12 512,9	12 512,9
Virements aux réserves		57,9	69,4	127,3	127,3
Virements aux comptes alimentés par les donateurs		(124,0)	(150,7)	(274,7)	(274,7)
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés					
Réserves et soldes inutilisés, début d'exercice		22 917,6	19 259,8	42 177,4	42 177,4
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN D'EXERCICE</b>		22 883,2	31 659,7	54 542,9	54 542,9

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONU**  
**Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves**  
**et des soldes inutilisés au 31 décembre 2007**  
(en milliers d'euros)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Total
<b>ACTIF</b>						
Dépôts à vue et à terme	56 619,3	46 621,4	6 550,7	96 207,5	5 368,1	211 367,0
Comptes débiteurs						
Contributions volontaires à recevoir						0,0
Autres contributions à recevoir					5 913,5	5 913,5
Soldes des comptes interfonds	182,8	2 140,9	442,0	890,2		3 655,9
Divers	451,3	273,7	46,1	828,7	192,9	1 792,7
Autres éléments d'actif	5,8	4,4		1 817,5	2 148,3	3 976,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>57 259,2</b>	<b>49 040,4</b>	<b>7 038,8</b>	<b>99 743,9</b>	<b>13 622,8</b>	<b>226 705,1</b>
<b>PASSIF</b>						
Versements ou contributions reçus par anticipation					3 043,3	3 043,3
Engagements non réglés	2 853,9	13 037,2	2 108,5	9 810,6	5 402,0	33 212,2
Comptes créditeurs						
Solde des comptes interfonds					2 038,8	2 038,8
Divers	7 015,6	4 564,2	2 263,5	14 121,6	1 519,8	29 484,7
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 869,5</b>	<b>17 601,4</b>	<b>4 372,0</b>	<b>23 932,2</b>	<b>12 003,9</b>	<b>67 779,0</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>						
Réserves opérationnelles	377,3					377,3
Autres réserves	1 093,3	21,2	22,8	977,2		2 114,5
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs	62 338,3	49 558,3	5 957,6	93 838,8	1 870,9	213 563,9
Solde de la conversion monétaire	(21 739,0)	(18 140,5)	(3 313,6)	(19 004,3)	(252,0)	(62 449,4)
Excédent (déficit)	5 319,8					5 319,8
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>47 389,7</b>	<b>31 439,0</b>	<b>2 666,8</b>	<b>75 811,7</b>	<b>1 618,9</b>	<b>158 926,1</b>
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>57 259,2</b>	<b>49 040,4</b>	<b>7 038,8</b>	<b>99 743,9</b>	<b>13 622,8</b>	<b>226 705,1</b>

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUUDI - en dollars É.-U.**  
**Tableau 2. État de l'actif, du passif, des réserves**  
**et des soldes inutilisés au 31 décembre 2007**  
(en milliers de dollars É.-U.)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Total
<b>ACTIF</b>						
Dépôts à vue et à terme	55 253,5	67 961,2	9 549,1	83 113,0	7 825,3	223 702,1
Comptes débiteurs						
Autres contributions à recevoir					8 620,3	8 620,3
Solde des comptes interfonds		3 120,8	644,3	2 138,8		5 903,9
Divers	367,4	398,9	67,3	774,9	281,1	1 889,6
Autres éléments d'actif	7,6	6,4		2 127,9	3 131,7	5 273,6
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>55 628,5</b>	<b>71 487,3</b>	<b>10 260,7</b>	<b>88 154,6</b>	<b>19 858,4</b>	<b>245 389,5</b>
<b>PASSIF</b>						
Versements ou contributions reçus par anticipation					4 436,3	4 436,3
Engagements non réglés	2 264,5	19 004,6	3 073,7	7 576,2	7 874,7	39 793,7
Comptes créditeurs						
Solde des comptes interfonds	9 791,7				2 972,1	12 763,8
Divers	7 848,5	6 653,3	3 299,6	16 216,9	2 215,5	36 233,8
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>19 904,7</b>	<b>25 657,9</b>	<b>6 373,3</b>	<b>23 793,1</b>	<b>17 498,6</b>	<b>93 227,6</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>						
Réserves opérationnelles	550,0					550,0
Autres réserves	1 430,8	30,9	33,2	1 266,2		2 761,1
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs	31 343,4	45 798,5	3 854,2	63 095,3	2 359,8	146 451,2
Excédent (déficit)	2 399,6					2 399,6
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>35 723,8</b>	<b>45 829,4</b>	<b>3 887,4</b>	<b>64 361,5</b>	<b>2 359,8</b>	<b>152 161,9</b>
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>55 628,5</b>	<b>71 487,3</b>	<b>10 260,7</b>	<b>88 154,6</b>	<b>19 858,4</b>	<b>245 389,5</b>

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUUDI - en euros**  
**Tableau 2. État de l'actif, du passif, des réserves**  
**et des soldes inutilisés au 31 décembre 2007**  
(en milliers d'euros)

	<b>Fonds de développement industriel</b>	<b>Fonds d'affectation spéciale</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF</b>			
Dépôts à vue et à terme	18 715,4	39 192,0	57 907,4
Comptes débiteurs			
Solde des comptes interfonds	6 900,0		6 900,0
Divers	199,2	297,1	496,3
Autres éléments d'actif	0,6	357,8	358,4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>25 815,2</b>	<b>39 846,9</b>	<b>65 662,1</b>
<b>PASSIF</b>			
Engagements non réglés	1 300,4	4 613,3	5 913,7
Comptes créditeurs			
Solde des comptes interfonds		577,0	577,0
Divers	1 631,6	2 996,9	4 628,5
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 932,0</b>	<b>8 187,2</b>	<b>11 119,2</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>			
Réserves opérationnelles	111,8	108,6	220,4
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs	20 807,5	31 551,1	52 358,6
Excédent (déficit)	1 963,9		1 963,9
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>22 883,2</b>	<b>31 659,7</b>	<b>54 542,9</b>
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>25 815,2</b>	<b>39 846,9</b>	<b>65 662,1</b>

**Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 – libellées en dollars É.-U.**  
(en dollars É.-U.)

	Solde du Fonds au 1 <sup>er</sup> /01/2006	Rentrées 2006-2007	Dépenses 2006-2007	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2007
<b>Contributions générales en monnaies convertibles</b>	1 911 139	245 945	49 384	291 954	<b>2 399 655</b>
Allemagne	219 903	-	(638)	-	<b>220 541</b>
Allemagne – Agence allemande de coopération technique	(18)	18	-	-	-
Arabie saoudite	1 312 444	(40 759)	-	-	<b>1 271 685</b>
Arabie saoudite: Saudi Arabian General Investment Authority	306 489	-	-	-	<b>306 489</b>
Argentine	20 170	2 115	-	-	<b>22 285</b>
Australie	55 764	4 794	32 237	-	<b>28 321</b>
Autriche	782 803	(17 760)	199 293	(2 984)	<b>562 767</b>
Autriche – Production plus propre	(8 400)	53 883	45 133	(133)	<b>217</b>
Autriche – Programme intégré	135 424	15 110	(12 102)	-	<b>162 636</b>
Bahreïn	466 778	1 268 628	1 214 531	-	<b>520 874</b>
Belgique	90 877	7 792	(9 749)	(789)	<b>107 629</b>
Brésil	29 696	-	-	-	<b>29 696</b>
Brésil – Gouvernement de l'État de Pernambuco	27 287	-	(1 650)	-	<b>28 937</b>
Chine	2 629 087	1 229 248	331 993	-	<b>3 526 341</b>
Côte d'Ivoire	(108 618)	-	-	-	<b>(108 618)</b>
Danemark	2 398 440	189 077	831 945	(5 094)	<b>1 750 478</b>
Égypte	(101 718)	-	-	-	<b>(101 718)</b>
Espagne	984	-	(3 894)	(173)	<b>4 705</b>
Fédération de Russie	53 016	-	43 330	-	<b>9 686</b>
Finlande	177 000	12 158	85 648	-	<b>103 510</b>
France	14 298	6 021	(4 235)	-	<b>24 554</b>
Grèce	6 504	(5 523)	-	(784)	<b>197</b>
Guatemala	123 436	33 417	(20 632)	-	<b>177 485</b>
Hongrie	305 988	171 812	203 238	713	<b>275 275</b>
Inde	5 555 948	2 925 085	1 398 958	75	<b>7 082 151</b>
Indonésie	14 424	10 492	14 303	-	<b>10 613</b>
Irlande	34 913	2 456	-	-	<b>37 369</b>
Italie	631 976	-	292 426	(3 822)	<b>335 728</b>
Japon	392 537	2 906 195	2 965 755	-	<b>332 977</b>
Japon: Agence japonaise de développement outre-mer (Bangkok)	424	-	-	-	<b>424</b>
Koweït	110 470	5 210	18 396	-	<b>97 284</b>
Luxembourg	27 800	2 191	(3 141)	-	<b>33 132</b>
Mexique	400 525	960 000	356 360	-	<b>1 004 166</b>
Myanmar	577	-	-	-	<b>577</b>

	Solde du Fonds au 1 <sup>er</sup> /01/2006	Rentrées 2006-2007	Dépenses 2006-2007	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2007
Norvège	156 049	-	-	-	156 049
Norvège – Programme intégré (Afrique)	65 625	5 278	(2 671)	-	73 574
Nouvelle-Zélande	34 510	3 619	-	-	38 130
Pays-Bas	828 524	-	-	-	828 524
Pays-Bas – Ambassade de Chine (US/CPR/96/108)	68 871	(75 965)	(4 856)	654	(1 585)
Pologne	(8 029)	498 338	450 281	-	40 028
Portugal	1 521 625	207 621	209 795	-	1 519 451
République de Corée	610 764	1 510 621	736 701	(2 092)	1 382 591
République populaire démocratique de Corée	(0)	-	-	-	(0)
République tchèque	187 386	387 856	237 404	-	337 837
Roumanie	13 434	-	-	-	13 434
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: Programme intégré	682 511	53 025	330 734	(2 250)	402 551
Rwanda	12	(12)	-	-	-
Slovaquie	349 622	21 354	133 220	-	237 756
Slovénie	20 374	(833)	19 541	(11)	(11)
Suède	4 465	-	12	-	4 453
Suisse: SECO	7 516 397	9 824 249	10 094 385	(1 359)	7 244 902
Thaïlande	2 290	13 420	-	-	15 710
Turquie	65 980	876 440	216 698	-	725 721
Indéterminé	1 704	1	-	331	2 036
<b>Total contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles</b>	<b>28 229 337</b>	<b>23 066 675</b>	<b>20 398 749</b>	<b>(17 717)</b>	<b>30 879 545</b>
Bulgarie	28	-	-	-	28
Chine	41 470	27 061	24 575	-	43 956
Cuba	412 148	21 000	-	-	433 148
Égypte	(45 546)	-	-	-	(45 546)
Égypte: Iron And Steel Co.	31 942	-	-	-	31 942
Inde	(209)	209	-	-	-
Indéterminé	293	-	-	-	293
<b>Total contributions à des fins spéciales en monnaies non convertibles</b>	<b>440 126</b>	<b>48 270</b>	<b>24 575</b>	<b>-</b>	<b>463 821</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>30 580 602</b>	<b>23 360 890</b>	<b>20 472 708</b>	<b>274 237</b>	<b>33 743 021</b>

**Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 – libellées en euros**  
(en euros)

	Solde du Fonds au 1 <sup>er</sup> /01/2004	Rentrées 2006-2007	Dépenses 2006-2007	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2007
<b>Contributions générales en monnaies convertibles</b>	1 514 373	321 832	-	127 668	<b>1 963 872</b>
Autriche – Production plus propre	1 976 313	2 101 510	1 415 814	-	<b>2 662 009</b>
Autriche – Agence autrichienne pour le développement	1 401 003	1 147 979	1 728 144	-	<b>820 838</b>
Autriche	2 356 087	689 506	1 403 947	(11)	<b>1 641 636</b>
Autriche – Ministère de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau	20 878	209 245	104 465	-	<b>125 658</b>
Agence wallonne à l'exportation	388 977	11 203	204 271	-	<b>195 909</b>
Espagne	431 481	114 607	426 874	-	<b>119 213</b>
France	234 534	1 209 498	1 275 191	-	<b>168 841</b>
France – Ministère de l'agriculture	351 040	27 807	115 601	-	<b>263 245</b>
Grèce	248 395	890 497	906 493	-	<b>232 399</b>
Hongrie	4 267	43 410	27 784	-	<b>19 893</b>
Italie	12 185 655	7 673 715	9 058 769	(615)	<b>10 799 986</b>
Luxembourg	10 007	1 616	(458)	-	<b>12 082</b>
Namibie	-	348	-	-	<b>348</b>
Pologne	-	100 000	-	-	<b>100 000</b>
Portugal	-	45 022	-	-	<b>45 022</b>
Slovénie	936 319	1 291 242	860 418	-	<b>1 367 143</b>
Suisse	129 923	2 387 641	688 952	-	<b>1 828 611</b>
Soldes inutilisés – Programmes intégrés et activités au titre du cadre général de services	371 451	25 665	167 744	-	<b>229 371</b>
Soldes inutilisés – Objectifs de développement pour le Millénaire	144 665	7 953	128 175	-	<b>24 444</b>
Soldes inutilisés – Situation post-crise	158 327	12 855	20 271	(3)	<b>150 909</b>
<b>Total contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles</b>	21 349 322	17 991 320	18 532 454	(629)	<b>20 807 559</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	22 863 695	18 313 152	18 532 454	127 039	<b>22 771 431</b>



**Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 – libellées en dollars É.-U.**  
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 <sup>er</sup> /01/2006	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2006-2007	Dépenses 2006-2007	Solde inutilisé au 31/12/2007
<b>Projets financés par les pays récipiendaires</b>				
Algérie	23 647	-	(2 382)	26 029
Arabie saoudite	1 413 919	-	1 381 048	32 871
Arabie saoudite: General Investment Authority	52 179	-	-	52 179
Arabie saoudite: Saudi German Hospitals Group	16 498	-	(42 748)	59 246
Argentine	361 894	-	-	361 894
Bélarus	26 204	-	-	26 204
Bolivie	12 460	-	-	12 460
Brésil	530 657	(14 787)	380 848	135 022
Bulgarie	7 104	-	-	7 104
Chili	6 824	-	-	6 824
Chine	726 110	1 326 754	965 390	1 087 474
Colombie	142 212	132 619	175 719	99 112
Côte d'Ivoire	9 358	-	-	9 358
Égypte	499 463	609 575	1 047 795	61 243
Égypte: Fonds social de développement	103 807	-	23 710	80 097
Équateur	37 795	39 968	59 821	17 942
Éthiopie	-	210 260	114 583	95 677
Fédération de Russie	224 905	484 125	489 018	220 012
Fédération de Russie: Foundation NEM et CPCOGI	1 786	-	-	1 786
Gabon	3 604	-	-	3 604
Honduras	2 958	-	-	2 958
Inde	2 516 047	118 157	1 206 884	1 427 320
Indonésie	-	151 204	60 660	90 544
Iran (République islamique d')	841 188	238 701	926 463	153 426
Iran: Organization for Investment, Economic and Technical Assistance of Iran	52 112	-	-	52 112
Iraq	27 625	-	8 069	19 556
Jamahiriya arabe libyenne: Benghazi Development Centre	8 093	-	-	8 093
Jamahiriya arabe libyenne: General Pipe Company Benghazi	2 700	-	-	2 700
Jamahiriya arabe libyenne: Industrial Research Centre of Libya	10 049	-	-	10 049
Jamahiriya arabe libyenne: Secretariat of Strategic Industry	53 081	-	-	53 081
Kenya	7 983	-	(11)	7 994
Liban	151 324	-	7 191	144 133
Lituanie	3 883	-	(45)	3 928
Madagascar	95 671	-	-	95 671
Maurice	26 938	(26 938)	-	-
Mexique	27 380	458 680	-	486 060
Nigéria	1 830 875	601 618	953 500	1 478 993
Oman	11 311	-	-	11 311
Pakistan	28 604	70 000	20 883	77 721
Panama	10 057	-	-	10 057

Objet	Contributions reçues, virements et recettes accessoires			Solde inutilisé au 31/12/2007
	Solde au 1 <sup>er</sup> /01/2006	2006-2007	Dépenses 2006-2007	
Paraguay	17 780	-	-	17 780
République-Unie de Tanzanie	0	-	-	0
Rwanda	-	1 350 000	1 264 578	85 422
Soudan	329	-	-	329
Tchad	-	187 580	141 861	45 719
Thaïlande	16 174	-	-	16 174
Turquie	9 408 936	11 839 125	4 097 024	17 151 037
Yémen	-	44 606	13 652	30 954
<b>Total partiel</b>	<b>19 351 524</b>	<b>17 821 247</b>	<b>13 293 511</b>	<b>23 879 260</b>

**Experts associés et administrateurs auxiliaires**

Allemagne	137 241	535 313	438 328	234 226
Arabie saoudite	-	134 229	75 408	58 821
Autriche	45 488	-	41 287	4 201
Belgique	24 762	-	(13 974)	38 736
Danemark	215 314	-	(24 452)	239 766
Espagne	25 026	-	-	25 026
Fédération de Russie	235	-	-	235
France	23 456	-	-	23 456
Italie	380 377	314 401	420 089	274 689
Japon	195 506	427 975	302 924	320 557
Norvège	118 822	277 268	135 313	260 777
Pays-Bas	177 007	24 850	180 644	21 213
République de Corée	(3 516)	3 516	-	-
République populaire démocratique de Corée	36 515	124 714	157 397	3 832
Suède	-	139 734	-	139 734
Suisse	70 903	-	(21 923)	92 826
<b>Total partiel</b>	<b>1 447 136</b>	<b>1 982 000</b>	<b>1 691 041</b>	<b>1 738 095</b>

**Frais de voyage d'administrateurs auxiliaires**

Autriche	-	192 795	107 032	85 763
Danemark	32 193	-	-	32 193
Fédération de Russie	-	186 435	134 400	52 035
Italie	47 946	-	33 941	14 005
Pays-Bas	27 506	(25 000)	-	2 506
<b>Total partiel</b>	<b>107 645</b>	<b>354 230</b>	<b>275 373</b>	<b>186 502</b>

**Projets financés par des pays donateurs**

Australie	23 274	-	-	23 274
Autriche	94 793	-	53 344	41 449
Belgique	81 402	-	56 354	25 048
Canada	41 757	(3 848)	38 725	(816)
Danemark	43 669	(36 638)	2 816	4 215
Espagne	710 662	655 841	1 105 658	260 845
États-Unis d'Amérique	373 232	-	-	373 232

Objet	Contributions reçues, virements et recettes			Solde inutilisé au 31/12/2007
	Solde au 1 <sup>er</sup> /01/2006	accessoires 2006-2007	Dépenses 2006-2007	
Finlande	92 633	-	32 388	<b>60 245</b>
France	441 424	(254 451)	125 132	<b>61 841</b>
Grèce	23 524	-	-	<b>23 524</b>
Irlande	-	15 000	13 520	<b>1 480</b>
Italie	2 876 324	2 489 940	3 677 121	<b>1 689 143</b>
Japon	1 491 187	4 468 010	3 530 439	<b>2 428 758</b>
Norvège	1 277 009	4 918 218	3 698 382	<b>2 496 845</b>
Facilité d'appui à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique	250 000	20 967	-	<b>270 967</b>
République de Corée	27 686	(5 290)	(3 064)	<b>25 460</b>
République de Corée: Korean Research Institute of Standards and Science	133 002	-	-	<b>133 002</b>
République tchèque	9 703	(9 729)	(14)	<b>(12)</b>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	877 925	2 135 019	1 958 623	<b>1 054 321</b>
Suède	167 392	-	165 066	<b>2 326</b>
Trust Fund Trade	264 086	59 620	282 738	<b>40 968</b>
<b>Total partiel</b>	<b>9 300 684</b>	<b>14 452 659</b>	<b>14 737 228</b>	<b>9 016 115</b>

**Autres fonds d'affectation spéciale**

Centro de Investigaciones Textiles (Argentine)	60 561	17 242	61 485	<b>16 318</b>
Premag Handelsges.m.b.H. (Autriche)	2 595	-	-	<b>2 595</b>
Austria Rural Energy (Autriche)	1 016 745	143 372	534 512	<b>625 605</b>
Kuwait Finance House à Bahreïn (Bahreïn)	40 979	-	18 939	<b>22 040</b>
Institut pour le développement scientifique et technologique (IDCT) (Brésil)	4 075	-	-	<b>4 075</b>
Servico Nacional de Aprendizagem Industry (Brésil)	38 327	-	-	<b>38 327</b>
SMC/Pontifical Catholic University of Minas Gerais (Brésil)	-	24 300	16 767	<b>7 533</b>
Jiangsu Baixue Electric Appliances Co. (Chine)	407	-	-	<b>407</b>
Instituto de Investigación de Recursos Biológicos (Colombie)	-	75 188	75 206	<b>(18)</b>
Beni-Suef Cement Company (Égypte)	33 822	-	-	<b>33 822</b>
Engineering for the Petroleum and Process Industry (ENPPI) (Égypte)	8 179	-	-	<b>8 179</b>
IFOCON Gesellschaft für Wirtschaftsinformation und Beratung m.b.H. (Allemagne)	-	198 415	-	<b>198 415</b>
Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (Inde)	30 411	-	383	<b>30 028</b>
Glucosan Factories (Iran, République islamique d')	(172)	-	-	<b>(172)</b>
Iranian Fuel Conservation Organization (IFCO) (Iran, République islamique d')	86 635	92 635	143 814	<b>35 456</b>
MAGFA Information Technology Development Centre (Iran, République islamique d')	10 777	(10 780)	(3)	<b>(0)</b>
Shahid Modarres Industrial Pharmaceutical Complex (Iran, République islamique d')	53 878	-	-	<b>53 878</b>
Sezione Speciale per L'assicurazione del Credito (Italie)	36 448	-	-	<b>36 448</b>
Chugoku Electric Power Co. Inc. (Japon)	54 821	(54 821)	-	<b>-</b>
New Energy and Industrial Technology Development Organization (Japon)	1 324	16	(66)	<b>1 404</b>
Procter and Gamble Far East Inc. (Japon)	475	-	-	<b>475</b>

Objet	Solde au 1 <sup>er</sup> /01/2006	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2006-2007	Dépenses 2006-2007	Solde inutilisé au 31/12/2007
Association des industries du cuir de l'Afrique orientale et australe (Kenya)	10 029	(10 029)	-	-
Petroliam Nasional Berhad (Petronas) (Malaisie)	28 179	-	-	<b>28 179</b>
Comité, Técnico Empresarial (CTE) (Mexique)	17 507	-	-	<b>17 507</b>
New Nigeria Development Company (Nigéria)	28 325	-	-	<b>28 325</b>
Nigerian National Petroleum Corporation (Nigéria)	502 649	-	-	<b>502 649</b>
Standards Organization of Nigeria (SON) (Nigéria)	980	-	(4 887)	<b>5 867</b>
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	923 433	612 527	956 765	<b>579 195</b>
Federal Chemical and Ceramics Corporation (Pakistan)	(1 677)	-	-	<b>(1 677)</b>
Inversiones Cofide S.A. (Pérou)	15 405	-	-	<b>15 405</b>
Gulf Organization for Industrial Consulting (Qatar)	2 418	102 830	83 523	<b>21 725</b>
Islamic Development Bank (Arabie saoudite)	6 228	149 725	45 321	<b>110 632</b>
Gulf Co-Operation Council (Arabie saoudite)	11 676	-	-	<b>11 676</b>
Nadsme (Slovaquie)	8 181	-	-	<b>8 181</b>
Automotive Industry Development Centre (AIDC) (Afrique du Sud)	6 370	(6 370)	-	-
Ceylon Steel Corporation Ltd. (Sri Lanka)	5 284	-	-	<b>5 284</b>
Swedish International enterprise Development Corporation (Swedcorp) (Suède)	18 293	-	(88)	<b>18 381</b>
Staudhammer Finanz AG (Suisse)	3 357	-	-	<b>3 357</b>
Turkish Electronic Industry Association (TESIDE) (Turquie)	1 781	-	-	<b>1 781</b>
Unilever Research (Royaume-Uni)	2 497	-	-	<b>2 497</b>
Epstein Engineering Export Ltd. (États-Unis d'Amérique)	807	-	-	<b>807</b>
The Ford Foundation (États-Unis d'Amérique)	12 982	-	-	<b>12 982</b>
US Agency for International Development (États-Unis d'Amérique)	(399)	-	-	<b>(399)</b>
Zonta International Foundation, Chicago (États-Unis d'Amérique)	-	62 530	8 475	<b>54 055</b>
Yemen Corporation for Cement Industry and Marketing (Yémen)	15 708	-	-	<b>15 708</b>
Banque africaine de développement	-	197 223	90 963	<b>106 260</b>
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	-	120 000	7 462	<b>112 538</b>
Banque arabe pour le développement économique (BADEA)	2 450	-	-	<b>2 450</b>
Fonds commun pour les produits de base	(711 210)	2 873 573	2 788 415	<b>(626 052)</b>
Organisation de coopération économique	-	28 453	18 063	<b>10 390</b>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	275	-	-	<b>275</b>
Association internationale de développement	144 643	-	-	<b>144 643</b>
Fonds international de développement agricole (FIDA)	59 860	-	-	<b>59 860</b>
Organisation internationale du Travail (OIT)	-	62 700	47 808	<b>14 892</b>
Fonds d'affectation multidonateurs pour le Soudan	-	703 746	-	<b>703 746</b>
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)	-	61 611	31 703	<b>29 908</b>
Pays membres du réseau RESPAP	84 561	175 608	179 486	<b>80 683</b>
Indéterminé	23 595	605 899	273 631	<b>355 863</b>
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	-	143 438	138 325	<b>5 113</b>
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	-	225 000	206 256	<b>18 744</b>
Fonds des Nations Unies pour le redressement du Liban	-	3 000 000	103 052	<b>2 896 948</b>
Partenariat PNUD Slovaquie/Coca-Cola pour l'eau	-	24 973	16 950	<b>8 023</b>

Objet	Solde au 1 <sup>er</sup> /01/2006	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2006-2007	Dépenses 2006-2007	Solde inutilisé au 31/12/2007
Accord PNUD/ONU pour la Tanzanie	230 535	287 215	473 861	<b>43 889</b>
Accord PNUD/ONU pour la Tunisie	15 654	(10 840)	4 814	<b>0</b>
Programme régional de l'ONUDI pour la production propre en Amérique latine et dans les Caraïbes	-	30 174	-	<b>30 174</b>
Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq	10 306 766	17 568 276	9 575 132	<b>18 299 910</b>
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	100 283	136 175	147 455	<b>89 003</b>
Fonds conjoint des Nations Unies pour le Soudan	42 695	-	43 104	<b>(409)</b>
Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU	268 785	-	243 371	<b>25 414</b>
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	442 023	253 664	693 296	<b>2 391</b>
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	3 848 295	4 066 612	4 611 116	<b>3 303 791</b>
Total partiel	17 959 510	31 950 280	21 634 411	<b>28 275 379</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>48 166 499</b>	<b>66 560 416</b>	<b>51 631 564</b>	<b>63 095 351</b>

**Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 – libellés en euros**  
(en euros)

	Solde au 1 <sup>er</sup> /01/2006	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2006-2007	Dépenses 2006-2007	Solde inutilisé au 31/12/2007
<b><u>Projets financés par les pays récipiendaires</u></b>				
Cameroun	0	65 982	0	65 982
Kenya	41 661	51 149	28 907	63 903
Soudan	126 661	0	50 295	76 366
Total partiel	168 322	117 131	79 202	206 251
<b><u>Experts associés et administrateurs auxiliaires</u></b>				
République populaire démocratique de Corée	0	105 000	65 841	39 159
Total partiel	0	105 000	65 841	39 159
<b><u>Frais de voyage d'administrateurs auxiliaires</u></b>				
Total partiel	0	0	0	0
<b><u>Projets financés par des pays donateurs</u></b>				
Union européenne	3 462 700	17 222 951	8 235 214	12 450 437
Commission de l'Union européenne	41 403	560 235	203 289	398 349
Finlande	1 158 278	16 950	1 032 404	142 824
France	850 751	6 137 390	3 566 969	3 421 172
Allemagne	0	1 100 000	494 384	605 616
Trust Fund Trade	729 086	593 748	791 341	531 493
Italie	10 691 287	11 640 827	11 247 377	11 084 737
Pays-Bas	178 751	498 040	592 534	84 257
Norvège	0	1 332 409	259 955	1 072 454
Facilité d'appui à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique	49 976	2 735	0	52 711
Suède	0	54 127	47 897	6 230
Total partiel	17 162 232	39 159 412	26 471 364	29 850 280
<b><u>Autres fonds d'affectation spéciale</u></b>				
Indéterminé	0	130 413	130 413	0
Total partiel	0	130 413	130 413	0
Autriche	0	149 446	104 555	44 891
Hilfswerk (Autriche)	0	70 000	58 646	11 354
Centre de modernisation industrielle – en euros (Égypte)	1 732 481	-1 789 259	-77 173	20 395
Ville de Marseille (France)	0	144 000	47 292	96 708
Iran (République islamique d')	51 600	0	51 166	434
Initiative de l'Europe centrale (Italie)	0	29 000	0	29 000
New Energy and Industrial Technology Development Organization (Japon)	0	13 465	13 465	0
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	0	2 411 296	1 283 091	1 128 205
Espagne	106 000	0	0	106 000
Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	0	172 017	171 895	122
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	0	18 275	0	18 275
Total partiel	1 890 081	1 218 240	1 652 937	1 455 384
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19 220 635</b>	<b>40 730 196</b>	<b>28 399 757</b>	<b>31 551 074</b>

**Tableau 5. État récapitulatif pour l'exercice biennal 2006-2007  
des activités de coopération technique menées dans le cadre  
d'accords interorganisations**  
(en dollars É.-U.)

	<b>Dépenses relatives <u>aux projets</u></b>	<b>Appui aux <u>programmes</u></b>	<b>Dépenses <u>totales</u></b>
<b><u>PNUD</u></b>			
Programme principal du PNUD	1 001 168	94 206	1 095 374
Projets auxquels l'ONUDI participe à titre d'organisme associé	95 514	10 710	106 224
Projets d'exécution nationale pour lesquels l'ONUDI est l'agent de réalisation	960 425	132 552	1 092 977
Fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD	14 098 829	886 845	14 985 674
	<b>16 155 936</b>	<b>1 124 313</b>	<b>17 280 249</b>
<b><u>PNUE/FEM</u></b>			
	<b>6 856 090</b>	<b>344 881</b>	<b>7 200 971</b>
<b>Total</b>	<b>23 012 026</b>	<b>1 469 194</b>	<b>24 481 220</b>

Annexe II

FONDS D'EXPLOITATION: PNUD ET FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE  
ADMINISTRÉS PAR LE PNUD

Rapport n° 1

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT  
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2007  
(en dollars É.-U.)

**Fonds d'exploitation**

Fonds d'exploitation (avant 2004)

Différence de rapprochement - PNUD/ONUDI -1 497 789

Compte de compensation services

Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		-1 998 206	
Retraits en espèces du PNUD	-27 500 000		
Bordereaux interservices pour 2007	26 928 781		
Bordereaux interservices avant 2007	-105 509	-676 728	
Solde de clôture au 31 décembre 2007			-2 674 934

Compte de compensation projets

Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		10 088 855	
Recettes accessoires et ajustements de change (Rapport n° 8)	-50 612		
Éléments divers remboursés au PNUD (Rapport n° 8)	-9 227		
Fonds reçus directement d'autres organismes	-203 601		
Dépenses et dépenses d'appui pour les postes concernant les projets d'exécution propre (Rapports sur l'exécution des projets: exécution)	648 729		
Dépenses et dépenses d'appui pour les postes concernant les projets exécutés par d'autres organisations et les projets d'exécution nationale (Rapports sur l'exécution des projets: réalisation)	1 094 478	1 479 767	
Solde de clôture au 31 décembre 2007			8 609 088

**Solde au 31 décembre 2007**

**4 436 365**

**Constitué des éléments suivants:**

Encaisse et disponible en banque et en transit		3 351 880	
Comptes débiteurs (Rapport n° 9)		3 230 162	6 582 042
À déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 10)		1 762 189	
Engagements non réglés pour 2007		383 488	2 145 677
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>			<b>4 436 365</b>



**ÉTAT I**  
**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**  
**(Fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD)**  
**(ONUUDI)**

**État des fonds au 31 décembre 2007**  
(en dollars É.-U.)

<u>Fonds d'exploitation</u>	en dollars	en dollars
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		-6 677 569
À ajouter: Retraits en espèces du PNUD	6 677 569	
Bordereaux interservices		
Autres charges/crédits (net)		
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19)	103	
Éléments divers imputés au fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 19)		6 677 672
	<hr/>	<hr/>
		103
À déduire: Dépenses en 2007		
Au titre des projets		
Décaissements (Rapport n° 16)	2 819 670	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	4 976 971	
Services d'appui administratif et opérationnel (Rapport n° 15A)	522 340	8 318 981
	<hr/>	<hr/>
		-8 318 878
À ajouter ou à déduire:		
Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B):		
Dépenses		
Dépenses d'appui		
Services d'appui administratif et opérationnel		
Solde au 31 décembre 2007		<hr/> <hr/>
		-8 318 878
Constitué des éléments suivants:		
Encaisse disponible en banque et en transit		
Comptes débiteurs (Rapport n° 20)	408	408
	<hr/>	<hr/>
À déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 21)	3 342 315	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	4 976 971	8 319 286
	<hr/>	<hr/>
		<hr/> <hr/>
		-8 318 878

**ÉTAT I**  
**FONDS DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE POUR LA RÉGION DU TUMEN**  
**(ONU DI)**

**État des fonds au 31 décembre 2007**  
(en dollars É.- U.)

**Fonds d'exploitation**

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		458
À ajouter: Retraits en espèces du PNUD		
Bordereaux interservices		
Autres charges/crédits (net)		
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19)	154	
Éléments divers remboursés au fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 19)	-186	-32
		426
À déduire: Dépenses en 2007		
Au titre des projets		
Décaissements (Rapport n° 15A)	-1 7529	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	0	
Services d'appui administratif et opérationnel (Rapport n° 15A)	-1 753	-19 282
		19 708
À ajouter ou à déduire:		
Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B):	0	
Dépenses	0	
Dépenses d'appui	0	
Services d'appui administratif et opérationnel	0	0
		0
Solde au 31 décembre 2007		19 708
Constitué des éléments suivants:		
Encaisse disponible en banque et en transit	0	
Comptes débiteurs (Rapport n° 20)	19 708	19 708
À déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 21)	0	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	0	0
		19 708

## Annexe III

## COMPTES SPÉCIAL POUR LE SERVICE DES BÂTIMENTS

État des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 terminé le 31 décembre 2007  
(en euros)

**RECETTES**

Contributions reçues			
AIEA	12 663 290		
ONUDI	3 708 997		
ONUS	5 141 841		
OTICE	2 021 412		
			23 535 540
Remboursement pour des projets ponctuels			4 054 412
Intérêts créditeurs			1 222 348
Recettes accessoires			76 870
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>28 889 170</b>

**DÉPENSES**

Location et entretien des locaux			12 344 156
Éclairage, chauffage, énergie et eau			11 922 343
Fournitures et accessoires			146 606
Biens d'équipement			71 723
Frais bancaires			4 930
Autres dépenses générales de fonctionnement			29 937
<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>24 519 695</b>
<b>EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE</b>			<b>4 369 475</b>
Économies sur annulations d'engagements			23 361
<b>EXCÉDENT NET POUR L'EXERCICE</b>			<b>4 392 836</b>

**État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2007****ACTIF**

Liquidités			17 350 052
Comptes débiteurs			
Taxes			610 832
Organisations sises au CIV			9 294 324
Divers			910 191
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>28 165 399</b>

**PASSIF**

Engagements non réglés			5 979 658
Versements par anticipation			430 471
Comptes créditeurs			1 775 402
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>8 185 531</b>

**SOLDES INUTILISÉS**

Solde disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	15 587 032
À ajouter: Excédent net en 2006-2007	4 392 836
Solde disponible au 31 décembre 2007	<b>19 979 868</b>
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>19 979 868</b>
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>28 165 399</b>

**Analyse des soldes**

<b><u>inutilisés</u></b>	<b>AIEA</b>	<b>ONUDI</b>	<b>ONUV</b>	<b>OTICE</b>	<b>Total</b>
Solde d'ouverture en 2006	8 051 756	2 668 846	3 475 375	1 391 055	15 587 032
Contributions	12 663 290	3 708 997	5 141 841	2 021 412	23 535 540
Intérêts (nets des frais bancaires)	320 623	297 109	360 497	239 189	1 217 418
Dépenses nettes	-10 961 394	-3 199 360	-4 459 043	-1 740 325	-20 360 122
	<b>10 074 275</b>	<b>3 475 592</b>	<b>4 518 670</b>	<b>1 911 331</b>	<b>19 979 868</b>
Contributions à recevoir	9 294 325	-	-	-	9 294 325